

Archives départementales de l'Aude

Vivre en temps de guerre L'Aude de 1914 à 1918

Exposition présentée aux Archives départementales
du 9 avril au 14 juin 2013

Commissaires de l'exposition

Yannis Bautreit, assistant de conservation principal du patrimoine
Jean Blanc, attaché de conservation du patrimoine
Sylvie Caucanas, conservateur général du patrimoine
Françoise Fassina, assistant de conservation principal du patrimoine
Véronique Marcaillou, adjoint administratif
Geneviève Rauzy, attachée de conservation du patrimoine
Claude-Marie Robion, chargé d'études documentaires
Mireille Sauer, assistant de conservation principal du patrimoine
Marc Trille, attaché principal

Carcassonne 2013

Avant-propos

En 2014, la France commémorera le centenaire de la Première Guerre mondiale. Ce conflit, qui ensanglanta toute l'Europe et au-delà, est profondément ancré dans notre mémoire. Le souvenir de tous ces jeunes gens fauchés dans la fleur de l'âge nous hante encore et l'écrivain Joë Bousquet, condamné pour le restant de ses jours à l'immobilité, demeure, pour nous Audois, la figure emblématique de ces générations sacrifiées.

Cette guerre nous touche d'autant plus que tous ces combattants, du plus humble au plus gradé, nous ont laissé le récit de leurs espoirs, de leur détresse, de leurs préoccupations quotidiennes, dans ces millions de lettres qu'ils échangèrent avec leurs familles, dans leurs journaux et mémoires de guerre. La publication par Rémy Cazals en 1978 des carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier audois et simple caporal, eut un grand retentissement : le regard que portait sur la guerre ce soldat du rang, républicain et militant socialiste convaincu, éveillait l'intérêt par son originalité et la qualité de son écriture.

Mais au-delà de ces destins individuels, au-delà des batailles qui se livrent au loin, bien loin de l'Aude, la guerre a un autre visage : des femmes et des vieillards rentrant les récoltes, des villages paisibles qui accueillent réfugiés et blessés, un pays tout entier mobilisé, enrôlé, solidaire avec les combattants. C'est ce front intérieur que les Archives départementales de l'Aude vous invitent à découvrir aujourd'hui, en préambule aux célébrations qui, l'année prochaine, feront revivre l'aube de ce XX^e siècle, un siècle qui vit se construire, après bien des épreuves, la paix et l'Europe.

André Viola,
Président du Conseil général de l'Aude



A. D. Aude, 66 Dv 1/410

Introduction

Dans l'Aude, la Grande Guerre a fait l'objet, ces vingt dernières années, d'un grand nombre d'études, qu'il s'agisse des travaux de Rémy Cazals et de ses étudiants, de l'édition de témoignages de combattants par la Fédération Audoise des Œuvres Laïques dans la collection « La Mémoire de 14-18 en Languedoc », des colloques internationaux tenus à Carcassonne sous l'égide de l'association « Les Audois » et l'Université de Toulouse-Le Mirail, ou des publications des Archives départementales. L'intérêt porté par le grand public à cette période ne s'est jamais démenti et, en dépit (ou en raison) de la disparition des derniers témoins, semble même avoir grandi. Les œuvres de fiction se sont multipliées ces derniers temps et, qu'il s'agisse de films, de romans ou de bandes dessinées, la plupart ont connu un réel succès populaire. Mais ce qui fait peut-être l'originalité de la mémoire de 14-18, c'est la manière dont chacun peut s'approprier, se saisir de ce passé. Cela peut prendre la forme d'une quête personnelle, s'appuyant sur la généalogie, la mise au jour du parcours militaire d'un aïeul, la découverte d'une correspondance ou de carnets de guerre, l'exhumation de vieilles photographies. Cela peut être également le travail de toute une communauté cherchant à donner un visage, un destin à tous ces jeunes gens dont le nom est inscrit sur le monument aux morts du village.

Mais si, à juste titre, ce sont les soldats, les hauts lieux de la guerre qui sont au centre des recherches, il est une dimension qu'on a trop tendance à négliger. C'est l'arrière, ce monde qui vit loin du front, qui lui apporte son soutien (en le ravitaillant, en lui redonnant le moral), mais qui, confronté à la durée de la guerre, doute parfois ou s'abîme dans l'insouciance pour oublier. C'est ce monde, ce front intérieur que les Archives départementales souhaitent vous faire découvrir dans cette exposition, au travers des documents d'archives publics heureusement conservés en nombre pour cette période mais aussi des fonds privés qui ont été gracieusement mis à notre disposition par leurs propriétaires.

Sylvie Caucanas,
Directeur des Archives départementales de l'Aude

Repères chronologiques

1882

20 mai

Constitution de la Triple-Alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie

1892-1894

Formation de l'alliance franco-russe

1904

8 avril

Signature par la France et le Royaume-Uni de l'accord établissant l'Entente cordiale

1907

31 août

Signature d'une convention anglo-russe, naissance de la Triple-Entente

1913

17 janvier

Election de Raymond Poincaré comme président de la République française

7 août

Vote de la loi portant le service militaire à trois ans en France

1914

13 juin

Formation du cabinet René Viviani

28 juin

Assassinat à Sarajevo de l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie par un nationaliste serbe

12 juillet

Inauguration à Carcassonne du monument aux Audois morts pour la Patrie

23 juillet

Ultimatum austro-hongrois à la Serbie

28 juillet

L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie

30 juillet

Mobilisation générale en Russie

31 juillet

Assassinat de Jean Jaurès à Paris

1^{er} août

Mobilisation générale en France et en Allemagne ; déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie

2 août

L'état de siège est décrété sur tout le territoire français

3 août

L'Allemagne déclare la guerre à la France ; les troupes allemandes entrent en Belgique

4 août

Raymond Poincaré, président de la République, propose « l'Union sacrée » ; déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à l'Allemagne

6 août

L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Russie

26 août

Second cabinet Viviani, les socialistes participent au gouvernement, l'Union sacrée se concrétise

2 septembre	Les Allemands sont aux portes de Paris ; le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux
Septembre	Dans l'Aude, arrivée des premiers réfugiés
6-9 septembre	Bataille de la Marne ; les Allemands sont stoppés à quelques kilomètres de Paris
17 septembre	Les armées allemande et française cherchent à déborder l'aile occidentale de leur adversaire : c'est la « course à la mer », phase de la guerre qui s'achève le 17 novembre, après l'échec allemand dans la bataille d'Ypres
18 septembre	Circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique, sur la tenue par les instituteurs d'un cahier des notes de la guerre
31 octobre	Entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés des Puissances centrales
1915	
Février-mars	Echec des offensives françaises en Champagne
22 avril	Les Allemands utilisent pour la première fois les gaz asphyxiants à Ypres
25 avril	Débarquement d'un corps expéditionnaire allié aux Dardanelles
7 mai	Torpillage du paquebot britannique Lusitania (128 victimes américaines)
9 mai	Début de l'offensive d'Artois qui se termine par un échec le 18 juin
23 mai	Entrée en guerre de l'Italie aux côtés de la Triple-Entente (France, Royaume-Uni, Russie)
5 octobre	La Bulgarie entre en guerre aux côtés des Puissances centrales
29 octobre	Premier cabinet Aristide Briand
1916	
21 février	Début de la bataille de Verdun
31 mai-1 ^{er} juin	Bataille navale de Jutland, victoire anglaise
1 ^{er} juillet	Début de l'offensive alliée sur la Somme
20 août	La Roumanie entre en guerre aux côtés des Alliés
15 septembre	Première utilisation massive des chars d'assaut à Flers dans la Somme
18 novembre	Fin de la bataille de la Somme
12 décembre	Deuxième cabinet Aristide Briand
18 décembre	Fin de la bataille de Verdun
25 décembre	Joffre, nommé maréchal de France, est remplacé à la tête des armées françaises par le général Nivelle
1917	
Janvier	L'Allemagne lance la guerre sous-marine à outrance
5 février	Rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne
8-12 mars	Révolution en Russie, dite de « février »
15 mars	Abdication du tsar Nicolas II

16 mars	Repli stratégique allemand réussi sur la ligne Hindenburg
30 mars	Cabinet Alexandre Ribot
2 avril	Les États-Unis entrent en guerre contre l'Allemagne
16 avril	Début de l'offensive du Chemin des Dames qui est suivie d'une importante vague de mutineries dans l'armée française (20 mai-10 juin)
15 mai	Le général Nivelle est remplacé par le général Pétain à la tête de l'armée française
19 juin	Joseph Zimmermann est nommé préfet de l'Aude en remplacement de Paul Second
28 juin	Arrivée des premières troupes américaines
29 juin	La Grèce entre en guerre aux côtés des Alliés
7 septembre	Cabinet Paul Painlevé, les socialistes refusent de participer au gouvernement
Oct.-novembre	Défaite italienne à Caporetto
6-7 novembre	Révolution d'Octobre en Russie ; rupture de « l'Union sacrée »
16 novembre	Cabinet Georges Clemenceau
9 décembre	Armistice entre la Roumanie et les Puissances centrales
15 décembre	Armistice entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie
1918	
Janvier	Bombardements allemands sur Paris
8 janvier	Déclaration des Quatorze Points du président Wilson, fixant les buts de guerre américains
3 mars	Paix de Brest-Litovsk entre la Russie soviétique et l'Allemagne
21 mars	Grande offensive allemande en Picardie
9 avril	Offensive allemande en Flandres
14 avril	Commandement unique interallié (Foch)
27 avril	Offensive allemande qui surprend l'armée française sur le Chemin des Dames
15 juillet	Offensive allemande en Champagne
18 juillet	Début de la seconde bataille de la Marne, succès des Alliés
Octobre	Apogée de l'épidémie de « grippe espagnole »
9 novembre	Abdication du Kaiser Guillaume II, proclamation de la République à Berlin
11 novembre	Armistice signé par l'Allemagne à Rethondes
1919	
18 janvier	Ouverture de la conférence de la paix à Paris
14 juillet	Défilé de la Victoire à Paris
28 juin	Signature du traité de paix à Versailles

GOUVERNER, SURVEILLER, COMMUNIQUER

Gouverner, surveiller, communiquer

L'Union sacrée

À la veille de la Première Guerre mondiale, le régime républicain est bien installé en France. Seuls les catholiques intransigeants et le mouvement d'Action française (né en 1899) se refusent encore à y adhérer. Certes la Troisième République a connu, en ses débuts, des crises graves qui ont divisé le pays (les prétentions monarchistes du comte de Chambord, l'épisode boulangiste, l'affaire Dreyfus, la Séparation des Eglises et de l'Etat) mais, à l'aube du XX^e siècle, les Français se reconnaissent pleinement dans la République, une construction à la fois politique et nationale, que l'institution scolaire a fortement contribué à forger.

Aux élections législatives du printemps 1914, la coalition de gauche, formée pour l'essentiel de socialistes et de radicaux, emporte la majorité des sièges. René Viviani, socialiste indépendant, devient président du Conseil. L'attentat de Sarajevo en juin 1914 fait craindre la guerre. Les militants, fidèles à l'esprit internationaliste, s'efforcent de sauver la paix mais le processus qui conduit à la guerre est enclenché. Le 31 juillet, au retour de la réunion du Bureau socialiste international qui s'est tenue à Bruxelles, Jean Jaurès est assassiné. On observe quelques mouvements contre la guerre à Lens, Amiens ou Nantes mais sans aucune coordination. Les tensions politiques et sociales cèdent rapidement la place à ce qu'il est convenu d'appeler « l'Union sacrée ». C'est la formule qu'emploie Raymond Poincaré, président de la République, pour désigner l'union nationale, la trêve politique que doivent conclure partis et syndicats pour défendre la patrie : « dans la guerre qui s'engage, la France... sera héroïquement défendue par tous ses fils dont rien ne brisera devant l'ennemi l'Union sacrée » (discours du 4 août, lu à la tribune de la Chambre des

députés par René Viviani, président du Conseil). La classe politique, dans son ensemble, se rallie à cette proposition. Socialistes et syndicalistes abandonnent leurs positions pacifistes et se résignent à la guerre.



Allégorie de la République française prête à combattre, août 1914
A. D. Aude, 66 Dv 1/359



Les puissances alliées, 1914
A. D. Aude, 66 Dv 1/408



La Triple-Entente, 1914
A. D. Aude, 2 Fi 6002

Dans les jours qui suivent la déclaration de guerre, les institutions sur le territoire de la République multiplient les adresses au gouvernement pour le féliciter des décisions prises. Ainsi, le 11 août 1914, le conseil d'arrondissement de Castelnaudary, « s'exprimant au nom de toute la population, a l'honneur d'adresser au gouvernement de la République ses plus vives félicitations pour la loyauté et l'énergie dont il a fait preuve en présence des provocations odieuses de l'Allemagne. Confiant dans l'ardent patriotisme qui soulève aujourd'hui toute la nation française et dans la victoire qui suivra nos drapeaux jusqu'à la fin de cette lutte gigantesque, il adresse aux Alsaciens-Lorrains qui vont redevenir français son fraternel et cordial salut. Vive la République française ! ». Le même jour, le conseil d'arrondissement de Limoux « forme le vœu que les petits-fils des volontaires

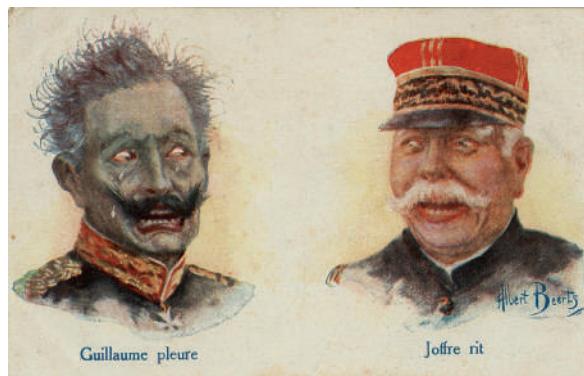
de 92, devenus à leur tour les défenseurs du droit, de la justice et de la liberté, ne déposent les armes qu'après avoir délivré nos frères d'Alsace-Lorraine et châtié, comme ils le méritent, leurs oppresseurs »¹.

Dès le 2 août 1914, l'état de siège est déclaré par décret sur tout le territoire français. Le 4 août, la Chambre des députés et le Sénat, convoqués en session extraordinaire, confirment l'état de siège et votent un ensemble de lois mettant en place des mesures d'exception (cours forcé des billets de banque, contrôle de la presse, etc.). Persuadé que le conflit

sera de courte durée, le Parlement s'ajourne, laissant au gouvernement le soin de mener la guerre, sans toutefois lui accorder aucun pouvoir supplémentaire.

D'août à décembre 1914, Joseph Joffre, commandant en chef des armées françaises du nord et du nord-est, jouit d'une totale indépendance, mais cette toute-puissance du pouvoir militaire semble fortement liée à la relative déshérence du pouvoir civil². Convoquées à la fin du mois de décembre 1914 pour voter les décrets-lois pris en leur absence, les deux Chambres adoptent le 24 décembre une loi ajournant toutes les élections (législatives, départementales, communales ou consulaires) « jusqu'à la cessation des hostilités ». Elles tentent de reconquérir les pouvoirs perdus et vont, dès lors, siéger en permanence, l'exécutif ayant renoncé à son droit de clore les sessions. Décidées à exercer un droit de regard

sur la conduite de la guerre, les Chambres transforment les commissions parlementaires en véritables organes d'enquête et de contrôle ; elles ont également recours à partir de juin 1916 à la procédure des comités secrets, ce qui leur permet de contourner le refus du gouvernement de leur donner accès à certaines informations en prétextant du secret militaire. Enfin, leurs membres parviennent, au bout d'un long combat avec les autorités militaires, à se faire reconnaître le droit de faire des visites régulières sur le front et à l'arrière.



Caricature représentant Guillaume II, empereur d'Allemagne et Joseph Joffre, s.d. / A. D. Aude, 2 Fi 6013

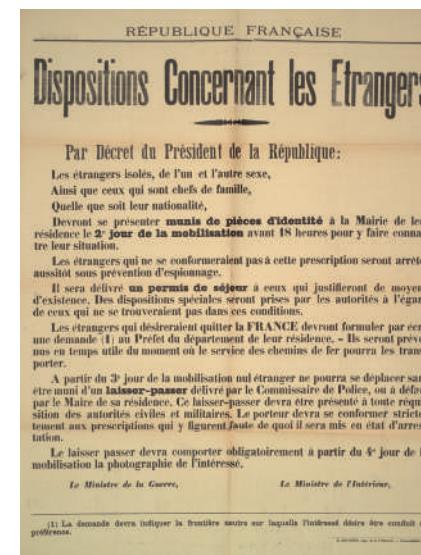
Le Parlement joue donc, tout au long du conflit, un rôle effectif ; s'il ne met jamais véritablement en minorité les différents gouvernements (à l'exception du cabinet Painlevé renversé le 12 novembre 1917), il les conduit, à différentes reprises, à la démission. Et même

Clemenceau, appelé au pouvoir en novembre 1917, se voit contraint de respecter les formes de la démocratie parlementaire en répondant aux interpellations de la Chambre et en demandant par huit fois le vote de confiance après avoir exposé sa politique générale³.

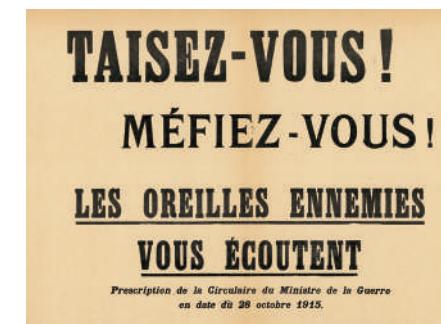
Restrictions de circulation et surveillance des étrangers

Par décret en date du 2 août 1914, il est prescrit à tous les étrangers se trouvant sur le territoire français de se faire connaître des autorités afin d'obtenir un permis de séjour : ils sont alors plus d'un million. Les Allemands et les Austro-Hongrois doivent évacuer le nord-est et une partie du sud-est de la France ; ils auront le choix soit de sortir du territoire national, soit « de se retirer dans l'intérieur du pays où du travail leur sera donné si possible ». Les opérations de vérification des identités réalisées à cette occasion

aboutissent au regroupement de plusieurs dizaines de milliers de personnes dans des camps d'internement, environ une soixantaine principalement localisés dans l'Ouest et dans les départements du Sud. A la fin de 1914, ces camps regroupent environ 45 000 personnes⁴. La méfiance vis-à-vis de l'étranger, la peur des espions conduit à des manifestations populaires auxquelles, bien souvent, les instructions officielles, les rumeurs et la propagande antiallemande ne sont pas étrangères.



Décret prenant des dispositions concernant les étrangers, 2 août 1914 / A. D. Aude, 8 R 12

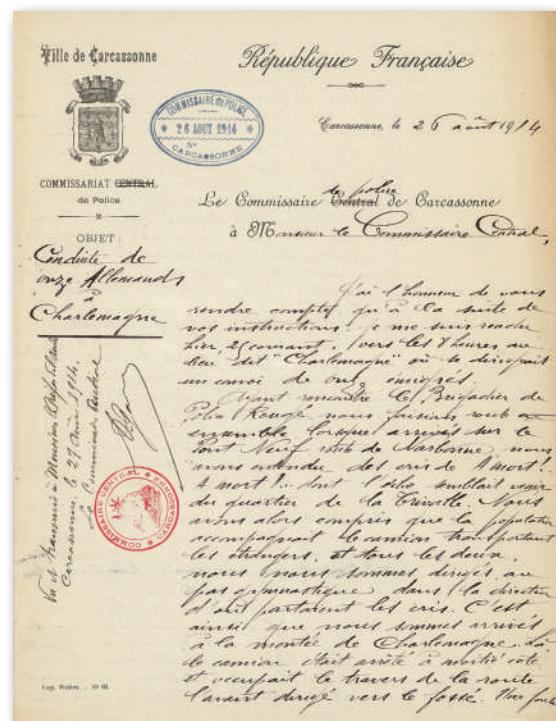


Affiche mettant en garde la population contre l'espionnage des puissances ennemies, 1915 A. D. Aude, 1 M 646

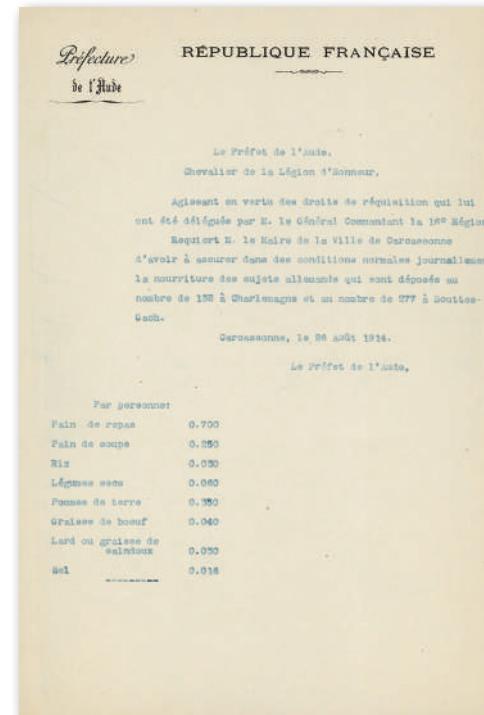
C'est ainsi qu'à Thézan-des-Corbières, l'instituteur rapporte que, le 4 août 1914, « on signale dans la région la présence d'espions allemands ; pour éviter les entraves qu'ils pourraient apporter à la bonne marche des trains militaires, des mesures sévères sont prises. La Commission municipale décide qu'un poste sera établi et que la route sera barrée de 6 heures du soir à 6 heures du matin, en vertu d'instructions officielles envoyées par le préfet. Cette garde civile est constituée par les hommes valides restant dans la commune... ». Le « 5 août 1914, sur avis officiel, les affiches du 'Bouillon Kub', maison allemande s'occupant surtout d'espionnage, sont enlevées par le garde-champêtre. On remarque que ces plaques étaient placées à proximité des ouvrages d'art des voies ferrées : ponts, passages à niveau, et donnaient aux espions des indications sur la route à suivre »⁵.

Le 12 août 1914, 431 Austro-Allemands sont envoyés dans l'Aude. Le préfet les cantonne à Carcassonne : « J'ai pris sur moi de les conserver en totalité à Carcassonne. L'opinion était en effet tellement surexcitée par le récit des atrocités commises en Allemagne que ces Allemands et Autrichiens eussent été certainement tués si je les avais envoyés isolés dans des communes sans police locale ou sans garnison »⁶. Et effectivement l'animosité populaire peut être grande. A Carcassonne, les étrangers sont regroupés sur deux sites, l'asile de Bouttes-Gach et le lieu-dit Charlemagne⁷. Le 25 août, un convoi de onze Allemands en direction de Charlemagne est violemment pris à partie par la population. Le rapport du commissaire de police est éloquent : « C'est ainsi que nous sommes arrivés à la montée de Charlemagne. Là le camion

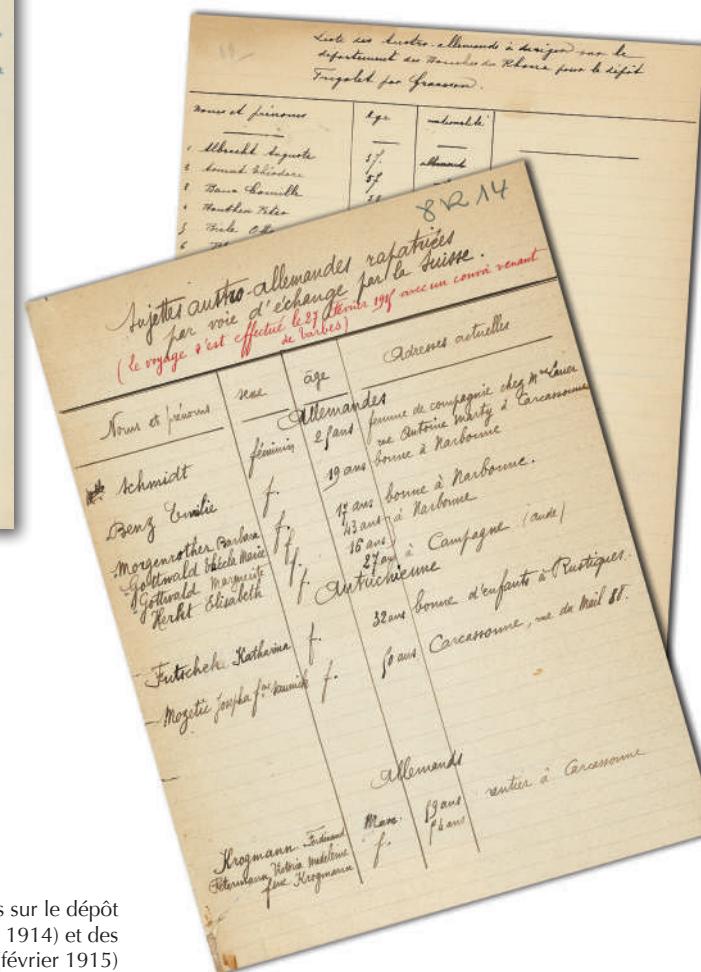
était arrêté à moitié côte et occupait le travers de la route, l'avant dirigé vers le fossé. Une foule compacte, comprenant deux mille personnes environ, hurlait et proférait des menaces de mort. Des hommes cherchaient à enlever les moyeux des roues. Cependant que d'autres, munis de gros bâtons, enfonçaient les panneaux de la voiture et cherchaient à pénétrer dans l'intérieur, d'autres lançaient de grosses pierres après »⁸. L'intervention des gendarmes permet de rétablir l'ordre. En décembre 1914, un convoi d'Austro-Allemands est dirigé sur le dépôt installé dans l'abbaye Saint-Michel de Frigolet dans les Bouches-du-Rhône ; en février 1915, des « sujettes Austro-Allemandes » sont rapatriées « par voie d'échange » par la Suisse⁹.



Procès-verbal de police faisant état de l'attaque par la population du convoi de onze Allemands transférés à Charlemagne, 26 août 1914
A. D. Aude, 8 R 16



Réquisition adressée au maire de Carcassonne pour assurer la nourriture des Allemands internés à Bouttes-Gach et à Charlemagne, 26 août 1914
A. D. Aude, 8 R 16

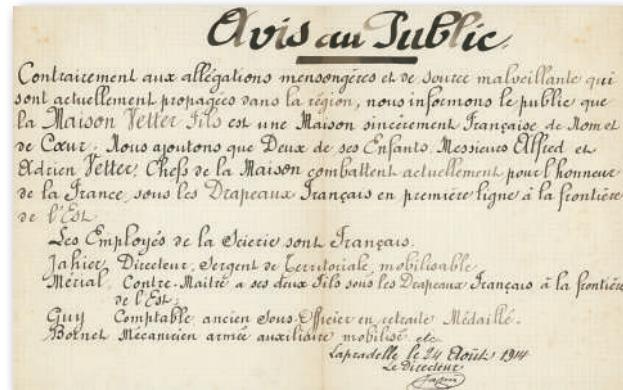


Listes des Austro-Allemands dirigés sur le dépôt Saint-Michel-de-Frigolet (décembre 1914) et des Austro-Allemandes rapatriées par la Suisse (février 1915)
A. D. Aude, 8 R 13 et 14

Les étrangers sont étroitement surveillés, qu'ils soient originaires des pays ennemis ou non. Dans ce climat de suspicion générale, tout nom à consonance allemande peut provoquer la défiance, voire donner lieu à dénonciation. C'est ainsi que la Maison Vetter fils doit, en août 1914, affirmer haut et fort sa nationalité française pour garder sa clientèle¹⁰. Même les Alsaciens-Lorrains peuvent sembler sus-

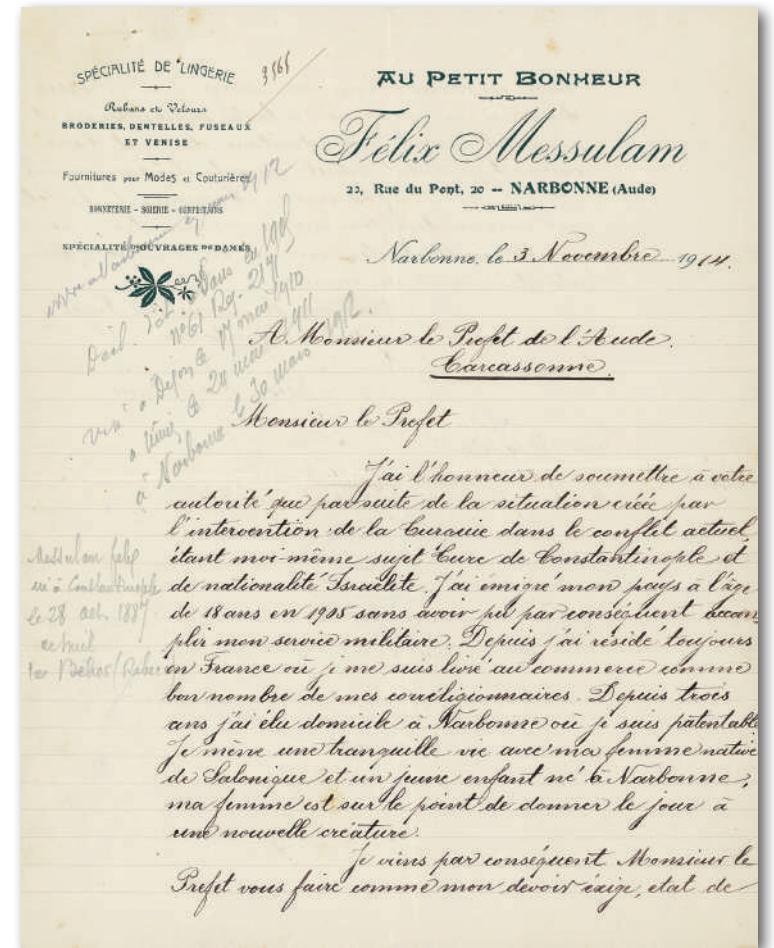
pects. Comme c'est souvent le cas dans les périodes troublées, les dénonciations anonymes ne sont pas rares : le 15 octobre 1914, un « bon Français » croit de son devoir de signaler au ministre de la Guerre « que le sieur Haener, négociant en vins à Carcassonne, se disant de nationalité suisse, ne serait, malgré toutes les apparences, qu'un agent allemand »¹¹.

Dénonciation anonyme signalant le sieur Haener comme agent allemand (15 octobre 1914) et note du commissaire central de Carcassonne classant l'affaire (8 novembre 1914)
A. D. Aude, 8 R 13



Annonce faite par la Maison Vetter fils affirmant sa nationalité française, août 1914
A. D. Aude, 8 R 12

Les engagements des nations dans la guerre modifient parfois sensiblement le statut de leurs ressortissants : au début du conflit, les Italiens sont suspects du fait même que l'Italie appartient à la Triple-Alliance ; l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne fait que les autorités s'intéressent dès lors de fort près aux sujets « ottomans ». Le 3 novembre 1914, Félix Messulam, « sujet turc de Constantinople et de nationalité israélite » (ainsi qu'il se définit lui-même), entré en France en 1905 à l'âge de 18 ans, tenant depuis trois ans un commerce de lingerie à Narbonne, se soumet aux obligations de recensement : l'enquête de police lui est favorable et le commissaire propose qu'il soit simplement contraint à se présenter tous les jours au commissariat central de la ville¹².



Lettre de Félix Messulam, sujet turc, se défendant d'être un ennemi de la France, 3 novembre 1914
A. D. Aude, 4 Z 228

Formulaire rempli par Anna Klein, de nationalité allemande, pour obtenir la carte d'identité d'étranger, 4 janvier 1918
A. D. Aude, 8 R 12

DEPARTEMENT de l'Aude
COMMUNE de Lézignan-le-Rand
COMMISSARIAT de Lézignan-le-Rand

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUESTIONNAIRE destiné à l'obtention de la carte d'identité d'étranger.

Nom (écrite le nom véritable et non orthographié) *Klein*
Prénoms *Anna Marie*

Née le *15 Octobre 1880*
à *Noyon (Nord) France*
Fille de *Monsieur Jean Klein*
né le *à Noyon (Nord)*
Et de *Madame Marie Klein*
née le *à Noyon (Nord)*
Profession *Journaliste*
Nationalité *Allemande*

La nationalité actuelle est-elle celle du pays d'origine? *Oui*
Si non, indiquer : 1° Comment s'est acquise cette nationalité (naturalisation, mariage, etc.)
2° à quelle date

Situation de famille (veuf, célibataire, marié, divorcé) *Célibataire*
Adresse dans la Commune *10 rue de la République*
Permis de séjour accordé le *11 Mars 1918* dans la commune de

ENFANTS au-dessous de 15 ans accompagnant l'étranger ou résidant avec lui

NOM	PRENOMS	SEX	AGE	DATE DE NAISSANCE

Les mesures prises à l'encontre des étrangers aggravent le déficit de main-d'œuvre dans l'agriculture comme dans l'industrie, obligeant le gouvernement à recourir aux pays voisins et à l'empire colonial. Très vite, il apparaît nécessaire d'assurer un contrôle plus efficace des étrangers, particulièrement de la main-d'œuvre immigrante. Le gouvernement leur impose une carte d'identité (circulaire de juin 1916, confirmée par le décret du 2 avril 1917 pour les étrangers et par le décret du 21 avril 1917 pour les travailleurs coloniaux). Comportant la nationalité du titulaire, son état civil, sa photographie, sa profession et sa signature, c'est une innovation fondamentale qui donne aux autorités un moyen efficace de contrôle de l'immigration¹³.

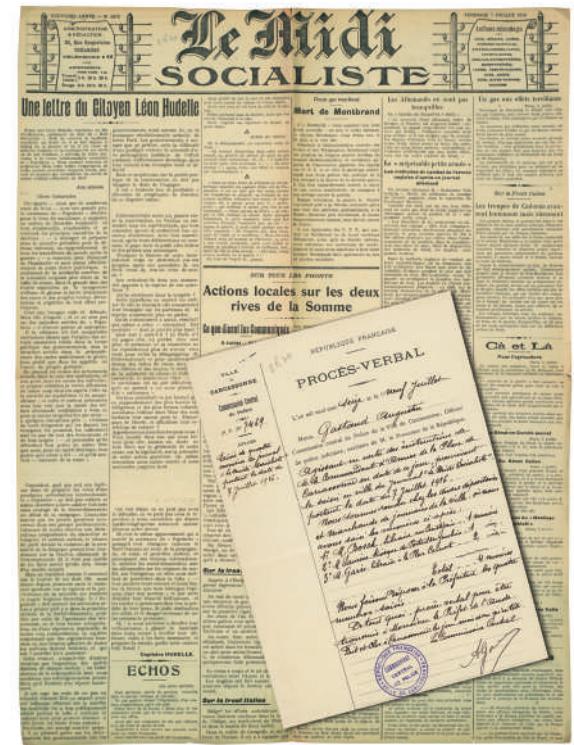
Communication, censure et propagande

Dans l'ensemble des pays belligérants, s'impose l'idée que, pour gagner la guerre, il convient de démoraliser l'adversaire et de mobiliser sa propre opinion nationale, surtout à partir du moment où le conflit s'annonce long. On assiste donc à la mise en place d'un véritable système d'informations, basé sur la combinaison de la censure et de la propagande : il est des informations qu'il convient de cacher, dont il faut interdire la diffusion ; il en est qu'on manipule, qu'on transforme, voire qu'on fabrique dans le but de tranquilliser les populations.

En France, différentes dispositions, prises entre le 2 et le 5 août 1914, donnent à l'autorité militaire le contrôle de l'information. Le Bureau de la presse du ministère de la Guerre est chargé des relations avec les journaux. De fait, si on s'en rapporte aux circulaires ministérielles, dès le mois de septembre 1914, une distinction s'opère entre la censure politique (« attaques contre le gouvernement », « polémiques de presse susceptibles d'être dangereuses ») qui est déléguée aux autorités préfectorales et la censure militaire qui est de la pleine responsabilité

des autorités militaires¹⁴. Les morasses de tous les journaux paraissant dans le département sont soumis avant impression aux censeurs, désignés de concert par les pouvoirs civils et militaires. Le système est efficace : le Bureau de la presse compte jusqu'à

400 censeurs entre 1915 et 1919 et son action est relayée en province par des commissions de contrôle mises en place dans les 21 régions militaires (plus de 5000 censeurs).



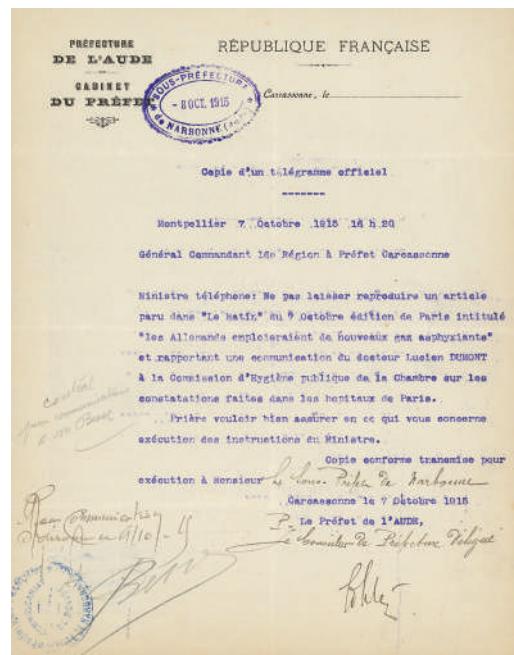
Saisie du journal *Le Midi Socialiste* contenant une lettre du capitaine Hudelle, 7 juillet 1916
A. D. Aude, 8 R 30



Saisie des publications donnant la liste des prisonniers de guerre français, 13 février 1915
A. D. Aude, 8 R 30

Les fonds d'archives publiques conservent, outre l'ensemble des télégrammes communiquant aux censeurs les instructions ministérielles, de nombreux exemples de ces contrôles, des interdictions qui en découlèrent ainsi que des saisies des numéros interdits régulièrement faites par les commissaires de police chez les divers dépositaires de presse. On peut ainsi se faire une idée des nouvelles qu'il convient de dissimuler aux civils. En tout premier lieu, il faut rassurer les familles des soldats mobilisés : il est interdit de publier les listes des tués et des blessés, celles des prisonniers de guerre¹⁵ ainsi que toute statistique des pertes militaires (et ce dès les premières semaines de la guerre particulièrement meurtrières). Les autorités sont d'autant plus vigilantes que les pertes sont grandes (après les hécatombes de Champagne en 1915 ou la bataille de Verdun en 1916 par exemple)¹⁶. Les difficultés matérielles (problèmes posés par le ravitaillement, manque de main-d'œuvre, etc.) et psychologiques (démoralisation) doivent également être passées sous silence. Plus généralement, tout événement susceptible de déstabiliser les combattants ou l'arrière doit être occulté : ainsi en octobre 1915, le ministère s'émeut de la parution dans *Le Matin* d'un article intitulé « Les Allemands emploieraient de nouveaux gaz asphyxiants » et interdit sa reproduction dans la presse locale, d'autant que l'article rapporte « une communication du docteur Lucien Dumont... sur les constatations faites dans les hôpitaux de Paris »¹⁷ ; en décembre 1915, il est demandé de « ne laisser passer dans la presse aucune information relative à des exécutions de femmes espionnes »¹⁸. L'hebdomadaire *Les Hommes du Jour. Annales politiques, sociales, littéraires et artistiques*, qui publie dans son numéro du 1^{er} janvier 1916, sous le titre « Ah ! C'est beau la Guerre » une double page de photographies évoquant ravages et tueries, est suspendu pendant six mois. Les cibles principales de la censure sont le défaitisme, l'antimilitarisme, le pacifisme. La presse espagnole diffusée dans le département fait l'objet d'une surveil-

lance toute particulière. En octobre 1915, le ministre de l'Intérieur adresse au préfet de l'Aude la liste des journaux espagnols dont il a prononcé l'interdiction (pas moins de 62 titres)¹⁹ : les publications anarchistes et syndicalistes sont particulièrement visées. En décembre 1916, le commissaire spécial de Narbonne saisit sur un ouvrier espagnol de Cuxac-d'Aude un



Interdiction de reproduction d'un article paru dans *Le Matin* concernant l'usage des gaz asphyxiants, 7 octobre 1915
A. D. Aude, 4 Z 781

journal syndicaliste, *Solidaridad obrera*, qui, dans un article intitulé « La Paix », approuve les propositions de paix faites par l'Allemagne ; il conclut : « il me paraît opportun d'interdire à l'avenir l'entrée en France de ce journal dont le contrôle militaire postal aurait pu déjà signaler les articles manifestement inspirés par les agents allemands résidant en Espagne »²⁰.

Publication *Les Hommes du Jour* interdite par la censure, janvier 1916
A. D. Aude, 8 R 32



Critiquer ouvertement ou à mots couverts les membres du gouvernement, leurs décisions, leurs actes relève également de la censure. Le préfet de l'Aude menace de démettre un des censeurs de l'arrondissement de Narbonne après la parution d'un article d'Ernest Ferroul dans *La République sociale* du 10 novembre 1914, laissant entendre qu'Albert Sarraut est un « embusqué ». « Il est clair que M. Ferroul prépare une campagne de violence contre M. Albert Sarraut, député de Narbonne, ministre de l'Instruction publique, qu'il tentera de discréditer. Les deux passages suivants de son dernier article permettent d'affirmer que telle est son intention : " Rien ne saurait empêcher un homme de partir avec sa classe, fût-il ministre. M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est au feu. A qui le tour ? " Plus loin : " Finira-t-on par nous comprendre ou faudra-t-il mettre les pieds dans le plat ? " Une telle attitude ne peut être tolérée ». Les instructions du gouvernement sont formelles : il convient de censurer les articles « qui attaqueraient les membres du gouvernement au point de les discréditer devant l'opinion publique et leur enlever ainsi une partie de l'autorité qui est nécessaire à leur fonction »²¹. En août 1916, le préfet de l'Aude s'émeut à nouveau d'un article de *La République sociale* que la censure a laissé paraître et qui qualifie les voyages du président de la République de « grotesques parades »²².



Liste des journaux espagnols interdits (1915) et saisie de *Solidaridad obrera* (1916)
A. D. Aude, 8 R 33



Communiqué officiel du gouvernement, 15 août 1914
A. D. Aude, 3 | 981

été posée est celle de la censure politique. Si l'on veut entendre par là le droit pour la presse de discuter les idées, d'instituer des débats sur les opinions, sur les actes généraux du gouvernement, il n'y a pas de censure politique. Il n'y a de recours qu'auprès de l'opinion elle-même et de la conscience de l'écrivain qui se doit chaque fois demander si une noble et volontaire discipline ne doit pas, dans l'intérêt de la Patrie, dont l'union est indispensable, enchaîner sa propre liberté ». Et de fait, le zèle patriotique dont font preuve les journalistes, en particulier dans les premières semaines de la guerre, se révèle bien plus efficace que la censure. Le gouvernement peut compter sur leur loyalisme pour diffuser ses messages, pour enrichir les communiqués officiels qui leur parviennent chaque jour²⁴ et redonner confiance à l'arrière.

Dessin humoristique de Pierre Dantoine, s. d. [1914-1918]
A. D. Aude, 1 Fi 336



Les brancardiers ont du travail !!
Mais les journaux diront demain :
Nuit calme, rien à signaler sur le reste du front

En février 1916, Aristide Briand s'assure la collaboration de la presse en fondant la Maison de la presse, structure regroupant tous les services d'information, civils comme militaires (commissions de censure mais aussi services de propagande). Cette structure a également toute latitude pour financer des publications aux fins de diffuser la pensée officielle. Les journalistes disposent dès lors d'informations en abondance mais toutes de provenance institution-



Bombardement de la cathédrale de Reims, 1914
A. D. Aude, 66 Dv 1/353

nelle. Alors que quelques Britanniques parviennent dès 1914 à se faire envoyer sur le front comme correspondants de guerre, les journalistes français ne peuvent pas y accéder avant 1917. Encore faut-il préciser que, dans tous les cas, leurs mouvements comme leurs écrits sont étroitement surveillés et que les autorités attendent d'eux des articles glorifiant les armées alliées.



Allégorie représentant l'Alsace et la Lorraine, 1914
A. D. Aude, 28 Fi 27

La France face à la Prusse, 1914
A. D. Aude, 28 Fi 26



La manipulation de l'information est une arme dont le gouvernement use et abuse, au point que, très vite, on parle de « bourrage de crâne ». Quels sont les thèmes privilégiés de cette propagande officielle ? En tout premier lieu, il faut proposer une image haïssable de l'ennemi. La barbarie germanique est un thème longuement développé, qui s'appuie au départ sur les atrocités commises par les armées allemandes lors de l'invasion de la Belgique et du nord de la France en août 1914 (6500 civils exécutés en Belgique et en France, surtout en Meurthe-et-Moselle ; 20 000 immeubles détruits en représailles ; destruction de Louvain et de sa bibliothèque, de Dinant ; bombardement de la cathédrale de Reims, etc.). Très rapidement, l'Allemand n'est plus désigné par le terme Prussien, usité pendant la guerre de 1870, mais par le mot Boche (mot d'origine mal connue, attesté dès 1866-1880, désignant « une tête dure », un mauvais sujet). Caricatures, représentations des ruines des bâtiments emblématiques détruits par les troupes allemandes alimentent cette construction de l'image d'un ennemi cruel et sauvage qu'on n'hésite pas à charger

Les destructions faites par les Allemands, 1914-1915
A. D. Aude, 2 Fi 175

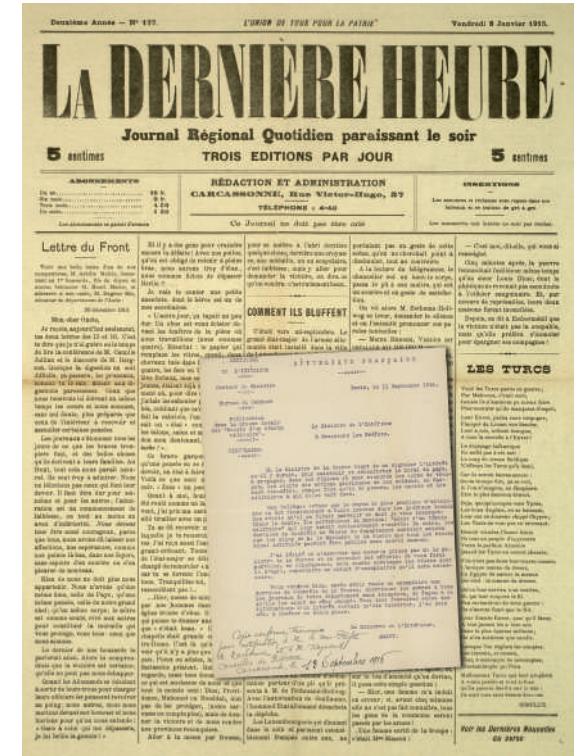


de crimes qu'il n'a pas commis (enfants aux mains coupées par exemple). Ce discours donne une justification à la guerre, c'est une lutte pour la civilisation ; c'est aussi une guerre de défense du territoire national qui doit permettre de recouvrer l'Alsace et la Lorraine, injustement enlevées à la nation française. Autre composante essentielle de ce « bourrage de crâne » : la glorification des chefs militaires, de leur stratégie, de leurs faits d'armes. La presse diffuse largement leur image : portraits, photographies sur le front aux côtés des simples soldats, les réconfortant dans les hôpitaux, rendant hommage aux morts.

Ce « bourrage de crâne » a ses limites : simpliste, tombant souvent dans le ridicule, il a tendance à s'esouffler au fur et à mesure que la guerre s'installe. La propagande officielle prend alors d'autres formes. Les revers successifs que connaissent les armées alliées (bataille de la Somme, Verdun), la crise des mutineries du printemps 1917 conduisent à envisager de façon nouvelle la communication. La censure se fait plus sévère : il n'est pas possible de donner les chiffres des

pertes humaines, de laisser percevoir à l'arrière le découragement qui gagne les combattants. Le contrôle postal aux armées, qui permet aux autorités militaires de juger du moral des soldats et d'interdire la diffusion de certaines idées au front, s'intensifie. En janvier 1915, le Grand Quartier Général met en place trois commissions de contrôle de deux à trois membres. En 1917, ce sont neuf commissions de quinze à vingt-cinq membres, qui ouvrent 180 000 lettres par semaine à la fin de la guerre. Par ailleurs, le contrôle postal est étendu aux courriers échangés entre civils. Censurer ne suffit pas ; il faut aussi relever le moral du pays. C'est tout le sens de la circulaire²⁵ du ministre de l'Intérieur en date du 11 septembre 1916 : le ministre de la Guerre propose de faire insérer dans les journaux locaux des récits « des actions glorieuses de nos soldats », que le ministère lui-même fournira et qui porteront la mention « Récit d'un témoin militaire », ce qui les identifiera clairement aux commissions de censure qui n'auront pas à les examiner avant publication. Ces pseudo-témoignages ont pour objectif clairement affiché : montrer la détermination des soldats à se battre jusqu'au bout pour la patrie, faire de la figure du combattant français un héros dont il faut célébrer les faits d'armes.

En ce début du XX^e siècle, la photographie et le cinématographe ont conquis un large public, qui compte sur ces techniques modernes pour avoir une information fiable sur le théâtre de la guerre. Le gouvernement le comprend assez vite et exerce là aussi un contrôle strict : les commissions de censure doivent viser tous les films dont la représentation est



Invitation par le ministère de l'Intérieur à insérer dans la presse des récits de faits d'armes fournis par le ministère de la Guerre, septembre 1916
A. D. Aude, 8 R 26 et 555 Per 1

projetée²⁶. En 1915 est organisée la section photographique et cinématographique de l'armée qui envoie des opérateurs professionnels sur le front. Les clichés servent à dénoncer les pillages et les destructions commis par l'ennemi, à illustrer la vie quotidienne des combattants. Peu de photographies évoquent les combats eux-mêmes.

Les scènes de batailles sont impossibles à saisir en raison des temps d'exposition trop brefs ; la mort toutefois n'est pas totalement absente des clichés : si on se refuse à montrer la mort des combattants français, on n'hésite pas à exposer dans toute leur crudité les cadavres des soldats allemands. La toute-puissance de l'image s'affirme et les autorités en sont conscientes,

s'en servant comme d'un outil de propagande ou l'interdisant si elles le jugent nécessaire. En 1917, le ministère de l'Intérieur fait savoir au préfet de l'Aude qu'il doit interdire les représentations des films suivants : *La lutte contre les gaz asphyxiants* ; *Le moulin tragique* « reproduisant des scènes de guerre »²⁷.



Vue stéréoscopique.
La Stéréoscopie Universelle,
s. d. [1914-1918]
A. D. Aude, 28 Dv 13/29

L'école militante

Maintenir l'esprit patriotique est un des rôles assignés à l'école durant la guerre. Cet objectif est clairement annoncé dans la circulaire qu'Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique, adresse aux recteurs le 29 septembre 1914 : « Je désire que le jour de la rentrée, dans chaque cité et dans chaque classe, la première parole du maître aux élèves hausse les cœurs vers la patrie et que sa première leçon honore la lutte sacrée où nos armes sont engagées. Dans tout le pays, à la même heure, les fils de France vénéreront le génie de leur nation et salueront l'héroïsme de ceux qui versent leur sang pour la liberté, la justice, le droit humain. La leçon du maître sera simple et forte. Elle devra convenir à l'âge de ses auditeurs... La parole

du maître, dans la classe, évoquera d'abord le noble souvenir de ces morts pour exalter leur exemple, en graver la trace dans la mémoire des enfants. Puis, à grands traits, sobrement, clairement, elle dira les causes de la guerre, l'agression sans excuse qui l'a déchaînée, et comment, devant l'univers civilisé, la France, éternel champion du progrès et du droit, a dû se dresser encore, avec des alliés valeureux, pour repousser l'assaut des Barbares modernes »²⁸. Le ton est donné : la France doit faire prévaloir les valeurs républicaines face au barbare germanique. L'école est le lieu privilégié pour « apprendre la guerre » et répéter les consignes patriotiques.

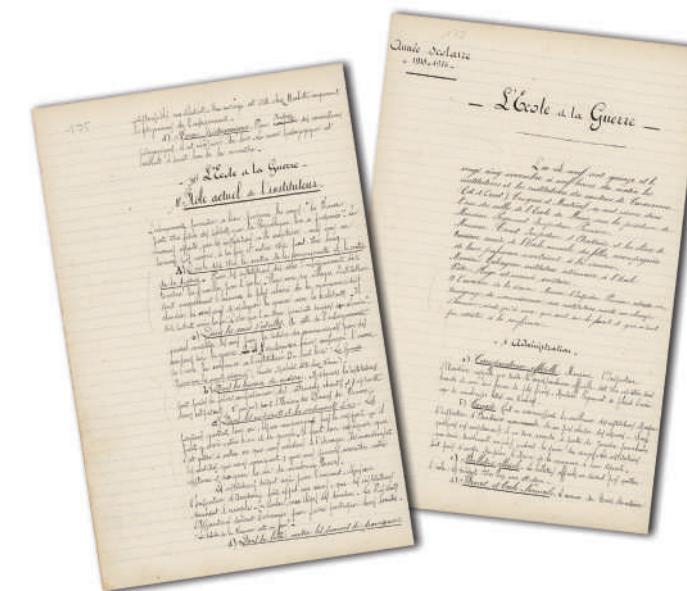


Livres d'or des instituteurs :
couverture de celui du Mas-Saintes-
Puelles et pages intérieures de celui
de Villarzel-du-Razès
A. D. Aude, 28 Dv 7/1 et 4 E 417/1S1

La conférence pédagogique²⁹ réunissant le 25 novembre 1915 les instituteurs et les institutrices des cantons de Carcassonne, Conques et Montréal, ainsi que les élèves de l'École normale de filles, s'organise autour de deux grands axes : le rôle de l'instituteur, la guerre centre d'intérêt.

L'instituteur n'a pas seulement un rôle d'enseignant à jouer, il a un rôle social important : il doit expliquer la guerre aux familles ; compléter son enseignement dans les cours d'adultes par la lecture des communiqués officiels et de causeries sur la guerre ; faire rédiger des lettres aux enfants à l'intention des soldats au front ; engager les paysans, qui « gardent leur or » et « ne comprennent pas le rapport qu'il peut y avoir entre l'or et la guerre », à prendre part à l'effort national en souscrivant à l'emprunt ; « avoir la force morale qui triomphe des bruits pessimistes » ; entretenir le souvenir des morts pour la Patrie.

Conférence pédagogique à l'intention des enseignants des cantons
de Carcassonne, Conques et Montréal, 25 novembre 1915
A. D. Aude, 1 T 311



Par ailleurs, la conférence pédagogique répercute la circulaire d'Albert Sarraut en date du 18 septembre 1914, demandant aux instituteurs de tenir un « cahier des notes de la guerre » afin de garder une trace historique du conflit pour les générations futures³⁰. Les institutrices « sont priées de faire confectionner des vêtements chauds et d'apporter leurs cotisations (5 par an) à l'Union des Dames de France ».

Mettre la guerre au cœur de l'enseignement, tel est le second axe de réflexion de la conférence. Toutes les disciplines doivent être mises à contribution pour « faire réfléchir les enfants sur la période tragique que la France traverse ». En morale, « faire sentir l'idée de patrie », « chercher surtout à concevoir de la France et à faire des Français ». En histoire, « montrer le rêve d'hégémonie dans le cours des siècles ;

Couverture du cahier de classe d'E. Andraud, 1914
A. D. Aude, 117 J 17



rêve des Habsbourg d'abord puis des Hohenzollern ; consacrer une leçon spéciale sur les Barbares, Charlemagne et les Saxons ». En français, les instructions paraissent quelque peu contradictoires : « faire disparaître la haine chez les enfants » et « lire... la *Correspondance diplomatique* qui montre bien que nous n'avons pas voulu la guerre... , s'inspirer des lectures... des *Crimes allemands* prouvés par les documents diplomatiques... ». En conclusion, « On doit rester des militants. Les maîtres doivent s'appliquer à développer chez leurs élèves les qualités viriles qui à l'heure actuelle sont indispensables aux Français : la volonté, l'énergie, la confiance, la résignation et surtout la patience. Nous vaincrons parce que nous avons la volonté de vaincre. Il faut aller jusqu'au bout ».

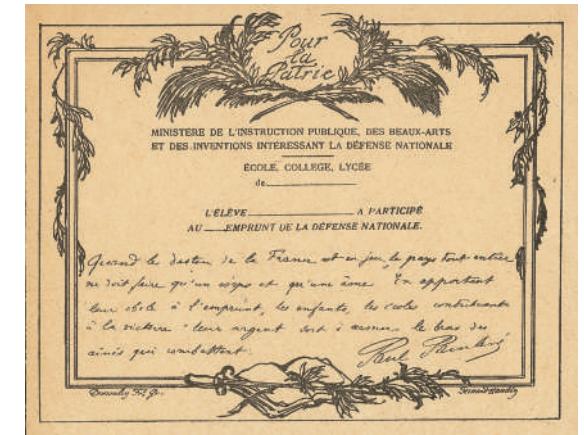
Cahiers d'exercices de Georgette Marty, 1912-1915
A. D. Aude, 3 J 2688/6

La guerre est omniprésente à l'école mais aussi au dehors, dans l'univers de l'enfant : dictées, données des problèmes basées sur le nombre d'obus,

le prix des aliments, etc. ; bons points ; jeux de l'oie, bandes dessinées, etc.



Publications à l'intention de la jeunesse,
1914 et s. d.
Archives communales de Mayreville



Certificat de contribution à l'emprunt par les enfants, [1915]
A. D. Aude, 1 T 116

L'Eglise et l'Etat : vers des relations apaisées

La déclaration de guerre en août 1914 met fin au conflit ouvert qui opposait cléricaux et anticléricaux après la loi sur les congrégations et la Séparation des Eglises et de l'Etat³¹. Le 5 août 1914, Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, invite les fidèles à l'union : « La France a déployé son drapeau. Nous n'avons plus qu'à l'entourer et à le défendre. Sachons le faire avec l'unanimité qui montrera, en dehors de tout parti, notre complète union ; avec la dignité et le calme qui sont le signe et la marque de toute âme virile ; avec la vaillance qui caractérise tout peuple sûr de son droit »³². Curés et instituteurs, cléricaux et

anticléricaux sont désormais frères d'armes et vont combattre côte à côte.

Mais cette union, voulue par les autorités civiles et religieuses, est loin d'être acceptée de tous, en particulier des anciens membres des congrégations. Le 30 août 1914, le commissaire de police de Carcassonne dresse un procès-verbal à l'encontre d'un prédicateur, le père Zacharie, qui, dans son sermon à l'église des Capucins, a tenu « des propos désobligeants contre certains républicains » : « Il y a des personnes qui disent que c'est le pape qui a voulu la guerre, ce qui est absolument faux. Ce sont ces

crapules de socialistes qui ont répandu ce bruit. C'est à eux que nous devons que dans huit jours les Allemands seront à Paris. Si nous sommes punis, c'est parce qu'on ne marche pas avec Dieu et qu'on n'est pas croyants »³³. Si elle n'est pas communément répandue, cette idée que Dieu punit la République, en lui infligeant la guerre et la défaite, se retrouve toutefois dans d'autres homélies. En avril 1916, c'est le curé de Pauligne qui, le jour de Pâques, aurait déclaré dans l'église de Donzac que « la France mériterait d'être écrasée par les Allemands »³⁴.

Attentif au respect de la Séparation des Eglises et de l'Etat, le gouvernement renouvelle régulièrement l'interdiction faite aux fonctionnaires d'assister à toute cérémonie religieuse, à l'exception toutefois « des obsèques des enfants de leur département morts pour la patrie ou aux cérémonies célébrées à leur mémoire »³⁵. Encore faut-il que ces obsèques ne soient pas l'occasion pour le clergé de dénoncer les lois républicaines : en septembre 1915, le sous-préfet de Limoux quitte le service funèbre célébré en l'honneur de Raymond Clercy, tué à l'ennemi, après que le prêtre a fait l'éloge, dans son sermon, des frères congréganistes injustement persécutés³⁶. De même les autorités continuent à interdire les processions sur la voie publique. Le 30 juin 1916, un article du *Courrier de l'Aude* s'indigne :

« Nous avons le devoir de prévenir les catholiques de Carcassonne qu'en ces temps de deuils et d'épreuves, la paroisse Saint-Vincent aurait voulu adresser à Dieu une prière solennelle et publique à l'occasion des processions de la Fête Dieu. Pour cela faire, il était indispensable d'avoir l'agrément des autorités civiles. Celles-ci, pressenties, ont déclaré qu'elles n'accorderaient pas l'autorisation d'une simple procession dans les rues entourant immédiatement l'église. Nous souhaitons vivement que dans un temps prochain, mieux inspirées et plus éclairées, ces mêmes autorités acceptent la nécessité, chaque jour plus pressante, de l'hommage public à rendre au Christ qui tient entre ses mains la victoire de la France »³⁷.

Les couleurs nationales sont l'occasion d'affrontements. Cléricaux comme anticléricaux cherchent à se les approprier en y apposant leurs emblèmes. En octobre 1915, le commissaire central de Carcassonne informe le préfet de l'Aude des nombreuses contraventions à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1915 interdisant l'apposition d'emblèmes sur le drapeau français : « des poursuites [ont été] exercées en simple police pour port d'insignes aux couleurs nationales portant sur la partie blanche l'emblème du Sacré-Cœur. Depuis, plusieurs membres de diverses sociétés légalement constituées, telles que la société de la Libre Pensée, sociétés de

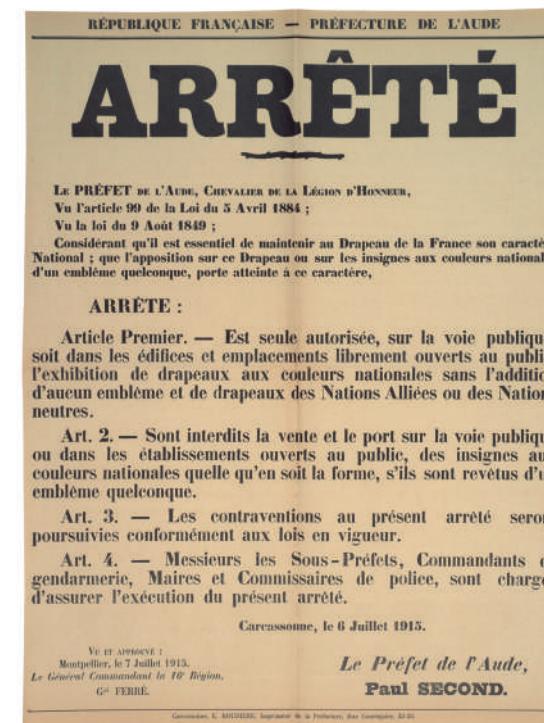
secours mutuels, dont leurs bannières ou drapeaux aux couleurs nationales portent l'emblème de leur société, c'est-à-dire une pensée, deux mains entrelacées pour certaines sociétés de secours mutuels, la truelle, le compas et l'équerre pour celle des maçons et plâtriers, etc., sont venus me demander s'ils pouvaient exhiber sur la voie publique, le jour de l'enterrement d'un de leurs membres, par exemple, ou d'une fête quelconque, leurs drapeaux ou bannières. M. le Procureur de la République consulté est d'avis que l'exhibition doit être prohibée, l'arrêté ne faisant aucune restriction »³⁸.

La religion apporte un réconfort moral aux soldats comme à leurs familles : livrets de prières, images pieuses, port de l'insigne du Sacré-Cœur sont autant de façons de faire appel à la protection divine. L'instituteur de Caudebronde en atteste : « Jamais l'église ne fut plus fréquentée, jamais on ne fut plus assidu aux offices. La dévotion s'exerce dans la reconnaissance infinie aux saints et aux saintes, aux dévotions à la Vierge »³⁹. Le 14 novembre 1915, le commissaire central de Carcassonne fait savoir au préfet de l'Aude que « l'agent de police Pech a rencontré hier samedi, vers les deux heures de l'après-midi, dans la rue Courtejaire, 5 à 6 militaires (fantassins) ayant épinglé à leur képi l'insigne du Sacré-Cœur »⁴⁰. Le 26 mai 1917, c'est le commissaire spécial de Narbonne qui s'inquiète de ce que « certaines personnes, parmi lesquelles des commerçants de Narbonne, engagent leurs amis ou leurs clients à " donner des noms " qui sont immédiatement inscrits sur des listes pour " hâter la fin de la guerre avec l'aide du Sacré-Cœur ". On s'adresse de préférence aux femmes en exploitant habilement leur affection pour les fils ou les maris mobilisés. Tout fait supposer que ces listes serviront à établir la pétition, annoncée par certains journaux catholiques, tendant à placer le Sacré-Cœur sur le drapeau national »⁴¹.

Arrêté préfectoral interdisant l'apposition d'emblèmes sur le drapeau français, 6 juillet 1915
A. D. Aude, 1 M 511



Drapeau avec l'emblème du Sacré-Cœur, [1914-1918]
A. D. Aude, 3 J 835



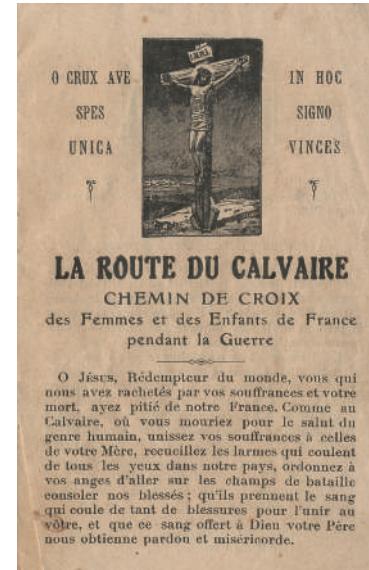
Arrêté préfectoral interdisant l'apposition d'emblèmes sur le drapeau français, 6 juillet 1915
A. D. Aude, 1 M 511



Le Christ aux côtés des Alliés, [1914-1918] A. D. Aude, 28 Fi 232



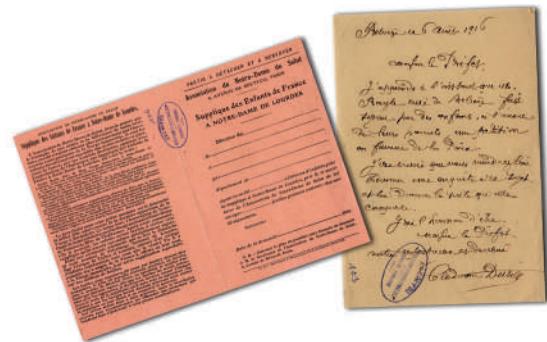
Les secours de la religion aux mourants, [1914-1918] / A. D. Aude, 28 Fi 236



Prière, 5 octobre 1914 A. D. Aude, 3 J 2939

Par ailleurs, nombreux, y compris chez les catholiques, sont ceux qui acceptent mal l'attitude du pape Benoît XV qui refuse de prendre parti pour la France et ses alliés et lance, à diverses reprises, des appels à la paix. Le 6 août 1916, Clodomir Dutilh, ancien instituteur, dénonce le curé de Belvèze qu'il accuse de faire « signer par des enfants, à l'insu de leurs parents, une pétition en faveur de la paix »⁴². La plainte est classée sans suite : il s'agit de fait de la « supplique des enfants de France à Notre-Dame de Lourdes », autorisée par la censure car demandant « que la France, en remportant la victoire, jouisse bientôt d'une paix durable et glorieuse ».

Toutefois, le souvenir des luttes qui ont accompagné la laïcisation de l'école et le vote de la loi de séparation a tendance à s'estomper et lors de la signature de la paix en 1919, l'heure est à la conciliation.

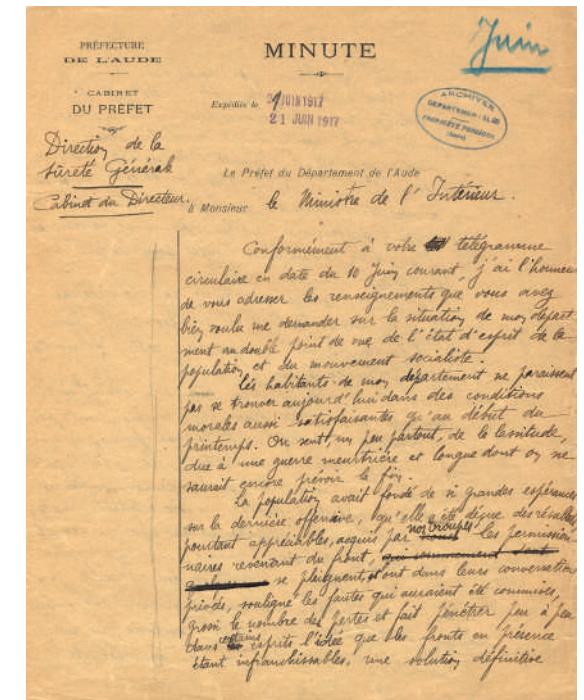


Dénonciation d'une pétition en faveur de la paix, 6 août 1916 A. D. Aude, 1 M 773

La crise de 1917

L'offensive Nivelle, lancée en avril 1917 au Chemin des Dames, est un échec ; particulièrement meurtrière, elle est suivie de mouvements de mutineries sévèrement réprimés. En juin 1917, le ministère de l'Intérieur, conscient de la lassitude des civils qui supportent de plus en plus mal cette guerre qui n'en finit pas, demande une enquête sur le moral dans les départements afin d'analyser les formes prises par le pessimisme ambiant. Le bilan de l'enquête est inquiétant : dans 44 départements, les préfets font savoir que le moral est réellement mauvais. Dans l'Aude, l'état d'esprit n'est guère meilleur : « Les habitants de mon département ne paraissent pas se trouver aujourd'hui dans des conditions morales aussi satisfaisantes qu'au début du printemps. On sent, un peu partout, de la lassitude due à une guerre meurtrière et longue dont on ne saurait encore prévoir la fin. La population avait fondé de si grandes espérances sur la dernière offensive qu'elle a été déçue des résultats, pourtant appréciables, acquis par nos troupes. Les permissionnaires revenant du front se plaignent et ont dans leurs conversations privées souligné les fautes qui auraient été commises, grossi le nombre des pertes et fait pénétrer peu à peu dans certains esprits l'idée que les fronts en présence étant infranchissables, une solution définitive ne saurait être obtenue par les armes. Une autre déception a été causée par la Révolution russe saluée avec tant d'espoir. On pensait que le gouvernement révolutionnaire communiquerait à l'armée l'irrésistible élan de nos volontaires de 1792. Au lieu de cela, on a été déconcerté d'apprendre que le front russe était à ce point désorganisé que les Allemands ne craignaient pas d'en faire revenir leurs troupes pour les jeter sur nos soldats. D'autre part, la joie causée par l'entrée en ligne des Etats-Unis a été mitigée par la pensée qu'il faudra bien du temps pour que

cette intervention puisse porter ses fruits. Néanmoins la population reste calme et, si elle souhaite la fin de la guerre, ne comprendrait pas un traité qui ne donnerait pas satisfaction à nos légitimes revendications. Elle attend la victoire qu'elle a payée de son sang. Et si les opérations militaires nous apportent quelque succès éclatant, malgré de terribles deuils, l'enthousiasme pourra renaître aussi vibrant qu'aux premiers jours de la guerre »⁴³. Les difficultés de la vie quotidienne, les rationnements sont une cause supplémentaire de découragement, voire de mécontentement.



Rapport du préfet de l'Aude au ministre de l'Intérieur, juin 1917 A. D. Aude, 1 M 46

En août 1917, la situation semble même s'être aggravée : « Le recul ininterrompu des armées russes et les troubles intérieurs de la Russie ne sont pas sans provoquer partout une inquiétude assez vive. D'autre part l'arrêt brusque de l'offensive anglo-française dans les Flandres cause une impression pénible. Ces événements favorisent la propagande pacifiste à laquelle se livrent non sans succès dans les milieux socialistes les internationalistes français et étrangers. Cette propagande s'exerçant continuellement sur des troupes qui luttent depuis longtemps et sur des populations qui souffrent cruellement de la guerre constitue un danger sérieux. Car elle donne ou essaie de donner aux esprits simples ou déprimés la conviction qu'il ne tiendrait qu'aux gouvernements de l'Entente de faire cesser immédiatement les hostilités, tout en obtenant une paix honorable »⁴⁴.

En cette année 1917, la France, qui jusque là n'a connu que des grèves sporadiques, doit faire face à des mouvements sociaux plus importants, essentiellement dans la région parisienne mais également en province, notamment à Toulouse. Dans l'Aude, si on en juge par les rapports du préfet, ces manifestations de protestation restent limitées : « En ce qui concerne le mouvement socialiste, il n'y a qu'à Narbonne et Carcassonne où des effets ont pu être constatés tout récemment. Les Bourses de Travail de ces deux villes ont commencé à organiser un mouvement d'opinion qui ne paraît pas devoir s'étendre et devenir important »⁴⁵. Toutefois les autorités considèrent que la vigilance est de rigueur, d'autant que la présence d'une forte main-d'œuvre immigrée peut être cause de troubles : « certains centres de propagande antipatriotique et révolutionnaire, s'ils n'ont osé agir que faiblement jusqu'à ce jour, peuvent à l'occasion transformer leur campagne de dénigrement prudente en une agitation

vigoureuse et déclarée ; les ouvriers espagnols, de jour en jour plus nombreux, occupés aux travaux des champs peuvent aussi à un moment donné par des exigences injustifiées faire naître des troubles dans les milieux agricoles »⁴⁶. L'arrondissement de Narbonne, connu pour sa forte implantation du mouvement socialiste, est aussi celui où les mouvements pacifistes semblent trouver un terrain favorable. En mars 1917, le commissaire spécial de Narbonne attire l'attention du sous-préfet sur « l'affenage Sartre Barthélémy » à Leucate (déjà signalé en mars 1916), où se tiennent des réunions de « propagande antimilitariste », auxquelles assistent régulièrement des permissionnaires. Le commissaire réclame des mesures énergiques « si l'on ne veut pas que se reproduise cette série de désertions constatée déjà à Leucate en 1916 »⁴⁷.

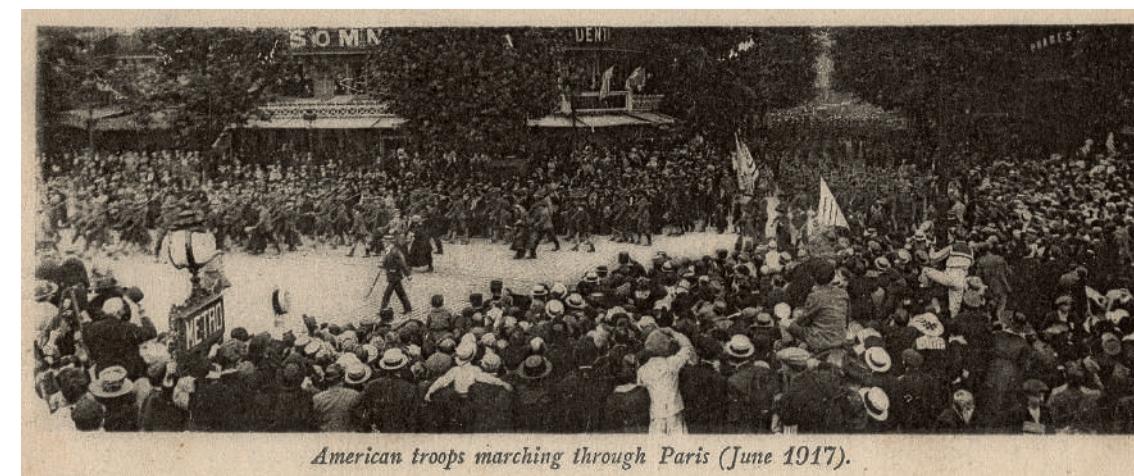
Cette même année 1917, les socialistes rompent l'Union sacrée et refusent de prendre part au gouvernement constitué par Paul Painlevé en septembre 1917. Ils contribuent à sa chute en novembre et s'abstiennent de toute participation au gouvernement Clemenceau qui lui succède. Entre le mois d'août et celui de novembre, on constate dans l'Aude une nette amélioration du moral. Les récentes victoires confortent les populations dans leur refus d'une paix « blanche » sans annexion ni cession de territoire. L'avènement du cabinet Clemenceau est plutôt bien accueilli, à l'exception toutefois des socialistes narbonnais Ernest Ferroul et Félix Aldy qui voient dans le nouveau président du Conseil celui qui réprima dans le sang la révolte viticole de 1907.

Arrivé au pouvoir, Clemenceau réorganise la propagande de l'Etat : il crée le 30 mai 1918 le Commissariat général de la propagande, rattaché directement à la Présidence du Conseil et qui remplace la Maison de la presse. En marge de ce commissariat est également créé un Centre d'action de propagande contre l'ennemi, chargé principalement de lutter contre le défaitisme en France, contrairement à ce que pourrait laisser entendre son intitulé.

De décembre 1917 au mois d'août 1918, le moral des populations audoises fluctue en fonction de l'avance ou du recul des troupes françaises sur le front. A la fin de la guerre, la propagande se fait moins pe-

sante mais la censure est maintenue jusqu'en octobre 1919, essentiellement par peur de la contagion révolutionnaire russe.

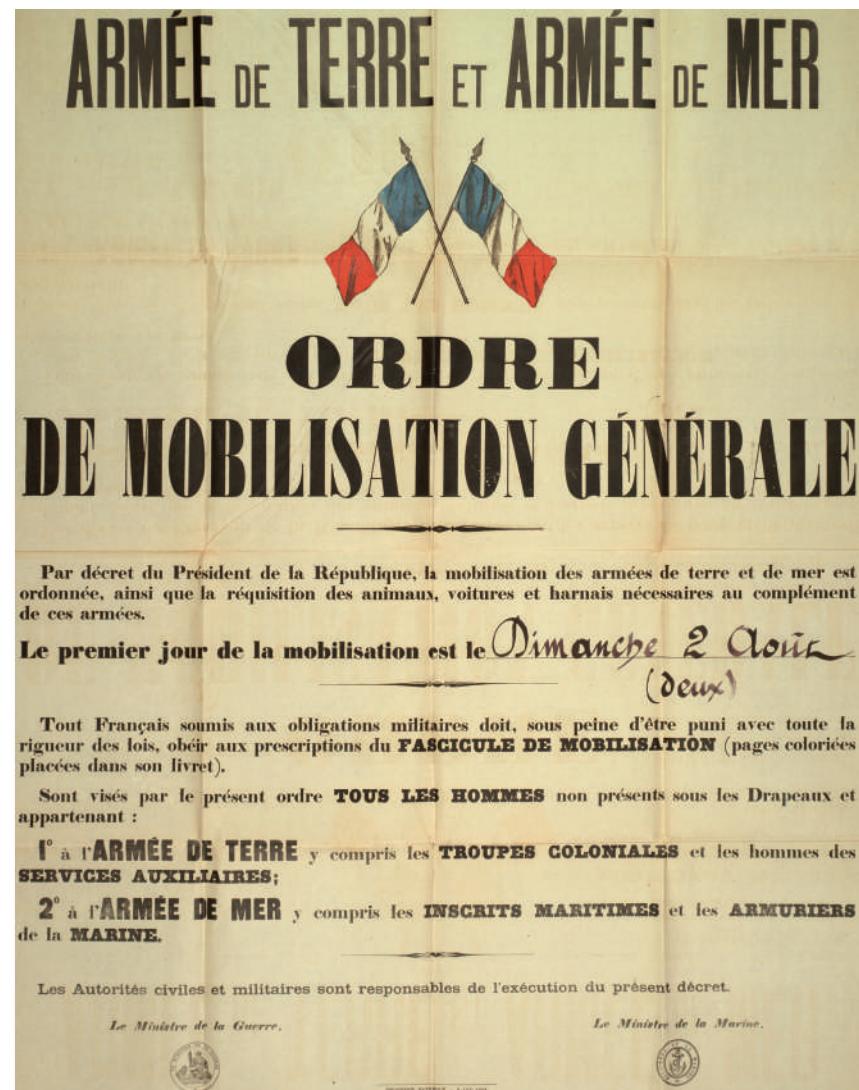
Ce qu'il est difficile d'évaluer, lorsqu'on étudie la place tenue par la censure et la propagande durant la Première Guerre mondiale, c'est l'impact que ces pratiques ont eu sur les populations. Il est certain qu'elles ont contribué à construire une culture de guerre et à renforcer la cohésion nationale ; mais les populations ne se départirent pas d'un certain esprit critique et, à la fin de la guerre, la presse est fortement décrédibilisée.



American troops marching through Paris (June 1917).

L'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés, juin 1917
A. D. Aude, 2 Fi 6016

L'OMBRE DE LA GUERRE



Ordre de mobilisation générale, 2 août 1914
A. D. Aude, 1 M 647

L'ombre de la guerre

Entrer en guerre

Même si la mobilisation n'est pas la guerre, celle-ci a marqué néanmoins, dans l'esprit des populations, le début du premier conflit mondial. Dans ses célèbres carnets, le tonnelier Louis Barthas⁴⁸ ne s'y trompe pas et la qualifie de « prélude de la guerre ». Les livres d'or tenus par les instituteurs débutent tous par le récit de ce qui est considéré par l'ensemble des Français comme le premier acte de la guerre ; ils sont un précieux témoignage sur la manière dont cette journée fut vécue dans les villages.

Sur l'ensemble du territoire national, la mobilisation est annoncée officiellement le samedi 1^{er} août 1914 et débute le lendemain 2 août. Informées grâce au télégraphe et au téléphone, les autorités départementales font procéder par la gendarmerie à la distribution des affiches, imprimées à l'avance, dans les différentes communes où elles sont aussitôt placardées aux points d'affichage habituels. A Villemoustausou⁴⁹, par exemple, il s'agit de la mairie, de la maison Barbaza et du café Chaffary situés au centre du bourg, tandis qu'à Thézan-des-Corbières⁵⁰, c'est sur la porte de l'église et à la gare des tramways. Dans certains villages, on procède également à des sonneries de cloches, qui égrènent longtemps un lugubre tocsin, ou on utilise le crieur public qui donne l'information à grands coups de trompe ou de roulements de tambour. Diffusée par tous ces relais, la nouvelle se répand dans la population tout au long de

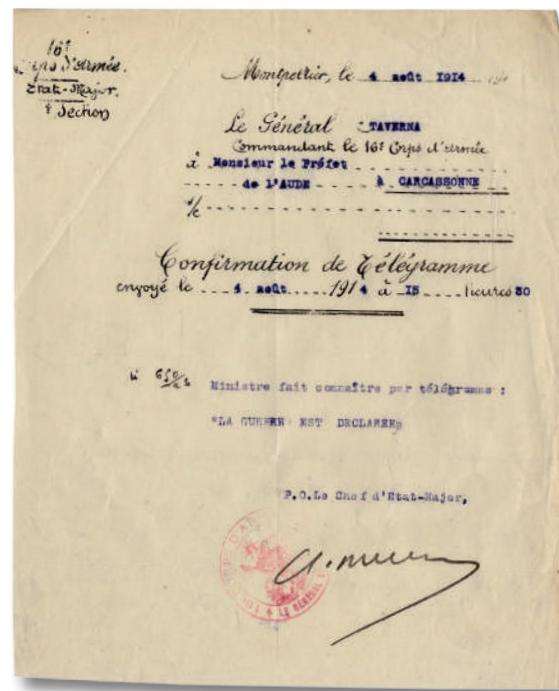
la journée ; certaines communes lointaines n'en obtiennent la confirmation officielle que vers 20 heures. Les autorités locales (maires, conseillers municipaux, instituteurs, receveurs des postes, curés) sont sollicitées pour faire connaître à tous l'information et la corroborer, si besoin est. A Villarzel-du-Razès⁵¹, deux élus font la tournée des métairies les plus isolées, tandis qu'à Loupia⁵², l'instituteur regroupe les habitants à l'école.

A la suite des travaux de Jean-Jacques Becker, il convient désormais de se départir de la traditionnelle image d'enthousiasme populaire liée à cet événement, qui s'était peu à peu imposée dans l'historiographie contemporaine. La réalité est beaucoup plus complexe et les sources dont nous disposons montrent qu'on ne peut en faire l'étude sans dresser une chronologie fine de la propagation de la nouvelle. Partout, c'est d'abord la stupeur, l'abattement et la consternation qui l'ont emporté. Au sein des populations, peu de gens croyaient vraiment au déclenchement du conflit en dépit des nouvelles constamment alarmantes qui leur parvenaient depuis des mois. Dans les campagnes, écrasées par les chaleurs estivales, les travaux agricoles vont bon train ; ici on dépique, là on sulfate. A Villegly et à Pomas⁵³, les habitants sont consternés ; les femmes et les enfants ne peuvent retenir leurs larmes. A Cenne-Monestiés⁵⁴, « Des lèvres tremblent, des fronts pâlisent. Un silence de mort. On échange des réflexions à voix basse. Les

yeux sont humides. On voit des mères, des femmes les mains jointes. On ressent une grande tristesse. L'approche d'un grand malheur nous oppresse tous ». Dans l'ensemble, c'est un profond émoi qui est perceptible et s'exprime le plus souvent avec calme et gravité. Dans un ouvrage publié en 1926, l'écrivain Joseph Delteil, s'inspirant sans doute de son village de Pieusse, fournit de cette émotion première une description sensible et réaliste, bien que teintée d'un lyrisme tout littéraire : « Et ce fut alors que la cloche s'ébranla. Elle tintait à tour de bras, dans une hallucination d'airain. Les sons en pleine accélération donnaient le vertige au monde. Une hâte de pouls, une précipitation de fièvres bouleversaient les airs. Comme sous les trompettes de Jéricho, des murs de paix s'écroulaient du haut du ciel. Le tocsin ! Dans les rues, les gens s'embrassaient, gauches et émouvants dans un embrouillamini de larmes... Sur la grand' place, une fraîche ribambelle de gosses jouait dans les épiluchures, ils riaient aux éclats, dans l'insouciance de toutes leurs dents. Et leur rire dans l'atmosphère sonnait mal, en chocs, leur rire de vie. Alors, une à une, chaque mère vint prendre un enfant par la main, l'emmena en silence dans sa maison. Trois jeunes gens fous crièrent par trois fois : 'A Berlin !' Un vieillard en blouse d'azur, ignare et beau, touchant d'attention et de peine, debout sur sa canne devant une affiche fraîche, épela à haute voix : Mo-bi-li-sa-tion ! »⁵⁵.

Une fois passé le choc de l'annonce, c'est la résignation qui s'installe puis peu à peu les discours se font belliqueux. A Villegly⁵⁶, plusieurs hommes du village commentent : le conflit était inévitable, l'Allemagne multipliait depuis trop longtemps les provocations à l'égard de la République. C'est l'esprit de revanche inculqué dans les écoles qui fait sa réapparition, comme le note Jean Safon à Belpech⁵⁷.

D'aucuns font des déclarations péremptoires : « Ecraisons-les une bonne fois et nous verrons enfin la paix ! ». Sur la place de Limousis⁵⁸, des paroles de colère et de haine sont proférées à l'égard du peuple allemand et de l'empereur Guillaume. A Pomas⁵⁹, on maudit le Kaiser, un fou, un cabotin, un sanguinaire. A Cenne-Monestiés⁶⁰, « la nuit est arrivée. Les attroupements des jours précédents se reforment. Les conversations s'animent, les yeux brillent. On entend des paroles,



Télégramme annonçant la déclaration de guerre, 4 août 1914
A. D. Aude, 1 M 647

des paroles hardies : « C'est Guillaume qu'il faut tuer ! Il faut le mettre en cage ! Qu'on le pendre par les moustaches ! ». La colère contre les Allemands éclate. C'est la Champagne, la Bourgogne et nos milliards qu'ils convoitent. La justice et le droit sont pour nous. Mille résolutions sont prises. Gare aux espions ! La fermeté renaît, le courage grandit. Haut les cœurs ! ». Partout, les mobilisés affichent avec calme leur détermination à combattre l'ennemi, à défendre leur pays injustement agressé. Mais l'idée de revanche, la volonté de reprendre l'Alsace et la Lorraine, pourtant soigneusement entretenues par les autorités, semblent tenir une place très limitée dans l'opinion audoise ; peut-être doit-on attribuer cette relative indifférence à l'éloignement des provinces de l'Est. Globalement, la mobilisation est acceptée sans contestation par les populations urbaines et rurales. Le préfet de l'Aude se fait l'écho de cet état d'esprit, dès le 2 août, dans son rapport au ministre de l'Intérieur : « ... l'ordre de mobilisation a été bien accueilli dans tout le département. Aucun incident, aucun cri discordant n'est signalé. Tout se passe dans l'ordre et le calme le plus parfait »⁶¹.

Difficile en revanche de déceler dans ces réactions cet enthousiasme collectif qui a longtemps fait dire que les mobilisés étaient partis « la fleur au fusil ». Celui-ci n'apparaît que dans un second temps. Comme l'indique fort justement Rémy Cazals, il est généralement le résultat d'un effet de groupe et semble largement organisé par les autorités locales. Dans les principales villes (Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Limoux), des cortèges patriotiques défilent au son des fanfares et rassemblent plusieurs milliers de personnes. A Narbonne⁶², le ténor Affre chante *La Marseillaise* à la terrasse du café Continental devant une foule vibrante. A Homps⁶³, dans la soirée du dimanche 2 août, la population fait le tour du village, regroupée derrière

le drapeau de la mairie et au son des tambours et des clairons. L'instituteur y voit « un enthousiasme indescriptible » au retour sur la place publique : « Tout le monde est présent, il n'y a plus de frontières et de barrières sociales, plus de rancunes, de divisions, de rivalités locales au sujet des champs ou d'histoires de familles. On entend des cris de 'Vive la France !' et 'A Berlin !' qui dominent le tumulte ». La mairie reste ouverte jusqu'à minuit et de nombreux mobilisés viennent y chercher des renseignements. A Loupia⁶⁴, l'instituteur, mobilisé, fait avec ses camarades, eux aussi appelés, le tour du village et tous entonnent *La Marseillaise* et *Sambre-et-Meuse*. Sur la promenade de Pomas⁶⁵, les discours se succèdent, celui du maire, de l'instituteur, d'un soldat d'active, devant près de 500 personnes. Partout, le patriotisme le plus vif est mis en avant, tout comme la solidarité et la cohésion de la communauté d'habitants, grande ou petite. A Peyriac-Minervois, Barthas⁶⁶ est même surpris par les effets inattendus provoqués par l'Union sacrée : « On vit des choses extraordinaires : des frères irréconciliables se réconcilient, des belles-mères avec leurs gendres ou belles-filles qui, la veille encore, se seraient giflées et arraché les cheveux échangeèrent le baiser de paix, des voisins qui ne voisinaient plus reprirent les plus amicales relations. Il n'y eut plus d'adversaires politiques, insultes, injures, haines, tout fut oublié. Le premier effet de la guerre était d'accomplir un miracle, celui de la paix, de la concorde, de la réconciliation entre des gens qui s'exécraient ».

Rapidement des réunions sont organisées afin de préparer les départs. A Limousis⁶⁷, les mobilisés se rassemblent pour connaître les détails pratiques de leur départ. Les célibataires doivent partir sur le champ tandis que les hommes mariés et les pères de

familles disposent d'un délai de trois jours. Au fil des jours, les départs de soldats se succèdent à un rythme soutenu. Dans bien des cas, une grande partie de la population villageoise les accompagne jusqu'à la gare où les familles font leurs adieux. A Alzonne⁶⁸, des fa-



La mobilisation à Paris, août 1914
Collection particulière

milles entières traversent le pont du Fresquel pour gagner la petite gare, située à près de deux kilomètres du village. A Cenne-Monestiés⁶⁹, qu'ils partent rejoindre leur corps à Carcassonne, Narbonne, Toulon ou Marseille, les jeunes prennent le tramway. « Quelques uns ont embrassé leur famille à la maison, au train la séparation pourrait être plus douloureuse. Ils ont les amis pour les accompagner. Hommes, femmes, enfants s'en vont à la gare au milieu d'un grand enthousiasme. Le tramway apparaît au détour de la route. Des chants arrivent jusqu'à nous. Ce sont les mobili-

sés qui descendent de la Montagne et font entendre le Chant du Départ. La locomotive porte des drapeaux tricolores ; les wagons sont ornés de verdure et de fleurs. Les mains se pressent. Quelques uns refoulent une larme au coin de l'œil. 'Au revoir. Au revoir !',



Le départ des trains des mobilisés Gare de l'Est à Paris
Collection particulière

'Vive la France !', entend-on. Et le tramway s'ébranle aux accents de La Marseillaise ». Le 7 août, le 80^{ème} Régiment d'Infanterie quitte son casernement de Narbonne. Louis Mèche de Roquefère⁷⁰ garde un souvenir ému de ce départ : « Du théâtre à la gare, ce n'est plus qu'une foule. Toute la population narbonnaise est là, rangée sur le boulevard. Elle acclame les soldats qui vont à la frontière ». A cette époque, l'Aude est sillonnée par un réseau fourni de tramways à vapeur. Tous sont réquisitionnés par l'autorité militaire pour le transport des soldats. A Thézan-des-Corbières⁷¹,

femmes et enfants se regroupent au rond-point de La Couverte pour acclamer le passage des convois. Le département participe donc dans son ensemble à cet incessant ballet qui fait écrire à Joseph Delteil⁷² qu'à partir du 1^{er} août « la France devint une gare ». Puis, peu à peu, au bout d'une semaine, les départs

s'espacent tandis qu'arrivent les premières nouvelles du front. Les populations sont désormais installées dans la guerre et la vie quotidienne poursuit son cours en l'absence d'une grande partie des hommes. Tous espèrent une issue rapide, mais beaucoup, comme l'instituteur d'Airoux⁷³, doutent sérieusement d'un tel scénario.



Archives municipales de Narbonne,
2 Fi 827 et 2 Fi 832



Les réfugiés

Dès les premiers jours de la guerre, les populations civiles fuient les combats, quittent les zones frontalières pour se réfugier à l'intérieur du pays. Les Belges et les populations du nord et de l'est de la France, confrontés aux atrocités commises par les Allemands ou effrayés par le récit qui leur en est fait, cherchant à échapper aux bombardements et aux affrontements, se replient vers le Sud.

De fait, le gouvernement, persuadé que les troupes alliées seraient victorieuses, n'a rien prévu pour les accueillir. Il s'efforce de les disperser sur l'ensemble du territoire français, ce qui n'est pas toujours aisé car la plupart des réfugiés souhaitent s'installer près de leur région d'origine. L'Etat pourvoit à leur logement et à leur entretien, avec le concours des populations civiles. A partir de décembre 1914, il leur est versé une allocation de 1,25 F (par jour pour les adultes) et 0,50 F (par jour pour les enfants), équivalente à celle que reçoivent les familles des mobilisés : les secours en nature (logement, nourriture) sont toutefois déduits du montant de cette allocation⁷⁴. Par ailleurs, nombreux sont les associations caritatives et les comités qui se mobilisent pour leur venir en aide.

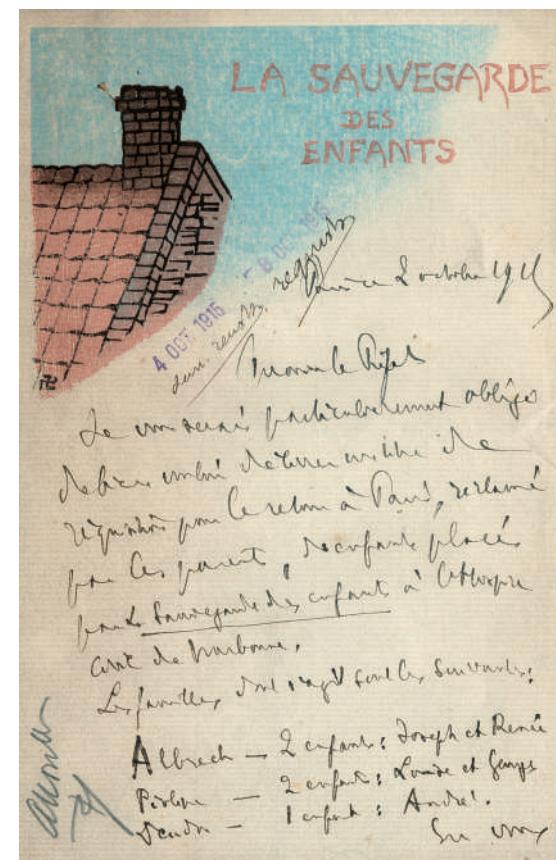
Le préfet de l'Aude s'enquiert régulièrement auprès des municipalités des possibilités en hébergement et, en fonction des réponses reçues, répartit autoritairement les réfugiés dans les différentes communes du département. Pratiquement toutes en accueillent mais en nombre relativement réduit. Ainsi au 3 mai 1915, 972 réfugiés sont accueillis dans l'arrondissement de Narbonne⁷⁵ ; toutes les communes sont mises à contribution (à l'exception de Castelnaud-d'Aude et Jonquières) : 38 reçoivent de 2 à 10 réfugiés, 31 reçoivent de 11 à

31 réfugiés, Narbonne en accueille 120, Lézignan 59. Si dans les premiers mois il semble que l'accueil des réfugiés ait quelque peu souffert d'un manque de préparation, très vite le service départemental des réfugiés met en place une organisation rigoureuse : les communes sont priées de répondre en 1917 à un questionnaire très détaillé⁷⁶ sur les ressources de la commune (cantonnements et immeubles divers, hôpitaux, matériel tel que literie, etc.), sur les conditions d'accueil des réfugiés (possibilités d'emploi, scolarisation des enfants, existence de comités locaux, etc.).

Dans l'Aude, les premiers réfugiés, accueillis dès le mois de septembre 1914, viennent surtout de la région parisienne. A Caudebronde⁷⁷, ce sont des jeunes filles que la commune reçoit dès le 17 septembre : « Paris était menacé de l'invasion allemande et le sort malheureux des régions envahies attendait Paris aussi. C'est alors que les Parisiens furent effrayés et l'exode commença. Les jeunes filles, les enfants se réfugièrent en province. Il en vint à Caudebronde... La plupart des réfugiées sont des filles d'ouvriers, de petits employés ». Elles sont logées chez une riche propriétaire du village, dans un vaste domaine doté d'un grand parc. « La serre du parc avait été aménagée et tenait lieu d'ouvroir, de salle d'étude. Les grands salons, les chambres mis en communication devinrent un dortoir très confortable. Des personnes charitables prêtèrent des lits, matelas, couvertures... ». Ces jeunes réfugiées retournent à Paris le 30 novembre 1914 : « On voit dans leurs yeux quels regrets elles éprouvent. C'est qu'on les a choyées pendant leur séjour chez nous ; on les a gâtées de mille bonnes choses ». De nouveaux réfugiés ne tardent pas à les remplacer.

Entre le 10 mars 1915 et le 15 janvier 1916, arrivent dans l'Aude 15 convois de réfugiés français rapatriés d'Allemagne qui sont répartis équitablement dans les quatre arrondissements du département (Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne).

Les réfugiés du premier convoi sont presque tous originaires de l'arrondissement de Soissons (Aisne). Les quatre premiers convois comptent chacun de 450 à 500 individus⁷⁸.



Lettre de l'association « La Sauvegarde des enfants » demandant le retour à Paris d'un jeune réfugié placé à l'Hospice civil de Narbonne, 2 octobre 1915
A. D. Aude, 10 R 68



Les habitants des villages belges fuyant devant l'armée allemande
L'illustration, 29 août 1914
Collection particulière

Etat des réfugiés dans le département de l'Aude⁷⁹

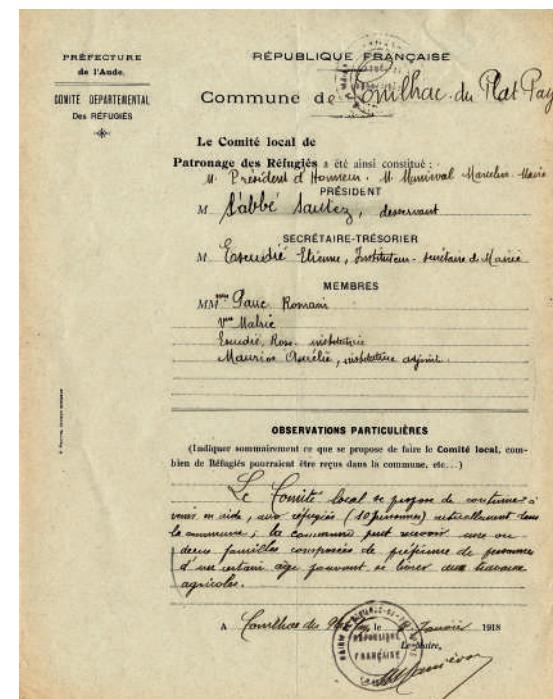
Origine géographique	Nombre au 1 ^{er} juin 1915	Nombre au 1 ^{er} février 1916
Aisne	644	566
Ardennes	551	357
Belfort	5	0
Doubs (dépôt de Besançon)	0	23
Haute-Loire (camp d'Aurec)	0	3
Marne	52	41
Haute-Marne	0	1
Meurthe-et-Moselle	889	507
Meuse	489	359
Nord	951	1253
Oise	3	4
Orne (dépôt de la Ferté-Macé)	0	1
Pas-de-Calais	285	247
Seine	36	26
Seine-et-Marne (dépôt de Fleury-en-Bière)	11	13
Seine-et-Oise	3	0
Somme	102	78
Vosges	50	55
Alsace-Lorraine	17	14
Belgique	25	81
Asie Mineure	0	5
Palestine	5	0
TOTAL	4118	3634

En 1918, on estime qu'il y avait 2 millions de réfugiés en France (dont 325 000 Belges)⁸⁰.

Les réfugiés sont plutôt bien accueillis dans les premiers mois de la guerre. Toutefois, à partir de la fin 1915-début 1916, des réactions de rejet se font parfois sentir : ils sont soupçonnés de profiter du système allocataire, de rechigner au travail. Pourtant les réfugiés pallient bien souvent le manque de main-d'œuvre. Des enquêtes sont régulièrement faites auprès des communes pour repérer les réfugiés inemployés, évaluer leurs compétences professionnelles et

les envoyer sur les sites agricoles ou industriels qui ont besoin de travailleurs. Ce sont évidemment les ouvriers spécialisés (métallurgie, chimie, industries d'armement) qui sont le plus recherchés⁸¹.

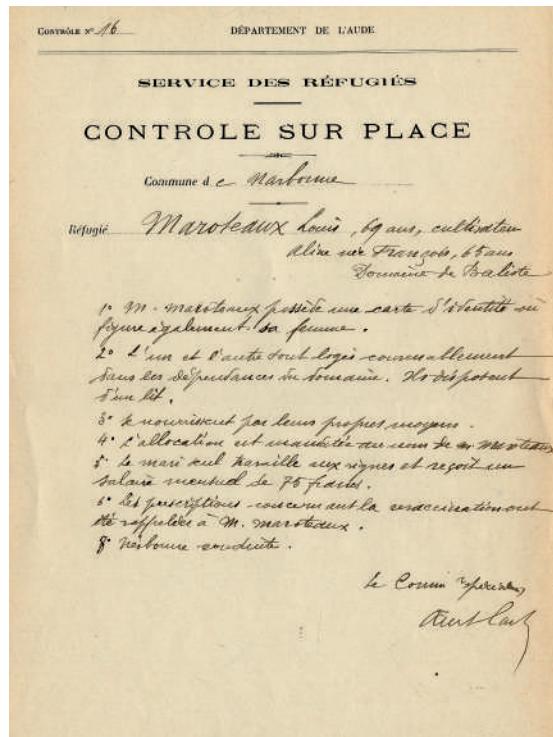
Il existe parfois une certaine méfiance des populations à l'égard des réfugiés : les différences de langue, le fait qu'ils aient été « germanisés », qu'ils aient fui devant l'ennemi les rendent suspects, même aux yeux des autorités. Le service départemental des réfugiés, dans ses instructions aux maires, est formel : « Si le réfugié doit être aidé, il doit aussi être surveillé »⁸². Dès 1914, des fiches individuelles indiquant le lieu d'origine, la profession et le lieu de résidence dans le département⁸³ sont établies et régulièrement tenues à jour. Par ailleurs des contrôles sur place sont faits par les autorités pour vérifier les conditions matérielles dans lesquelles vivent les réfugiés mais aussi pour se rendre compte de leur conduite morale⁸⁴. Certains réfugiés font l'objet de suspicions et d'une surveillance rigoureuse, particulièrement les Alsaciens-Lorrains soupçonnés de complaisances avec l'ennemi. C'est ainsi qu'en 1916, la correspondance que Mathilde Bronner, Alsacienne réfugiée dans l'Aude, échange avec sa famille restée en Alsace (par l'intermédiaire de la Suisse) est l'objet de contrôles réguliers : elle « pourrait en effet envoyer dans sa correspondance des renseignements utiles à l'Allemagne »⁸⁵. Les réfugiés sont des témoins de ce qui se passe dans la zone combattante : les civils, comme d'ailleurs les autorités locales, les interrogent sur ce qu'ils ont vu et vécu, les premiers pour connaître la réalité de la guerre (et ce sont eux qui font connaître les exactions allemandes en Belgique et dans le nord et l'est de la France), les seconds pour obtenir des informations militaires. A Caudebronde, l'instituteur recueille le 29 août 1915 le récit d'une réfugiée venue de Sedan⁸⁶, ville passée



Constitution du Comité local de patronage des Réfugiés à Conilhac-des-Corbières
A. D. Aude, 8 R 4

sous l'occupation allemande le 25 août 1914 : « Les Allemands nous ont pris par la terreur. Ils ont tiré sur les civils dans les rues ; ils ont brûlé l'église et 30 maisons ont été la proie des flammes... Ils ont pris comme otages [suivent les noms de quatre notables]. Les Allemands ont demandé de l'argent qui leur a été versé à pleines mains ; ils en ont demandé une deuxième fois, ils ont eu satisfaction et pourtant ils ont menacé de brûler la ville s'ils n'avaient d'autre argent... ». En 1918, le commissaire spécial de Carcassonne va interroger Auguste Havet, rapatrié de Salamine logé à Gincla pour recueillir son témoignage et connaître les conditions exactes dans lesquelles les Allemands ont pu abattre un aéroplane anglais dans cette zone de combat⁸⁷.

Contrôle d'un réfugié effectué par le commissaire spécial de Narbonne
A. D. Aude, 8 R 9



Les combattants

Au total, la mobilisation des troupes s'étend sur deux semaines. Après la mobilisation générale, a lieu l'incorporation des plus jeunes, issus des classes 1914 à 1919. Pour l'ensemble de la durée de la guerre, ce sont environ 44 000 Audois qui sont ainsi mobilisés, parmi les 8 700 000 combattants français, pour un département qui comptait un peu plus de 300 000 habitants⁸⁸ lors du recensement de 1911. Ce

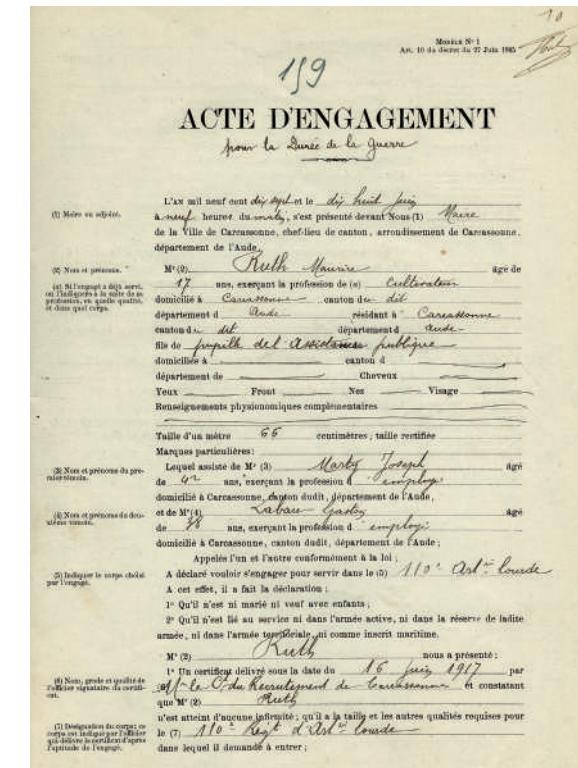
chiffre global de près de 9 millions tient bien évidemment compte de l'apport des troupes coloniales et des engagés volontaires qui furent assez nombreux. Pour enregistrer ces engagements, des bureaux militaires sont ouverts dès le 21 août 1914, mais il est également possible de se rendre dans les bureaux municipaux. A Carcassonne, pendant les quatre années du conflit, on recense ainsi plus de 1 100 procès-verbaux

d'engagements⁸⁹. Il s'agit presque exclusivement d'hommes jeunes, ayant entre 18 et 25 ans. Georges Pontet, originaire de Limoux, n'a même que 17 ans lorsqu'il signe son contrat le 26 avril 1917. On y compte également quelques étrangers, principalement des Espagnols. Nombre de ces engagements sont conformes aux valeurs que l'homme se doit d'assumer en temps de guerre, au rôle social qu'il est tenu de jouer et qu'il ne peut refuser sans encourir le risque d'être pris pour un embusqué, un homme sans dignité qui se soustrait à l'impôt du sang. Mais, il faut bien reconnaître qu'au-delà de l'enthousiasme patriotique,



A. D. Aude, 28 Fi 2

il s'agit aussi parfois, comme l'a fort justement montré Jules Maurin⁹⁰, d'une habile stratégie d'évitement du front. L'engagement permet en effet au soldat, par devancement d'appel, de choisir son arme et son régiment. Ce sont donc les régiments d'artillerie, lourde ou de campagne, qui sont les plus souvent demandés, suivis de loin par la Marine et le Génie. Certains choix trahissent même à l'évidence de véritables plans de carrière. En 1918, Léon Palmade, natif de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) s'engage ainsi dans les équipages de la flotte car il veut devenir pilote d'hydravion.



Acte d'engagement de Maurice Ruth, âgé de 17 ans, 18 juin 1917
A. D. Aude, 4 E 69/H 78

Les autres Audois, les appelés, sont majoritairement affectés dans l'infanterie, dans le cadre des régiments constitués à Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary, et placés dans le XVI^e Corps d'Armée et dans l'Armée d'Orient. La plupart affrontent l'ennemi sur le territoire français. Le 127^e Régiment Territorial d'Infanterie, originaire de Carcassonne, et le 125^e originaire de Narbonne font exception⁹¹ : ils sont envoyés au Maroc. Pour pouvoir conserver à la France la totalité du territoire marocain, le général Lyautey, commissaire résident général, a en effet réclamé l'envoi de troupes territoriales.

Les différents régiments audois ont subi des pertes considérables et ont reçu de nombreuses citations pour leurs faits d'armes.

Le 80^e Régiment d'Infanterie de Narbonne subit d'énormes pertes lors de l'offensive française en Lorraine en août 1914.

Ainsi 96 soldats mobilisés de l'arrondissement de Narbonne sont tués le même jour, le 20 août 1914. Au cours de ce seul mois d'août, ce sont 257 soldats de l'arrondissement de Narbonne qui tombent sur le front. Le 24 août 1914, le sénateur Auguste Gervais accuse le XVI^e Corps d'Armée composé de soldats du Midi d'avoir reculé. On fait peser la responsabilité de l'échec, non sur



le général de Castelnaudary qui a mené l'offensive, mais sur la troupe et on accuse les Méridionaux de lâcheté. Cette nouvelle est l'objet de démentis acerbes dans la presse (*Courrier de l'Aude*). Le régiment reçoit la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de guerre en février 1918 ; il est cité deux fois à l'ordre de l'Armée en mai 1918⁹².

Quant au 416^e Régiment d'Infanterie, créé à Carcassonne en avril 1915, il est aussitôt totalement décimé sur le front de Champagne, anéanti une seconde fois en 1916 lors de la bataille de Verdun, puis une troisième fois en 1918 dans les Flandres. Il reçoit la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de guerre en février 1918. Sont également stationnés à Carcassonne le 143^e Régiment d'Infanterie et les 3^e, 203^e, 273^e régiments d'artillerie de campagne dont les faits d'armes font également l'objet de citations.

Archives municipales de Narbonne, 2 Fi 803



Le Bleu : Mon Dieu... où allons-nous ?
L'Ancien : Au bal... Polka pour les militaires seulement.

Le 146^e régiment d'infanterie en cantonnement à Castelnaudary, deux fois cité à l'ordre de l'Armée pour ses faits d'armes à Verdun puis dans la Somme, reçoit la fourragère en février 1918.

Dans les cantonnements à l'arrière, il faut former les nouveaux appelés. C'est ce dont est chargé à Villemoustassou Désiré Ducloux (dit Gaston), rédacteur au *Courrier de la Champagne*, à *La Dépêche des Ardennes*, puis à *L'Eclair de l'Est*. Il en fait le récit dans une lettre⁹³ adressée à son épouse Irène le 24 janvier 1915 : « C'est de ma nouvelle résidence que je t'écris. Tu comprendras alors pourquoi tu es restée quelques jours sans nouvelles. J'étais désigné pour partir au front vendredi dernier, mais voici qu'une circulaire ministérielle est arrivée, prescrivant de confier l'instruction des bleus aux sous-officiers

Dessins humoristiques de Pierre Dantoine
A. D. Aude, 1 Fi 308-309

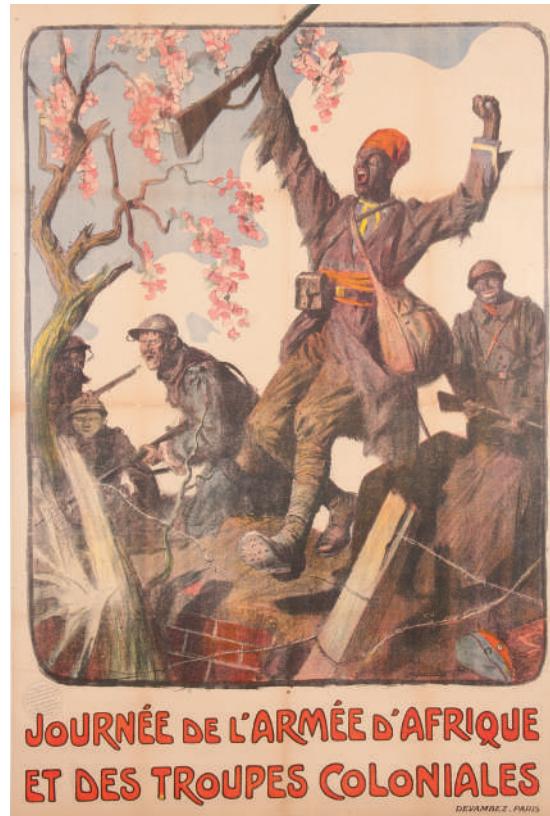


Les trains de plaisir
Et tous mènent à la foire des coups !

revenant du front. Les quatre compagnies de bleus sont à Villemoustassou ; leurs cadres étaient composés en grande partie de fricoteurs n'ayant pas encore marché. Alors que je revenais jeudi soir de monter la garde à la caserne où sont internés des prisonniers allemands, j'étais informé que mon capitaine avait désigné au commandant du dépôt cinq sergents, dont «K» et moi. J'attendis donc d'être fixé avant de te faire connaître la nouvelle, comme pour ma désignation au feu. Samedi matin, le commandant ratifiait le choix du capitaine, sauf pour «K». Samedi à 2 heures, je quittai donc Castelnaudary avec 17 sergents à destination de Villemoustassou. Me voici donc arrivé à destination. Accueil sympathique des sous-officiers de la 28^e C^{ie}, à laquelle je suis affecté. Encore quelques jours

pour le dégrossissement obligatoire ; on est toujours un peu gêné quand on est transplanté dans un autre milieu. J'avais éprouvé un certain regret en quittant Pennautier, car nous vivions, là, la véritable et bonne vie de cantonnement. J'avais eu la chance de tomber sur un bon propriétaire. À Castelnaudary, ce fut la vie de caserne dans toute sa laideur et toute sa rigueur. À Villemoustaussou, nouveau régime de la paille. J'ai bien retrouvé ici mon ami Poirot qui a dégotté un lit d'une place chez l'habitant. Nos prédécesseurs ont gâté les indigènes. N'ayant pas comme à Pennautier de billet de logement, ils ont loué des chambres à 1f. la nuit. Moi, je ne marche pas. J'engueule ces braves méridionaux qui veulent vivre sur notre dos jusqu'au bout ».

L'Aude est un lieu de transit pour les troupes coloniales débarquées à Marseille ou à Bordeaux. En octobre 1914, l'Armée des Indes passe à Carcassonne : officiers anglais et de l'armée hindoue, canons et caissons de l'artillerie indienne stationnent un temps en gare de Carcassonne pour la plus grande joie des curieux qui peuvent admirer les Sikhs aux superbes turbans⁹⁴. Les troupes des colonies françaises d'Afrique, que le colonel Mangin célébra en publiant en 1910 *La Force noire*, sont envoyées sur les fronts européens et orientaux. Mal préparées, souffrant des hivers rigoureux, elles subissent d'importantes pertes en 1917 au Chemin des Dames. Si certains de ces soldats ont l'impression d'être pleinement intégrés et acceptés par la « Mère Patrie », beaucoup ont le sentiment d'être l'objet de discriminations : très peu de promotion aux grades d'officiers, inégalité de soldes et de permissions, envoi dans des « camps d'hivernage » sur la Côte d'Azur où ils sont très surveillés. La propagande allemande instrumentalisa l'emploi de la Force noire, accusant ces troupes jugées « barbares » d'atrocités de guerre⁹⁵.



**JOURNÉE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE
ET DES TROUPES COLONIALES**

Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales :
affiche de Lucien Jonas, 1917
A. D. Aude, 1 M 1055



L'Armée coloniale en gare
de Carcassonne, s. d.
A. D. Aude, 3 Fi 4425



L'Armée des Indes en gare de
Carcassonne, octobre 1914
A. D. Aude, 3 Fi 4432

Comme pour les journaux, la censure est sévère. Le courrier ne doit pas comporter de renseignements susceptibles d'être utilisés par l'ennemi. Dans la même lettre, Antoine Bire clôt ainsi son évocation de la bataille de Vitry-le-François qui a eu lieu en septembre : « Je ne vous en donne pas de détails vous comprendrez pourquoi ». Mais il est impossible de contrôler toutes les correspondances et les soldats ne respectent pas toujours les règles. Germain Pech fait ainsi cet aveu à sa mère dans une missive du 24 octobre 1914 : « Tu dois penser, chère mère, que je ne vous dis pas grand chose relativement à l'endroit où nous nous trouvons ; tu ne sais pas où est ton fils, et s'il m'arrivait quelque chose, tu ne saurais pas où j'ai combattu. Eh bien, ma foi, tant pis, je vais parler »¹⁰⁰. Puis il détaille tous les combats auxquels il a participé avec son régiment depuis le début de la guerre, précise l'itinéraire suivi par ce dernier et indique qu'il se trouve désormais au bois de Montfaucon à 18 kilomètres de Verdun : « Que de morts ! Quel cimetière sera ce bois, plus tard, dans l'histoire ». Toutefois le poids de l'autocensure est peut-être plus fort encore que la censure elle-même : on ne saurait faire part à sa famille des risques encourus, des mauvaises conditions de vie ; on ne saurait l'inquiéter avec ses états d'âme, avec ses angoisses.

Les lettres servent aussi à donner des nouvelles des camarades de régiment, souvent originaires du même village ou de la même région, et à faire connaître la fin tragique de ceux qui tombent au champ d'honneur. Germain Pech apprend ainsi à sa famille, le 26 octobre 1914, le décès de son ami d'enfance Albert Pla : « Oui, le pauvre Albertou est mort ! Quelle peine en voyant ainsi ce pauvre ami, tout à l'heure souriant à la vie, et ne formant maintenant qu'une masse rouge et bleue, étalée là sur le

sol ! Quel sort brutal lui était réservé ! Quelle émotion aussi en lisant une lettre de ses parents, trouvée sur lui ». Il demande d'ailleurs à sa mère de prévenir elle-même la famille du défunt : « ... Je compte sur toi, sur ton intelligence et ta délicatesse pour remplir cette triste mission. Je t'en prie, fais pour eux ce qu'ils auraient fait pour moi »¹⁰¹.

Pour certains combattants, cette correspondance régulière n'est pas entretenue avec l'épouse ou la famille, mais avec une personne inconnue, une femme désignée alors sous le qualificatif de marraine de guerre. Il semble bien que se soit de manière spontanée que se met en place progressivement cet échange écrit, destiné à apporter un soutien moral à des combattants solitaires ou dont la famille réside en territoire occupé. Par la suite, le système se généralise, comme l'indique Rémy Cazals¹⁰², grâce à des contacts établis par l'intermédiaire des hôpitaux et par un système de petites annonces. Les courriers sont parfois accompagnés de colis comportant de la nourriture et des vêtements, comme en envoient régulièrement les familles aux soldats sur le front. A travers ces relations épistolaires se nouent parfois des amitiés profondes et durables, pouvant aller jusqu'à l'ébauche de flirts, voire d'idylles amoureuses. Une carte humoristique, due au dessinateur Xavier Sager, ne comporte-t-elle pas une légende quelque peu équivoque : « Demande de marraine. Poilu artilleur aurait plaisir à bombarder de lettres amoureuses marraine pas trop farouche »¹⁰³. Les mairaines de guerre sont de tous âges, de toutes conditions ; souvent de milieux aisés, elles ont le sentiment de remplir un devoir social. A Saint-Polycarpe, Mademoiselle de La Chapelle, jeune fille appartenant à la bourgeoisie aisée du Limouxin, soutient ainsi durant tout le conflit deux soldats français du 9^e Régiment du Génie : Charles Lecomte et André Décamps.

Malheureusement, seules les missives des deux soldats sont parvenues jusqu'à nous dans les archives privées de la jeune fille¹⁰⁴. Lecomte écrit le plus souvent possible à sa « Chère Mairaine », il la remercie pour ses envois et termine toujours ses lettres par la formule suivante, témoignant de sa profonde gratitude : « Votre filleul pour la vie ».



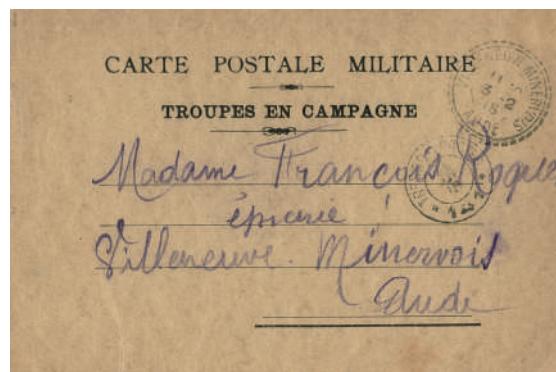
A. D. Aude, 28 Dv 11/172

L'aspect matériel des lettres (écrites au crayon sur un mauvais papier, parfois tachées ou salies) s'explique par les conditions souvent difficiles dans lesquelles elles sont rédigées dans les tranchées. Parfois ce ne sont pas des lettres que les correspondants échangent mais des cartes postales, d'une grande diversité : cartes officielles des armées ; vues de paysages d'avant-guerre, situés dans les zones de combat et donc désormais irrémédiablement disparus ; vues de monuments dévastés et de villages en ruines ; dessins humoristiques ; cartes à message (patriotique, religieux ou sentimental). Charles Lecomte choisit à l'intention de Mademoiselle de La Chapelle des vues de Boulogne-sur-Mer. Connaissant

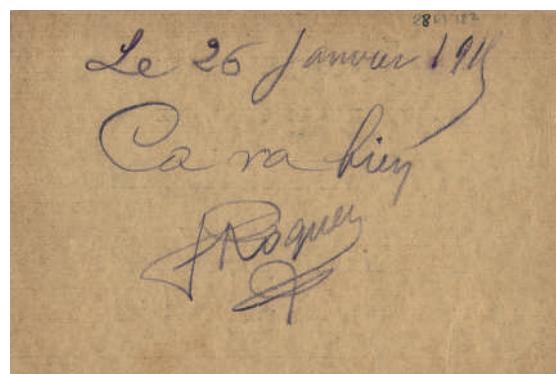
sans doute la foi catholique de sa correspondante, et catholique lui-même, il privilégie les sujets religieux : la main miraculeuse de Notre-Dame, la statue de la Vierge, le calvaire, la cathédrale, l'église Saint-Nicolas... André Décamps, quant à lui, préfère montrer à sa marraine les destructions opérées par les Allemands (ruines du village et du château de Suippes, du village de Mesnil-les-Hurlus, de l'église d'Albert...) ou quelques scènes de la vie quotidienne des poilus dans les tranchées. De temps à autre, il y a aussi des cartes postales de circonstance représentant l'hôpital ou le centre de soins d'où elles ont été envoyées. Puis viennent les cartes de propagande, très largement utilisées, qui mettent en exergue l'esprit patriotique et la haine de l'ennemi. Certaines mélangent d'ailleurs allègrement nationalisme et religion, comme la carte intitulée « L'Ange de la Patrie », adressée par Charles Lecomte, qui exploite le thème de la protection divine étendant ses bienfaits sur les soldats et leurs familles. On n'hésite pas à rappeler, malgré la loi de Séparation, que la France demeure la « fille aînée de l'Eglise » et que Dieu est donc forcément de son côté. Si certaines cartes valorisent l'héroïsme des combattants, d'autres, qui mettent en scène les épouses et les enfants, mettent en exergue l'attente du retour de l'être aimé. Cela leur vaut parfois, comme en 1915, les foudres de la censure qui considère que tout texte réclamant une fin rapide du conflit est l'expression d'un pacifisme condamnable. Sont saisies en Lot-et-Garonne nombre de ces cartes postales¹⁰⁵, qualifiées de « propagande pour la paix » en raison de leurs inscriptions comme subversives : « Je vois au loin la paix venir. C'est nos tourments qui vont finir » ; « Reviens bien vite de la guerre, pour consoler petite mère ». De la même manière qu'ils confectionnent de petits objets à partir de douilles en cuivre, les soldats réalisent

parfois des cartes postales, mélanges de dessins et de collages, qui restituent des paysages imaginaires, le plus souvent champêtres et représentatifs d'une campagne idéalisée¹⁰⁶.

A. D. Aude, 3 J 1633 ▶



A. D. Aude, 28 Fi 122



A. D. Aude, 28 Fi 11 ▶



A. D. Aude, 28 Fi 159



A. D. Aude, 2 Fi 6019

Le retour à l'arrière : permissions et permissionnaires

D'août 1914 à juillet 1915, il n'existe aucune permission et seule la correspondance relie alors le front et l'arrière¹⁰⁷. Les stratégies militaires dominantes au début du conflit privilégient l'hypothèse d'une guerre courte basée notamment sur la primauté de l'effectif. L'intégralité des troupes doit donc demeurer sur le terrain d'opération et seuls les blessés évacués du front peuvent passer quelques jours en famille à partir de décembre 1914. Ce n'est qu'à partir du printemps 1915 que la hiérarchie militaire se décide à mettre en place un système de permissions censé soutenir le moral des troupes et celui des civils dans une guerre qui, désormais, semble devoir durer. La fixation du front amène aussi les commandements à réfléchir à la possibilité pour les soldats de regagner périodiquement leurs foyers pour une courte période. Le 30 juin 1915, le général Joffre offre à chaque combattant huit jours de congés dans sa famille, mais cette

permission est réduite à six jours dès la mi-août. Elle ne concerne de toute façon, par rotation, que 5 % des unités combattantes et 10 % des unités de réserve, disparité souvent considérée comme une injustice par les Poilus. En matière de permission, la décision reste toujours une prérogative du haut commandement, qui peut les supprimer lorsque la situation militaire l'exige comme lors de la bataille de Verdun. Cette suppression des permissions est d'ailleurs perçue comme un mauvais signe par les combattants. Elle est en effet souvent annonciatrice d'une offensive ou de déplacements de troupes à venir. Pour les Méridionaux, le retour tant attendu au « pays » commence bien évidemment par de longues heures de trajet, à l'aller comme au retour, le plus souvent effectuées dans des trains lents et inconfortables. Le caricaturiste audois Pierre Dantoine, lui même soldat, a laissé dans son album relatif à la Grande Guerre, plusieurs dessins

humoristiques représentatifs de l'état d'esprit des Poilus qui doivent, pour rentrer chez eux, faire face à un certain nombre de tracasseries administratives. A l'employé des chemins de fer de la gare régulatrice et à ses questions complexes, le soldat audois, qui s'exprime en occitan, rétorque tout simplement : « *Pas tant de rasounoméns, amé toun algèbro, soun de Cabrespino, et gn'a prou !* (Pas tant de raisonnements, avec ton algèbre, je suis de Cabrespine et ça suffit !) ».



A. D. Aude, 1 Fi 318

Certaines permissions sont aussi accordées pour des motifs agricoles, car rapidement on se rend compte que les femmes et les enfants ne peuvent assurer seuls les gros travaux des récoltes à certaines périodes de l'année (moissons, vendanges). Il convient en outre de soutenir la vie économique du pays et d'assurer à tout prix le ravitaillement de l'armée. En outre, en certaines circonstances, les soldats peuvent bénéficier à titre exceptionnel de jours supplémentaires : pour se marier, lors de la naissance d'un enfant ou le décès d'une épouse. Une fois encore, Dantoine se fait l'écho

avec humour et ironie de l'incompréhension des ruraux face à une administration militaire qui prend peu en compte leurs préoccupations paysannes, surtout lorsqu'ils sont chefs d'exploitations. A son compère languedocien qui lui demande d'écouter le sergent-major égrenant les cas de prolongation (« *Ausist ço qué dits lou sergent-major : per sé marida aben dous jouns dé maï, ... quan as un gaffet un joun demaï... sé ta fenno mourist un joun de maï...* » (Ecoute ce que dit le sergent-major : pour se marier, on a deux jours de plus ; quand tu as un petit, un jour de plus... ; si ta femme meurt, un jour de plus »), le Poilu audois, qui va rejoindre sa maison, réplique aussitôt : « *Et per tua l'porc, té f...toun pas mièjo journado !* » (Et pour tuer le cochon, ils ne te donnent pas demi-journée !).



A. D. Aude, 1 Fi 338

Peu à peu, comme l'indique François Cochet¹⁰⁸, les permissions deviennent un élément de plus en plus déterminant de l'acceptation de combattre, dans un système implicite de « donnant-donnant ». L'ordre des départs tient compte malgré tout de critères objectifs

comme le temps de présence aux armées, l'ancienneté de la classe et le nombre d'enfants. Chacun veille donc à faire respecter ses droits, tout en essayant de grappiller du temps supplémentaire dans le cadre d'une véritable culture de l'absence illégale, parfois sanctionnée par la justice militaire. Après l'échec de l'offensive du 16 avril 1917, qui révèle l'état de lassitude morale des soldats, Pétain, qui remplace Nivelles comme général en chef, est convaincu de l'importance essentielle d'une rotation régulière des permissions. Il améliore donc le système en octroyant à chaque soldat sept jours tous les quatre mois, en imposant l'affichage anticipé, tous les quinze jours, de listes de permissionnaires permettant de répondre aux questions et aux réclamations, et en autorisant le rattrapage des retards. Ces nouvelles règles contribuent au retour au calme, après la délicate période des mutineries au sein de l'armée française. Dès le mois d'octobre 1917, la durée de l'absence est d'ailleurs portée à dix jours afin de tenir compte de l'éloignement.

Au total, pour la durée de la guerre, les combattants ne passent que peu de temps en permission. Deux mois en moyenne pour les soldats français, qui sont incontestablement les mieux lotis, sur un total de 1500 jours de guerre environ. Il n'empêche que, dès le début, ces permissions constituent, comme le rappelle Emmanuelle Cronier, un moyen d'échanges directs, un moment clé et un enjeu symbolique dans l'expérience de guerre des individus, des familles et des communautés. Très tôt, elles sont donc investies d'un fort potentiel émotionnel et d'une forte ritualisation. Le départ du front permet ainsi à l'individu de recouvrer une partie des libertés dont il a été privé dans l'état de guerre totale où il se trouve. Les gares sont bien souvent le lieu du défolement conjuguant

le plus souvent forte consommation d'alcool et excitation du voyage. Il convient toutefois de tenir compte de la diversité des situations individuelles pour appréhender les différences de pratiques des permissionnaires. Pour les citadins, le temps à l'arrière est fréquemment perçu comme une possibilité de distraction. Paris et les loisirs qu'offre la capitale attirent ainsi fortement les célibataires et les combattants étrangers qui ne peuvent rejoindre leur domicile. En revanche, pour la majorité des ruraux, il est souvent synonyme de labeur, surtout lorsqu'il coïncide avec des périodes d'intenses travaux agricoles. Dans tous les cas, la permission est surtout une réactivation des liens sociaux : amoureux, familiaux et de voisinage. Le Carcassonnais Marius Hourtal confie ainsi à ses carnets¹⁰⁹ le programme détaillé et banal de ses premiers jours de repos au hameau de Montlegun lors de sa troisième permission : toilette et remplacement des habits militaires par des vêtements civils, lessive, tournée des amis et des voisins, visite aux familles des camarades tués au front, courses en ville et prière à l'église Saint-Vincent. Toujours, les retrouvailles avec l'être aimé sont tout particulièrement attendues et permettent de compenser la misère sexuelle du front. La propagande s'empare bien évidemment de ce thème pour montrer comment les retrouvailles entre époux contribuent à la relance de la natalité française. De nombreuses cartes postales montrent ainsi comment des « Graines de Poilus », aussi vaillants que leurs pères, prendront de toute façon la relève des combattants, assurant l'indispensable renouvellement des générations¹¹⁰.

Le permissionnaire, assimilé d'une certaine façon à un survivant, bénéficie donc d'un véritable retour à la vie civile. Mais ce ne peut être que temporaire. Alors qu'il vient de retrouver les siens, il est déjà



*Mon cher petit, tu m'as dit qu'en retournant au front,
tu étais dévoré par le cafard, mais je t'ai mis dans
ta musette quelque chose qui fera son effet :*

*Et quoi...?
Une boîte de poudre pour les punaises.
Dessin humoristique de Pierre Dantoine*

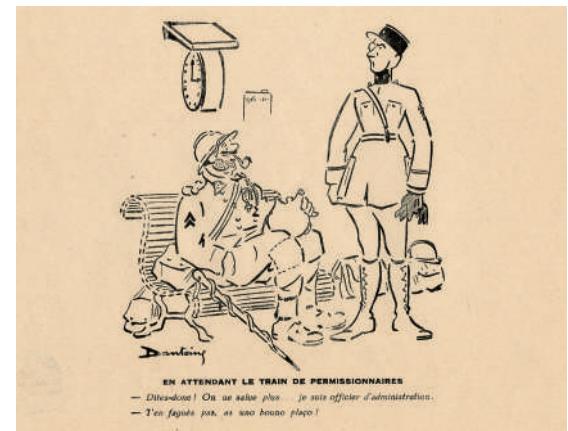
A. D. Aude, 1 Fi 329

Un permissionnaire, juillet 1918
A. D. Aude, 2 Fi 2381/Ph 97

assailli par le cafard du retour. Il est submergé de sentiments contradictoires : joie d'échapper un temps à l'horreur du front, culpabilité à l'égard des camarades qu'il laisse derrière lui, peur de ne plus revoir ses proches, incompréhension de la vie à l'arrière qui paraît étrange au combattant quelque peu déraciné. Les autorités se méfient également de lui car il est susceptible de provoquer le découragement dans la population en apportant des nouvelles d'une guerre qui piétine et peut être perçue comme une absurdité. En outre, il lui arrive de dénigrer l'arrière et la façon dont

on s'y accommode de la guerre alors que d'autres meurent sur le front. Là encore, cartes postales et caricatures relaient un discours amer qui stigmatise les profiteurs, les planqués et les embusqués, parmi lesquels on trouve les « petits jeunes gens délicats » et les « militaires d'opérette ». On leur crée même une médaille et un diplôme avec une citation sans équivoque : « Malgré les horreurs de la guerre, est toujours resté calme, s'imposant constamment des privations pénibles, comme celle de se séparer de ses amis partant pour le front et de parader dans les rues de sa

garnison. Est toujours prêt à manifester bruyamment son patriotisme ». Une carte postale anglaise montre ainsi un jeune homme de la bonne société, placé aux côtés d'une imposante matrone, répondre à l'officier recruteur : « Je n'ai jamais quitté ma mère, et je ne tiens pas précisément à la quitter en ce moment ! »¹¹¹. Quant à Dantoine, il raille un officier d'administration rabrouant, de façon hautaine et méprisante, un Poilu, affalé sur un banc de gare, qui ne l'a pas salué ! Imperturbable et fumant sa pipe, ce dernier lui répond d'un air entendu : « *T'en faguès pas, as uno bouno plaço !* » (Ne t'en fais pas, tu as une bonne place !).



Dessin humoristique de Pierre Dantoine
A. D. Aude, 1 Fi 341

Prisonniers de guerre

Comme le rappelle Rémy Cazals¹¹², la Première Guerre mondiale est aussi la première expérience de captivité massive. Pour la première fois les conventions internationales fixent les règles de traitement des prisonniers de guerre. Les conditions de détention préconisées sont loin d'être toujours respectées.

Prisonniers français en Allemagne

Nous ne disposons pas de statistiques départementales qui pourraient nous indiquer le nombre des prisonniers audois. A peine est-il possible d'évoquer une approximation globale des prisonniers français qui se situe sans doute entre 500 et 600 000. Des Audois figurent bien évidemment au nombre des soldats,

blessés ou non, qui finissent la guerre derrière les barbelés d'un oflag ou d'un stalag allemand. Certains ont rédigé des témoignages de leur captivité. Ils reflètent une certaine diversité de situations et de traitements. Antoine Bieisse¹¹³, de Castelnaudary, est gravement blessé à la jambe lors de l'offensive en Lorraine, le 20 août 1914. Il demeure cinq jours et cinq nuits sur le champ de bataille avant d'être ramassé par des brancardiers de la Croix-Rouge allemande. Bénéficiant des premiers soins dans un hôpital du Palatinat, il est ensuite soigné à Ingolstadt en Bavière. Son carnet de route, plutôt bref, confirme la bienveillance et la qualité des soins dont il bénéficie de la part du corps médical. Mais il indique également l'hostilité brutale des populations allemandes qui ne cachent pas leur haine

envers les Français. Le 22 novembre 1914, il quitte l'établissement hospitalier pour un lieu d'internement situé non loin de la ville. Dans une lettre envoyée à sa famille, le 3 septembre 1915, dans un moment de découragement, il décrit les dures conditions de sa détention dans un mélange de français et d'occitan : « Voyez donc la vie que nous menons ici entre quatre planches depuis un an ! Nous ne sommes jamais sortis, la discipline est sévère : pour la moindre des choses, nous sommes punis de trois jours de cellule. Ce n'est pas le rêve. Au début, rien n'était accordé, impossible d'acheter des provisions en ville, défense de fumer, etc. Nous couchons sur une paille dont la paille n'a jamais été changée, une couverture et c'est tout. La nourriture, assez potable au début, devient de plus en plus mauvaise, et la ration diminue. Nous crèverions de faim sans les colis. Le pain actuel est immangeable, pain noir fabriqué avec je ne sais quoi. Presque personne ne peut en manger, il fait mal à l'estomac. Le soir, pas de soupe, rien. Et la vie des forts ou des baraques est pire : là, il se passe des choses tragiques, les malades sont nombreux et *plà créboun faouté* de soins [beaucoup meurent faute de soins] »¹¹⁴. Bien qu'il reconnaisse que la vie quotidienne des civils allemands est elle aussi bien difficile et que les prisonniers russes sont moins bien lotis que les Français, il se plaint amèrement de la façon dont il est traité : « A tout instant, nous sommes fouillés, on nous met plus bas que terre. Il y a quelques jours, on a fait *uno fouillo sériouso per nous prenné l'or*. *N'abem pas lou droit d'escriouré sur des carnets ou sur des cahiers. N'abem pas la moindré libertat de rien*. Nous vivons dans la plus grande ignorance... Le climat est loin de valoir le nôtre... Depuis trois mois, il pleut tous les jours... A cause du mauvais temps, il y a dans la cour une épaisseur de boue formidable... Vus de

l'extérieur, nous devons avoir l'air de bêtes fauves... Notre caractère a totalement changé, nous sommes devenus à moitié sauvages... ». Antoine Bieisse est rapatrié via la Suisse en décembre 1915 après 16 mois de détention.



Camps de prisonniers de guerre en Allemagne
A. D. Aude, 9 R 1

S'il connaît au départ les mêmes difficultés d'incarcération, Octave Clauson¹¹⁵, envoyé à Giessen en Hesse, bénéficie quant à lui d'une sort plus favorable. Après quelques jours passés au camp, il a la chance d'être affecté comme travailleur agricole dans une petite ferme des environs pour aider un autre prisonnier : « Grâce à lui, j'ai pu rester là, car je n'étais pas bon à grand'chose. Les patrons étaient plutôt bourrus, mais pas méchants. J'ai eu quelques disputes avec eux mais, comme on ne se comprenait pas, les choses s'arrangeaient. Nous mangions avec eux, très modestement car il ne leur restait pas grand'chose après les réquisitions. Et puis, nous avions le grand air »¹¹⁶. Fait prisonnier en mars-avril 1918, Clauson est libéré peu après l'armistice, ne passant ainsi qu'un peu plus de six mois en Allemagne. Fernand Tailhades, Mazamétain recruté à Carcassonne, a en revanche moins de chance : capturé le 17 juillet 1915, il ne rentre en France que le 14 décembre 1918.

Prisonniers ennemis en France

En France, les effectifs des prisonniers ennemis s'élèvent à environ 350 000. Nous ne disposons pas de chiffres précis pour le département de l'Aude. Il semble toutefois que les camps de prisonniers furent peu nombreux.

En novembre 1915, il n'existe qu'un dépôt de prisonniers à Castelnaudary¹¹⁷. En avril 1916, est créé à Carcassonne, dans la caserne du château comtal aménagée pour recevoir 200 prisonniers, un dépôt d'officiers de guerre. Un premier convoi d'officiers allemands¹¹⁸ (un lieutenant aviateur et 4 sous-lieutenants) arrive en gare de Carcassonne en mai 1916. Leur transfert au château est prévu de nuit afin d'éviter tout incident. Le commandant de gendarmerie est à la

tête du dépôt. Les convois se succèdent ; les transferts se font de jour en automobile ou à pied sans plus provoquer autant d'émotions dans la population. Certains civils toutefois s'émeuvent de voir en octobre 1916 un officier allemand, sabre à la ceinture : la presse leur explique que c'est une mesure réglementaire puisque les officiers qui ont fait preuve de bravoure sont autorisés à garder leurs armes et qu'ils se sont engagés sur l'honneur à ne pas s'en servir. Les conditions faites à ces officiers, tout au moins aux haut gradés, sont plutôt favorables puisqu'un général allemand, accompagné seulement d'un officier français, est autorisé à aller faire quelques achats aux Nouvelles galeries, ce qui provoque les protestations du public¹¹⁹. Plusieurs tentatives d'évasion sont signalées. Seule la cinquième intervenue en avril 1917 est couronnée de succès : deux officiers parviennent à s'échapper mais sont repris huit jours plus tard. Le 20 mai 1916, 114 soldats turcs, arrivés à Carcassonne, sont transférés à l'ancienne prison, boulevard de la Préfecture, en présence d'une nombreuse assistance.

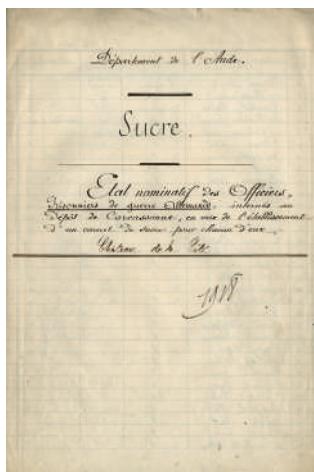
En vertu des conventions de La Haye, les prisonniers de guerre ne doivent pas être employés à des tâches en rapport direct avec les « opérations de guerre »¹²⁰. Toutefois la pénurie de main-d'œuvre fait qu'on transgresse aisément cette disposition. Dès le 26 octobre 1914, le ministère de la Guerre attire l'attention des autorités militaires sur « l'intérêt, tant pour l'Etat que pour les prisonniers eux-mêmes, à employer le plus grand nombre possible de travailleurs »¹²¹. La nouvelle réglementation assouplit la circulaire du 21 mars 1893 et prévoit que les prisonniers de guerre peuvent être autorisés à travailler pour le compte des départements, des communes, des particuliers et même pour leur propre compte. Leur salaire est versé au commandant du dépôt qui prélève au profit de



Convoi de prisonniers allemands dans l'Aisne
Collection particulière



Le château comtal à Carcassonne : tours du Major et des casernes, fin XIX^e s.
A. D. Aude, 5 Fi 56



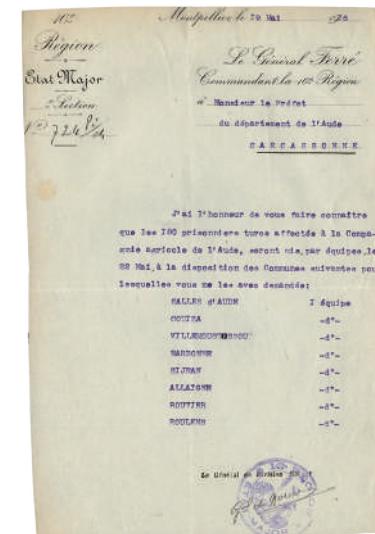
Etat nominatif des officiers prisonniers de guerre allemands internés au dépôt de Carcassonne pour distribution de sucre
A. D. Aude, 12 R 20

N ^o	Noms et prénoms	Grade	Age	Observations
1	André Simon	Captaine	45 ans	
2	Henri Dubois	Lieutenant	35 ans	
3	Paul Martin	Capitaine	40 ans	
4	Robert Lefebvre	Lieutenant	30 ans	
5	Jean Moreau	Capitaine	42 ans	
6	Lucien Blanc	Lieutenant	32 ans	
7	Georges Dubouché	Capitaine	48 ans	
8	Alfred Leroy	Lieutenant	38 ans	
9	Henri Pons	Capitaine	44 ans	
10	Paul Faucher	Lieutenant	34 ans	
11	André Lacroix	Capitaine	46 ans	
12	Henri Lefebvre	Lieutenant	36 ans	
13	Paul Dubouché	Capitaine	41 ans	
14	Henri Lefebvre	Lieutenant	31 ans	
15	Paul Dubouché	Capitaine	43 ans	
16	Henri Lefebvre	Lieutenant	33 ans	
17	Paul Dubouché	Capitaine	47 ans	
18	Henri Lefebvre	Lieutenant	37 ans	
19	Paul Dubouché	Capitaine	49 ans	
20	Henri Lefebvre	Lieutenant	39 ans	
21	Paul Dubouché	Capitaine	51 ans	
22	Henri Lefebvre	Lieutenant	41 ans	
23	Paul Dubouché	Capitaine	53 ans	
24	Henri Lefebvre	Lieutenant	43 ans	
25	Paul Dubouché	Capitaine	55 ans	
26	Henri Lefebvre	Lieutenant	45 ans	
27	Paul Dubouché	Capitaine	57 ans	
28	Henri Lefebvre	Lieutenant	47 ans	
29	Paul Dubouché	Capitaine	59 ans	
30	Henri Lefebvre	Lieutenant	49 ans	
31	Paul Dubouché	Capitaine	61 ans	
32	Henri Lefebvre	Lieutenant	51 ans	

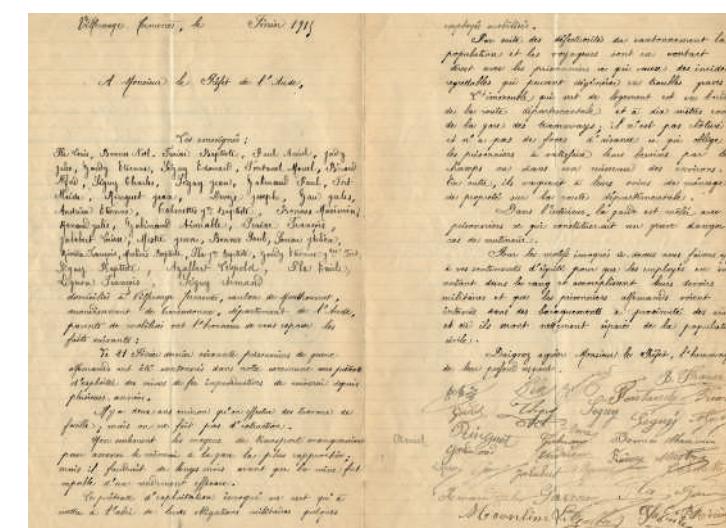
chaque prisonnier une somme de vingt centimes par jour. Comme pour la main-d'œuvre coloniale et étrangère, un cahier des charges fixe les conditions d'emploi.

Cette main-d'œuvre est peu importante dans l'Aude et n'est vraiment utilisée qu'à partir d'avril 1916 : en effet ce n'est qu'à cette date que le préfet de l'Aude obtient du ministère de l'Agriculture une compagnie de cent prisonniers allemands et un contingent de deux cents prisonniers turcs pour les travaux de sulfatage des vignes¹²². Cependant, au contraire des départements voisins (le Tarn et l'Hérault), les communes et les associations syndicales contactées ne montrent pas d'empressement pour les employer. Seules quatorze communes et une association syndicale acceptent. Peu à peu les effectifs de pri-

sonniers augmentent, les demandes des collectivités également. On les utilise principalement pour les travaux agricoles et pour l'entretien des chemins et des ruisseaux. La défiance des populations reste grande : ainsi à Villerouge-Termenès, les habitants adressent une pétition, réclamant le départ du détachement de soixante prisonniers allemands venus du dépôt de Castres. Même s'ils déplorent des nuisances dues à leurs conditions d'hébergement, ils font surtout état de motivations qui sont surtout nationalistes : il ne saurait y avoir de contacts entre les habitants du village et « le peuple Boche qui a voulu la guerre et qui nous fait une guerre de bandits en achevant nos blessés, en mutilant nos enfants, fusillant des vieillards ; outrageant les femmes ; en pillant et incendiant nos villes »¹²³.



Affectation de 180 prisonniers turcs aux travaux agricoles dans l'Aude, 19 mai 1916
A. D. Aude, 15 M 80



Pétition des habitants de Villerouge-Termenès, février 1915
A. D. Aude, 15 M 80

Hôpitaux et ambulances

En août 1914, le Service de santé des armées¹²⁴ n'est guère différent, dans son organisation et dans son approche des soins à donner aux blessures de guerre, de ce qu'il était durant la guerre de 1870. Il n'est pas adapté à ce nouveau conflit, d'une grande intensité, qui s'installe et qui dure, qui use d'armes industrielles (provoquant des lésions sévères par éclat d'obus, des intoxications par gaz asphyxiant). L'évacuation à l'arrière habituellement pratiquée a des résultats désastreux : les plaies s'infectent durant le transfert vers des hôpitaux bien équipés mais trop lointains. Il faut donc modifier très vite les pratiques

et tenir compte de la gravité des cas : le poste de secours avancé donne les premiers soins et oriente les transferts des blessés évacuables vers les ambulances de secteur qui conduisent aux hôpitaux d'évacuation situés hors des zones de combat.



Ambulances à Carcassonne, devant la caserne Laperrine
A. D. Aude, 2 Fi 2379/Ph 23



Infirmière de la Croix-Rouge dans l'Aude,
s. d. [1914-1918]
A. D. Aude, 84 Dv 4/47

Le nombre des blessés à traiter est considérable : au cours du conflit, quatre millions de soldats français environ ont été concernés, dont la moitié au moins à deux reprises. Les structures hospitalières existantes sont insuffisantes. A la veille de la mobilisation, on recense 235 102 lits dans un total de 1987 établissements. Les établissements dont dispose en temps de paix le Service de santé des armées ne permettent de recevoir qu'une faible partie des malades et des blessés de l'armée mobilisée. Le 14 septembre 1914, 1261 blessés occupent les hôpitaux de Carcassonne, déjà complets¹²⁵.

Il est donc nécessaire de prévoir, en complément des hôpitaux permanents déjà existants (hôpitaux militaires et civils) la création de nombreux hôpitaux pour faire face aux besoins propres des régions et aux évacuation des armées en campagne. Ces hôpitaux portent le nom d'hôpitaux temporaires¹²⁶ de 1914 à 1915 puis d'hôpitaux complémentaires de 1915 à 1918. Ils sont installés dans des locaux réquisitionnés (établissements scolaires, hôtels, etc.) et placés sous l'autorité militaire. A côté de ces établissements, existent des structures hospitalières gérées par La Croix-Rouge (comprenant trois associations : la Société française de Secours aux Blessés Militaires qui a accès aux zones de combats, l'Association des Dames de France et l'Union des Femmes de France qui sont cantonnées à l'arrière) et les sociétés de bienfaisance : ce sont les hôpitaux auxiliaires. Enfin des hôpitaux bénévoles sont ouverts et financés par des particuliers, des associations, des communautés religieuses, des collectivités locales à la condition de répondre à un cahier des charges imposé par le Service de santé militaire. Généralement ce sont des lieux de convalescence, éloignés de la zone des armées.

Il semble que dans un premier temps, ces ouvertures d'hôpitaux se soient faites dans la hâte et dans une certaine désorganisation. C'est ainsi que, le 4 septembre 1914, le délégué régional (16^e Corps d'Armée) de l'Union des Femmes de France écrit à la présidente d'honneur du comité audois qui a annoncé l'ouverture d'un hôpital à Saint-Pierre-des Champs : « C'est stupéfiant. Où est cet hôpital ? Il n'est pas classé. Combien de lits ! Vous ne risquez pas d'y recevoir des blessés »¹²⁷. Les initiatives locales sont nombreuses, le concours des populations civiles leur est acquis. Le récit de l'instituteur de Coursan est à cet égard édifiant : « Une ambulance doit être établie à l'Ecole publique de jeunes filles. Le 10 septembre, M. le Maire fait publier un avis à la population et invite les habitants à offrir des lits. Cinquante-sept sont offerts. On en accepte trente et on dispose trois dortoirs de dix lits chacun dans trois classes. Une classe servira d'infirmerie, une autre de réfectoire, une autre d'économat. Le 18 septembre, 23 blessés arrivent de Narbonne. La population leur fait un accueil empressé mais empreint de tristesse et d'émotion. Une souscription faite par Melle Renée Turrel et Melle Thérèse Deborne a produit plus de 600 F. C'est la première mise de fonds pour subvenir à l'entretien et aux soins de nos braves soldats blessés... Le Docteur Fournié prodigue aux blessés des soins dévoués. Il est secondé par les institutrices laïques qui remplissent le rôle d'infirmières avec beaucoup de dévouement »¹²⁸. Entre les communautés villageoises et les blessés, des relations affectives étroites se nouent. Le 27 juin 1915, « les blessés convalescents de Cuxac-Cabardès ont tenu à témoigner leur sympathie et leurs remerciements à la populations de Cuxac en lui offrant... une soirée récréative »¹²⁹.

Les établissements de santé et de convalescence dans l'Aude (16^e Région militaire)¹³⁰

Hôpitaux mixtes : Carcassonne , Castelnaudary et Narbonne

Hospices civils : Limoux (asile d'aliénés Saint-Joseph)

Alet-les-Bains

- Hôpital bénévole n°15 bis - Villa Lavadia, route nationale (25 lits ; fonctionne à partir du 16 octobre 1914)
- Annexes: Hôtel Terminus, route nationale (30 lits ; fonctionne du à partir du 16 octobre 1914) et Villa Beauséjour, route nationale (15 lits ; fonctionne à partir du 16 octobre 1914)

Bize-Minervois

- Hôpital bénévole n°32 bis - Maison particulière (40 lits ; fonctionne à partir du 4 décembre 1914)

Bram

- Hôpital auxiliaire n°20 - Ancien château de Lordat (30 lits ; sous la direction de la Société de Secours aux Blessés Militaires, Croix-Rouge ; fonctionne à partir du 19 octobre 1914)

Campagne-sur-Aude¹³¹

- Sanatorium de tuberculeux, établissement thermal (fonctionne du 20 octobre 1916 au 5 mars 1922)

Capendu

- Hôpital bénévole n°46 bis - Ecole communale (23 lits ; fonctionne à partir du 4 janvier 1915)

Carcassonne

- Hôpital auxiliaire n°1 - Collège Stanislas, 77 rue de la Mairie (150 lits ; sous la direction de la Société de Secours des Blessés Militaires, Croix-Rouge ; fonctionne à partir du 8 août 1914)
- Hôpital complémentaire n°5 - Ecole normale d'institutrices, route de Narbonne (160 lits ; fonctionne à partir du 11 août 1914)
Annexe : Asile privé de vieillards, route de Narbonne (66 lits ; sous la direction des Petites Sœurs des Pauvres, Croix Rouge ; fonctionne à partir du 26 septembre 1914)
- Hôpital complémentaire n°6 - Ecole normale d'instituteurs, route de Montréal (261 lits ; fonctionne à partir du 11 août 1914)
Annexe : Caserne d'Iéna (150 lits ; fonctionne jusqu'au 30 décembre 1918)
- Hôpital complémentaire n°11 - Collège de jeunes filles, 65 Grand-rue (142 lits ; le 9 août 1914 en attente de l'argent nécessaire et des imprimés pour l'ouverture le 11 août 1914¹³²
Annexes : Ancien couvent des Capucins, 37 rue du 24 Février (99 lits , fonctionne à partir du 12 septembre 1914). Bureau de Bienfaisance, 60 rue de la Liberté (79 lits ; fonctionne à partir du 28 septembre 1914). Maison privée, place Davilla (20 lits au 1^{er} janvier 1916 ; fonctionne à partir du 25 septembre 1914). Hôtel Bonnet, 41 place de la Mairie (118 lits ; fonctionne à partir du 23 avril 1915) devient Hôpital complémentaire n°51
- Hôpital complémentaire n°51 - Hôtel Bonnet, 41 place de la Mairie (118 lits).
- Hôpital bénévole n°25 bis - Patronage Jeanne d'Arc, 8 rue des Champs (60 lits ; fonctionne à partir du 21 novembre 1914).
- Hôpital auxiliaire n°103 - Petit Lycée, 85 rue de la Mairie (100 lits ; sous la direction de l'Union des Femmes de France, Croix Rouge ; fonctionne à partir du 8 août 1914)

Castelnaudary

- Hôpital auxiliaire n°12 - Petit Séminaire, 2 place Montmorency (34 lits ; sous la direction de la Société de Secours des Blessés Militaires, Croix-Rouge ; fonctionne à partir du 10 septembre 1914)
- Hôpital complémentaire n°12 - Caserne Saint-François, Faubourg Mauléon (525 lits ; fonctionne à partir du 23 août 1914). Le 20 juillet 1916, fusion d'Hôpital complémentaire n°12 et d'Hôpital complémentaire n°25 (tous deux situés dans le même établissement) sous le n°12 (capacité de 525 lits ; à partir du 11 juillet 1916, l'Hôpital complémentaire n°12 est réservé aux blessés allemands et autrichiens)¹³³

Chalabre

- Hôpital bénévole n°26 bis - Château et hôpital (60 lits ; fonctionne à partir du 3 novembre 1914)

Coursan

- Hôpital bénévole n°6 bis - Ecole laïque de filles, 5 avenue de Toulouse (35 lits ; fonctionne du 18 septembre 1914 au 31 juillet 1916)¹³⁴

Cuxac-Cabardès

- Maison de convalescents - Orphelinat, route de Coursan

Cuxac-d'Aude

- Hôpital bénévole, ambulance - Orphelinat, route de Coursan

Durban

- Hôpital bénévole n°55 bis - Maison particulière Gaubert (26 lits ; fonctionne à partir du 27 janvier 1915)

Fitou

- Hôpital bénévole n°7 bis - Les Cabanes de Fitou, route d'Espagne (110 lits ; fonctionne à partir du 13 septembre 1914)

Lagrasse

- Hôpital bénévole n°37 bis - Ancien couvent (35 lits ; fonctionne à partir du 10 février 1915)

La Nouvelle

- Hôpital bénévole n°9 bis - Casino municipal, quai du port (85 lits ; fonctionne à partir du 15 septembre 1914)

Lézignan-Corbières

- Hôpital bénévole n°8 bis - Ecole de filles, 23 avenue du 1^{er} mai (90 lits ; fonctionne à partir du 12 septembre 1914)
Annexe : Maison Carrère, 1 avenue du Colonel Denfert (50 lits ; fonctionne à partir du 1^{er} mars 1915)

Limoux

- Hôpital auxiliaire n°1 n°76 bis - Ecole supérieure de garçons (95 lits ; fonctionne à partir du 23 octobre 1914)

Luc-sur-Orbieu

- Hôpital bénévole n°24 bis - Maison particulière (23 places ; fonctionne à partir du 16 décembre 1914)

Montréal-d'Aude

- Hôpital bénévole n°27 bis - Hôpital cantonal (30 lits ; fonctionne à partir du 31 octobre 1914)

Narbonne

- Hôpital auxiliaire n°6 - Ecole Beauséjour, 88 rue Droite (75 lits ; sous la direction de la Société de Secours des Blessés Militaires, Croix-Rouge ; fonctionne à partir du 4 août 1914)
- Hôpital complémentaire n°35 - Collège communal, boulevard du Collège (217 lits ; fonctionne à partir du 15 août 1914)

Annexes : Ecole de la Cité, place de la Révolution (70 lits ; fonctionne à partir du 15 août 1914). Institution Sévigné, 1 rue du Capitole (140 lits ; fonctionne à partir du 11 septembre 1914). Institut Jeanne d'Arc, rue des 3 Moulins (60 lits ; fonctionne du 15 août 1914 au 8 octobre 1915)

- Hôpital complémentaire n° 40 - Ecole Arago, avenue des Pyrénées (74 lits ; fonctionne à partir du 10 septembre 1914)
Annexes : Maison Séguy, 10 quai de la Charité (91 lits ; fonctionne à partir du 4 novembre 1914). Maison Saint-Vincent, route de Marcorignan (29 lits ; fonctionne à partir du 20 mars 1915). Maison Saint-Martin, rue de l'ancienne Mairie (37 lits ; fonctionne à partir du 27 février 1915). Paris-Narbonne (grand magasin), 37-39 cours de la République (184 lits ; fonctionne à partir du 1er août 1915 ; rattaché à l'Hôpital complémentaire n°41 du 11 septembre 1914 au 15 février 1915. Bourg, 1 boulevard de la Liberté (30 lits ; fonctionne du 10 septembre au 15 octobre 1914). Villebrun, rue Parerie (rattaché à l'Hôpital complémentaire n°35 ; fonctionne du 11 septembre au 25 octobre 1914). Gendarmerie, rue Chennebier (rattaché à l'Hôpital complémentaire n°35 du 11 septembre 1914 au 15 février 1915). David, avenue de Marcorignan (fonctionne du 25 novembre 1914 au 30 avril 1915)

- Hôpital complémentaire n°41 - Ecole de la Miséricorde (140 lits). L'annexe Paris-Narbonne de l'Hôpital complémentaire n°40 a été rattachée à l'Hôpital complémentaire n°41 du 11 septembre 1914 au 1er août 1915)

Nébias
- Hôpital bénévole n°40 bis - Maison particulière (fonctionne du 18 mars au 1er juillet 1915)

Ouveillan
- Hôpital bénévole n°10 bis - Ecole maternelle, avenue d'Argeliers (27 lits ; fonctionne à partir du 16 septembre 1914)

Pezens
- Hôpital bénévole n°50 bis - Ancienne école (32 lits ; fonctionne à partir du 26 janvier 1915)

Quillan
- Hôpital bénévole n°70 bis - Propriété communale (50 lits ; fonctionne à partir du 17 mars 1915)

Rennes-les-Bains
- Hôpital bénévole n°45 bis - Hôtel de la Reine et mairie (120 lits ; fonctionne à partir du 6 janvier 1915)

Rieux-Minervois
- Hôpital bénévole n°28 bis - Maison de Charité (local des Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; 41 lits ; fonctionne à partir du 21 octobre 1914)

Sallèles-d'Aude
- Hôpital bénévole n°11 bis - Ecole de filles, avenue de la Gare(20 lits ; fonctionne à partir du 13 septembre 1914)
Annexe : Ecole libre, place de la Mairie (20 lits ; fonctionne à partir du 13 septembre 1914)

Sigean
- Hôpital bénévole n°34 bis - Ecole libre de filles, 34 avenue de La Nouvelle (48 lits ; fonctionne à partir du 20 novembre 1914)

Trèbes¹³⁵
- Hôpital auxiliaire n°16 - Ecole Saint-Charles (25 lits ; sous la direction de la Société de Secours des Blessés Militaires, Croix-Rouge ; fonctionne à partir du 26 septembre 1914)

Villeneuve-les-Corbières
- Hôpital bénévole n°47 bis - Ecole publique (22 lits ; fonctionne à partir du 11 janvier 1915)

Le rôle joué par les personnels soignants est essentiel : ils sont un rouage indispensable à l'efficacité du système, ils apportent un grand réconfort moral aux blessés et aux mourants. Leur exposition aux risques (plus de 10 % du personnel du Service de santé des armées a perdu la vie au cours du conflit), leur dévouement sont régulièrement célébrés par les intéressés et les familles. Récupéré par les brancardiers régimentaires, parfois au bout de longues heures de souffrances et de solitude, le blessé est conduit au Poste de Secours régimentaire puis, rapidement après les premiers soins, au Point de Concentration (terminus de la route praticable) si celui-ci existe, où la Section Sanitaire Automobile le prend en charge pour le transporter à l'ambulance de triage, en général assez proche (moins de 10 km). Le blessé reçoit alors des soins un peu plus poussés, le préparant à un transfert plus long. Il est orienté vers la Formation Sanitaire la plus appropriée à son cas (située dans un rayon de 15 à 20 km, ce qui signifie une arrivée dans les 8 à 10 heures après avoir reçu la blessure). La gravité du cas détermine l'orientation : dépôt pour les blessés légers, traumatisés, fatigués, susceptibles d'être remis sur pied en 4 à 6 semaines et donc rapidement renvoyés sur le front ; ambulance chirurgicale ou centre hospitalier pour intervention chirurgicale ; ambulances de traitement ordinaire ou dites de spécialités pour les maladies, fièvres ou névroses.

Ce n'est donc que, dans un second temps, souvent après quelques semaines de soins, que le blessé ou malade, après avis favorable du médecin chef de la Formation Sanitaire de traitement, est dirigé sur la Zone de l'Intérieur. Si toutefois le blessé a été jugé apte à supporter les fatigues d'un long voyage sans nuire à sa santé, il peut être dirigé immédiatement sur la Zone de l'Intérieur : c'est souvent le cas

lors de grandes offensives, lorsque les blessés arrivent en nombre et qu'il faut rapidement désengorger les Formations Sanitaires de l'Avant. Loin du front, le directeur du Service de santé de la Région est informé de l'arrivée des convois. En liaison avec les médecins-chefs des diverses places, il assure leur répartition dans les divers établissements en fonction des pathologies et des disponibilités.

Le rôle joué dans toutes ces structures médicales par le clergé (soins médicaux donnés par les religieuses, réconfort moral apporté par les prêtres) est très important. Dans un pays encore déchiré par la querelle entre cléricaux et anticléricaux (souvent identifiée à un conflit opposant réactionnaires et républicains), les autorités publiques s'inquiètent du pouvoir sur les esprits que pourrait prendre le clergé à cette occasion. Dès le 1er octobre 1914, le ministre de la Guerre rappelle qu'on ne saurait autoriser la célébration d'offices religieux dans les établissements d'enseignement public où sont installés des hôpitaux temporaires et qu'en tout état de cause, aucun service cultuel ne peut être admis dans les autres établissements sanitaires sans l'approbation du préfet. On redoute tout particulièrement la pression morale que pourraient exercer certains prêtres réactionnaires. Ainsi à Trèbes, en 1916, dans l'hôpital militaire auxiliaire n° 16, « l'abbé Dubois, stylé par son curé, homme réactionnaire, jésuite et hypocrite, fait du prosélytisme parmi les soldats. Les malades vont dans sa démente, y apprennent des cantiques, etc. La messe de Noël fut chantée par les malades, le soldat Dubois tenant l'harmonium... L'abbé Dubois est un réactionnaire ardent et un ennemi des républicains »¹³⁶.



Une infirmière
L'Illustration, 12 août 1916
 A. D. Aude, 1206 Per 21



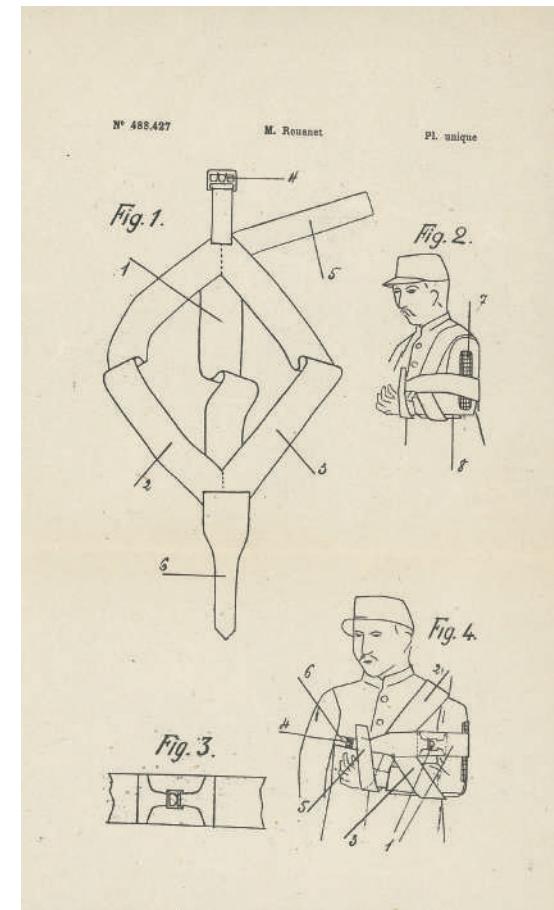
Blessé à l'hôpital, sans date [1914-1918]
 A. D. Aude, 2 Fi 2381/Ph 99

Le conflit de 1914-1918 est à l'origine de grandes avancées dans le domaine médical, notamment dans la chirurgie de guerre (réduction notable du taux d'amputations entre le début et la fin de la guerre, amélioration des techniques de greffe et de prothèse) ou les soins apportés aux pathologies psychiques. Tous, du brancardier au médecin, se préoccupent de perfectionner les conditions de transfert, de donner toutes ses chances au soldat blessé et de

soulager ses souffrances. A côté de découvertes décisives, il est des inventions plus modestes qui contribuent à faire progresser la qualité des soins. En janvier 1918, un Audois, Jean-François Rouanet, résidant à Narbonne, dépose un brevet d'invention pour un « appareil d'évacuation et immobilisation du membre supérieur pour poste de secours »¹³⁷.



Brevet d'invention, 1918
 A. D. Aude, 9 M 43



Mon pauvre vieux, tu es mort au champ d'honneur.
 C'est l'auto du service de santé.
 Dessin humoristique de Pierre Dantoine
 A. D. Aude, 1 Fi 1875



Les œuvres de guerre

Une solidarité réglementée

Les œuvres de guerre ont pour objectif de soulager les soldats, les prisonniers mais également les blessés et les mutilés, ainsi que les veuves et les orphelins. La première des préoccupations est d'apporter, en plus des soins médicaux, du réconfort aux blessés hospitalisés. C'est ainsi que le médecin traitant de l'hôpital établi dans l'École de Cité à Narbonne engage, dès le 21 août 1914, ses concitoyens à soutenir l'action de l'Union des Femmes de France : « Des blessés commencent à nous arriver du théâtre des opérations. Il importe que ces pauvres soldats ne manquent de rien pour que leurs souffrances sont allégées »¹³⁸.



L'infirmière de gare
- Vos quarts... Bouillon ! Bouillon !
Non, mes enfants, nous ne donnons pas de gnole, notre œuvre est antialcoolique !
- Pauvre femme, vous pliez vite boutique !
Dessin humoristique de Pierre Dantoine
A. D. Aude, 1 Fi 314

Ces œuvres, encouragées par les pouvoirs publics, se multiplient et se diversifient, obtenant le concours des populations profondément émues, et souvent touchées elles-mêmes par la souffrance, voire le décès, de leurs proches envoyés sur le front. « Face aux malheurs et aux ruines, conséquences de la guerre, de multiples initiatives voient le jour, ayant pour but l'institution d'œuvres de solidarité, de secours et de réparations »¹³⁹. Mais toutes ces entreprises ne partagent pas le même désintéressement et certains abus voient le jour. Les autorités locales prennent alors des mesures pour contrer les tentatives « de la part d'individus sans scrupule et sans mandat pour abuser le public et détourner à leur profit personnel les manifestations de sa générosité ». Pour combattre ces escroqueries le préfet de l'Aude arrête « qu'aucune loterie ou tombola, quête, souscription,



Dessin humoristique de Pierre Dantoine
A. D. Aude, 2 Fi 2382/174

organisation de journées ou ventes sur la voie et dans les établissements publics dans un but ou sous prétexte charitable, ne pourra avoir lieu dans le département de l'Aude sans une autorisation préalablement délivrée par le préfet ».

Un cadre légal est donné à ces manifestations patriotiques par la publication de la loi¹⁴⁰ du 30 mai 1916. Tout particulier, tout fondateur d'œuvre, tout président d'association se proposant de faire appel à la générosité publique a l'obligation de soumettre son dossier à la Commission de contrôle des œuvres de guerre. Dans chaque département, cette commission doit être composée d'un délégué du ministre de l'Intérieur, de représentants du ministre des Finances et du ministre de la Justice, de l'inspecteur départemental de l'Assistance publique et de deux représentants d'œuvres charitables ayant leur siège dans le département. Pour le département de l'Aude, cette commission est présidée par Gabriel Cros-Mayrevieille, vice-président de la commission des hospices à Narbonne¹⁴¹. L'article 5 de la loi prévoit que des inspections peuvent être diligentées par l'administration (surveillance de la comptabilité notamment). On constate que les œuvres de guerre sont ainsi soumises à un double contrôle : contrôle d'autorisation et contrôle de fonctionnement. Le décret d'application¹⁴² de la loi impose la publication des listes des œuvres autorisées au Jour-

nal officiel et au Recueil des actes administratifs. Dans le département de l'Aude, en 1918, on dénombre six œuvres de guerre autorisées¹⁴³. Ont leur siège à Carcassonne : le Comité départemental de secours aux enfants de l'Aude prisonniers ; le Foyer du soldat ; l'Œuvre du vêtement pour la sauvegarde des enfants et des réfugiés ; l'Œuvre des Pupilles de l'école publique. A son siège à Narbonne : le Secours narbonnais aux combattants des pays envahis. Enfin à Trèbes, on trouve le Patronage des sœurs laïques.

Un mot permet de caractériser ces œuvres : la solidarité. Selon Pierre Purseigle, l'expression de cette solidarité permet aux communautés locales de s'approprier l'expérience combattante, de « se porter par préoccupation aux premières lignes et de réduire ainsi la distance entre front et arrière »¹⁴⁴.



Dessin de Francisque Poulbot paru dans la presse pour la Journée du Poilu, 25-26 décembre 1915
A. D. Aude, 1 M 1043

Une solidarité à l'œuvre

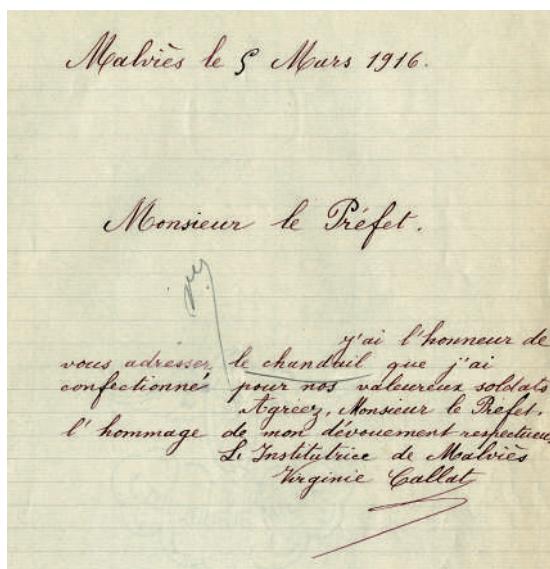
Toutes les œuvres de guerre ne reçoivent pas le même accueil. Leur succès dépend beaucoup de la résonance qu'elles

peuvent avoir auprès des populations (qui, si elles se sentent directement concernées, ont plus tendance à faire des dons) ; il est aussi fonction, dans une moindre mesure, de la popularité des personnalités qui les portent.

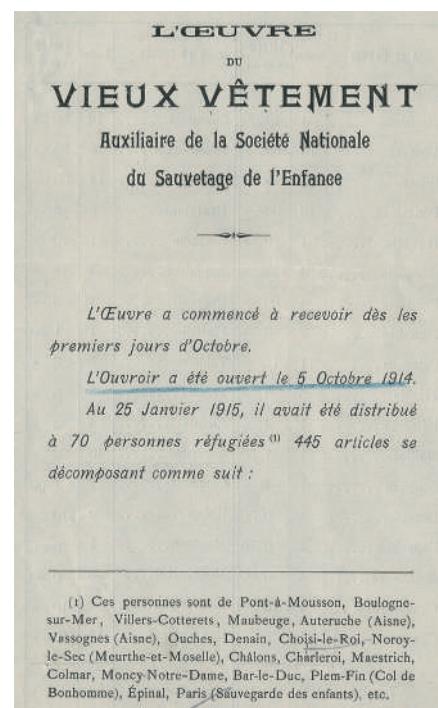
Les premiers bénéficiaires des œuvres de guerre sont bien sûr les soldats, qui risquent leur vie

pour la Nation et souffrent de terribles conditions d'existence dans les tranchées. Dans l'Aude, l'Œuvre des vêtements chauds suscite l'adhésion. Son Comité départemental siège à la préfecture de l'Aude¹⁴⁵. Les membres du corps enseignant ont un rôle très actif à jouer dans la mesure où l'Etat fournit la laine aux écoles pour qu'ils fassent confectionner par leurs élèves des tricots à distribuer aux soldats. Aux Martyrs, l'œuvre a adressé à l'institutrice qui en avait fait la demande un kilo de laine qui a permis aux grandes élèves de l'école de filles de tricoter sept paires de chaussettes adressées à la préfecture¹⁴⁶. Quand le temps manque pour la confection des vêtements, certains, tels l'institutrice de Brugairolles ou le conseil municipal de Castelnaud-d'Aude, adressent des mandats¹⁴⁷. Si on s'en réfère à l'instituteur de Caude-

bronde, le Comité départemental aurait ainsi distribué aux divers régiments de l'Aude sur le front et à des ambulances de première ligne : 3494 paires de chaussettes, 1418 chandails, 1159 paires de gants, 1043 passe-montagnes, 970 cache-nez... Dans le même esprit mais non plus destinée aux militaires, l'Œuvre du Vieux Vêtement vient en aide aux civils victimes de la guerre : plus particulièrement aux « enfants de la Sauvegarde placés dans les familles et aux réfugiés venant des régions envahies ». Elle collecte des vêtements usagés qui, une fois désinfectés, font l'objet d'une redistribution¹⁴⁸.

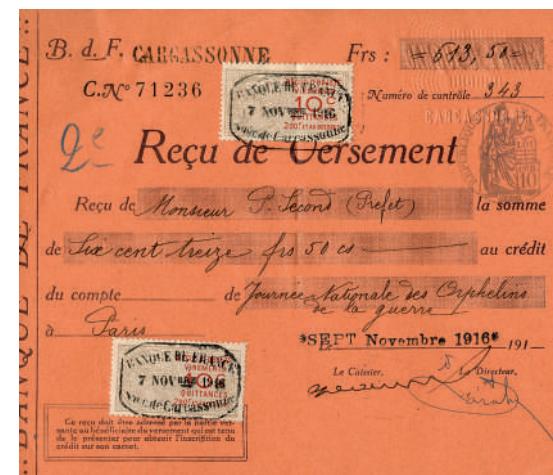


Envoi d'un chandail par l'institutrice de Malviès, 5 mars 1916
A. D. Aude, 1 M 1040



Présentation de l'œuvre du Vieux Vêtement, 1915
A. D. Aude, 1 M 1036

Les œuvres se préoccupent également de devenir des orphelins de guerre dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que le conflit s'installe dans la durée, et ce d'autant plus que la pension allouée par l'Etat à la mère s'avère le plus souvent insuffisante. L'Orphelinat des Armées a pour objectif d'abonder la pension accordée par l'Etat à la mère lorsque celle-ci est insuffisante et, si cela n'est pas possible, de placer les enfants dans des structures adaptées¹⁴⁹. Les journées de l'Orphelinat aux Armées, régulièrement organisées, sont l'occasion de faire rentrer les ressources nécessaires : des insignes sont vendus au profit de l'œuvre. Les journées des 27 juin 1915 et 2 novembre 1916 ont permis de distribuer plus de 5 millions aux orphelins¹⁵⁰.



Reçu d'un versement de 613,51 F par le préfet de l'Aude sur le compte de la Journée nationale des orphelins de guerre, 7 novembre 1916
A. D. Aude, 1 M 1052

Les journées nationales organisées sur l'ensemble du territoire français rythment la guerre,

sensibilisant les Audois à des causes patriotiques. Le 30 août 1915, le préfet invite les maires à prendre part à la Journée des éprouvés de la guerre, qui doit avoir lieu le 26 septembre suivant¹⁵¹. Il est prévu de vendre des pochettes contenant soit une reproduction d'un dessin, soit un numéro donnant lieu à un tirage au sort. La journée est richement dotée, les lots vont de 5 F à 25 000 F. L'argent collecté lors de cette journée sera réparti entre diverses œuvres de guerre : les trois sociétés de secours aux blessés, l'Œuvre des prisonniers de guerre, l'Œuvre des aveugles et des sourds et l'association de protection des veuves, des orphelins et des mères de soutiens de famille tués à l'ennemi¹⁵². Prendre part à ces journées, donner sans hésiter, tels sont, aux yeux des organisateurs, les devoirs de tout citoyen digne de ce nom : « Nos soldats sur le front combattent victorieusement la barbarie : c'est un devoir qu'ils accomplissent avec un héroïsme qui n'a jamais été égalé. Mais nous autres, les civils de l'intérieur, n'avons-nous pas notre part de devoirs ? Le plus impérieux, celui qui est une des plus belles formes de l'Union Sacrée, n'est-il point de nous priver... de quelques sous ou de quelques francs, afin de réunir des millions pour soulager ceux que cette guerre a si durement éprouvés ? ».

En revanche, certaines initiatives n'obtiennent pas le résultat escompté. C'est le cas dans l'Aude de la « Journée serbe » organisée le 25 juin 1916, en faveur de « l'héroïque nation serbe accablée sous le faix de misères et de douleurs sans limites » (exil d'un million de civils après la défaite de la Serbie face aux Austro-Allemands et aux Bulgares à l'automne 1915)¹⁵³. Annoncée par voie d'affiches (confiées à des artistes renommés tels Théophile Steinlein, Pierre Mourgue et Charles Fouqueray), la journée se solde par un échec dans de nombreuses communes du département. Le maire de Duilhac n'a pu vendre aucun insigne : les

sollicitations multiples dont la population est l'objet, « la misère qui règne dans le pays par suite du renchérissement des denrées et du manque absolu de récolte de vin en 1915 sont la cause du peu de succès de la journée serbe dans notre localité »¹⁵⁴. De même, à Tuchan, le maire n'a « pas jugé à propos de faire quêter dans les rues du village », à la suite d'un gros orage de grêle succédant aux attaques de mildiou de l'année précédente. Quant au maire d'Orsans, il n'a même pas organisé la journée dans sa commune, « la population s'étant refusé à verser la moindre obole ».

Par les dons en nature et en argent qu'ils font à ces diverses œuvres, les civils prennent part collectivement à l'effort de guerre mais, dans un contexte difficile économiquement, ils opèrent des choix, réservant leurs sacrifices aux causes qui leur sont proches et qui les touchent personnellement.

Insigne vendu au profit de la journée serbe
A. D. Aude, 1 M 1050



Affiche de Pierre Mourgue
A. D. Aude, 1 M 1051/3



Affiche de Théophile Steinlein
A. D. Aude, 1 M 1051/2

Affiche de Charles Fouqueray
A. D. Aude, 1 M 1051/1



FAIRE FRONT À L'ARRIÈRE

BRABES AUDENCs,

Es que voulètz èstre dinnes d'aquelis que sur toutis lous frounts trioumfan de nostres enemics?

Souscribètz à l'Emprunt!

Es que voulètz secourir vostres fraires del Nord, ajudar lous matorouzes prizouniers que van tournar demest vous aus, enfirmes, aflaquits?

Souscribètz à l'Emprunt!

Es que voulètz pla meritar de la Patrio?

Pourtatz vostres estalbis à l'Emprunt!

La Rendo Francezo es totjoun sourtido trioumfan de toutis lous malparats; jamai soun coupoun es pas estat retardat? Pendent 25 ans, la novèlo Rendo vous donara **5,65 per cent!**

Perque gardariatz de Bouns de la Defenso Nacionnalo?

Es que serio per aber d'argent mai aigidoment?

D'ARGENT, N'AURETZ AUTANT AIGIDOMENT AMBE LA RENDO!

La **BANCO DE FRANSO**, sur un titre que valdra **1000 francs**, vous donaran sulcop **800 francs!**

A-n-aiceste moument, pagaretz per an **48 francs** d'interès, mès ne toucerez **56,50!**

Ambè la Patz de la Victorio, la Rendo mountara, lou taus de l'interès **baissara**; i'aura plus de **Bouns!**

Que faretz alabets de vostre argent?
Vouldretz croumpar de rendo, mès alabets aquelo rendo sera pla mai caro!

SOUSCRIURE, aco's èstre patriot, aco's pla mena sa barco!

NOUN SOUSCRIURE, quand la tireto es pla garnido, aco's mal calcular, aco's pas eritar lou titre de bon Francez!

Pouïrez **SOUSCRIURE** à la **BANCO DE FRANSO** les jours de Mercat e lou Dimengé.

Affiche en occitan invitant les Audois à souscrire à l'Emprunt de Défense nationale, s. d.
A. D. Aude, 1 M 1069

Faire front à l'arrière

Financer la guerre

Des besoins financiers considérables

Dans les années qui précèdent la guerre, l'économie française est florissante. Le niveau de vie des Français s'améliore. Le franc, convertible en or, est stable et fort. L'épargne est importante. Dès l'entrée en guerre, des mesures exceptionnelles sont prises pour éviter l'effondrement des cours, la convertibilité de la monnaie en or est suspendue. Un moratoire limite les retraits des comptes bancaires.

Durant toute la période du conflit, la France doit faire face à des dépenses sans cesse plus importantes. Dès 1914 les besoins financiers sont énormes. Les dépenses de l'exercice budgétaire 1918 représentent en francs constants entre 3 à 4 fois et demie celles de l'exercice de 1914. Le coût direct de la guerre pour la France peut être estimé à 140 milliards, ce qui représente 3,8 fois son produit intérieur brut de 1913. Pour faire face à ces dépenses, le gouvernement fait appel aux contributions directes et indirectes : l'impôt sur le revenu récemment créé (loi du 15 juillet 1914), l'impôt sur les bénéfices de guerre (à partir du 1^{er} juillet 1916) grâce d'une part à l'augmentation de la circulation monétaire et d'autre part à l'emprunt public, relèvement des droits sur les alcools, les sucres, etc. Bien que ces ressources soient insuffisantes, l'Etat ne souhaite pas, comme d'autres puissances belligérantes, trop augmenter les impositions, ce qui semble

pourtant un des moyens les plus simples d'obtenir des fonds. Ce serait imposer ce sacrifice supplémentaire à une population civile déjà éprouvée.

Pour relancer l'économie et la production industrielle, l'Etat émet d'abord des bons du Trésor sous le nom de bons de la Défense nationale. Les citoyens prêtent massivement leur or et cet investissement de 5 % à court terme rapporte à l'Etat tout au long de la guerre près de 50 milliards de francs. Mais la situation devient difficile lorsqu'aux dépenses de guerre s'ajoutent les remboursements des emprunts à court terme. Le gouvernement décide alors de lancer un emprunt national qui est une dette financière à long terme contractée auprès des citoyens.

Quatre grands emprunts jalonnent le conflit : le premier en novembre 1915, le deuxième en octobre 1916, le troisième en novembre 1917 et le quatrième en octobre 1918. Pour inciter la population à contribuer financièrement à l'effort de guerre, le gouvernement n'hésite pas à recourir à la propagande sous forme d'affiches pour les annoncer. De grands artistes comme Bernard Naudin, Jules Adler, Francisque Poulbot ou encore Abel Faivre se prêtent ainsi à l'exercice. Pour la revue *L'Illustration*, c'est au talent de ces affichistes, plus qu'à tous les discours qu'on devra la souscription à l'emprunt. « L'affiche ordinaire eût été une convocation, presque un ordre ; l'affiche illustrée est mieux qu'une invitation, une confiance.

Affiche de Bernard Naudin pour le 1^{er} emprunt de la Défense nationale, 1915
A. D. Aude, 1 M 1065



Dans le premier cas, le coffre-fort se fût ouvert par raison d'intérêt, car le placement est exceptionnellement profitable ; dans le second cas, les bas de laine s'ouvriraient spontanément, par sentiment, par ce fait que ces braves gens qui nous parlent sur le mur sont ceux qui savent le mieux et le plus simplement tenir à notre sensibilité des propos qui sont irrésistibles »¹⁵⁵. Chaque souscripteur reçoit un certificat à son nom, illustré par l'affichiste (et non « un banal récépissé de souscription ») qui « témoignera plus tard de tous les efforts consentis d'enthousiasme, aux heures les plus graves et les plus augustes de notre histoire »¹⁵⁶.

Certaines affiches ne proposent qu'un simple constat de la situation du pays : c'est le cas de celle de Bernard Naudin pour la souscription du premier emprunt. Simple dessin au trait, l'affiche met

Attestation de participation à l'emprunt de 1915
A. D. Aude, 3 J 2723/5

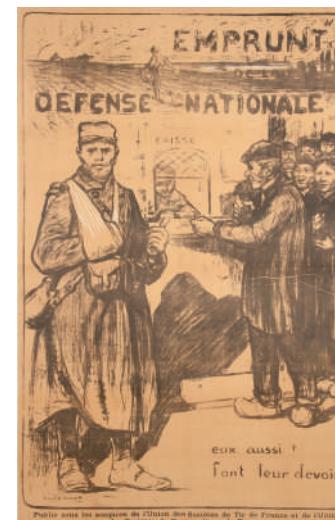


en regard différentes scènes évoquant tout à la fois le front et l'arrière. Répondant au même commandement : « Faisons tous notre Devoir », les fils sont partis se battre tandis que leurs parents, un couple de paysans, confient leur or au pays pour hâter la victoire. L'évocation de cette France rurale est perceptible aussi dans la scène située dans le registre inférieur de l'affiche. On y voit une charrue délaissée dans un champ, le soc encore en terre. Sur les bras et l'axe sont posés ou appuyés : fusils, gourdes et paquetages. La végétation qui s'est développée semble indiquer un arrêt prolongé de l'activité agricole, les effets militaires rappelant où sont partis les anciens laboureurs. Très vite toutefois, les affichistes choisissent de ne pas parler du présent mais de se projeter dans l'avenir, un avenir que l'on trouve décliné en plusieurs thèmes¹⁵⁷.

Souscrire pour un avenir radieux

Il faut avant tout rassurer la population, qui commence à douter tandis que la guerre se prolonge : la victoire finale est acquise et le pays a la capacité de redresser son économie, une fois le conflit terminé. Ainsi dès novembre 1915 le gouvernement fait appel, entre autres, à Jules Adler qui réalise une des affiches du premier emprunt. Il choisit de représenter sur un fond ocre un soldat, le bras en écharpe, qui regarde et interpelle le passant. Désignant une foule qui se presse à un guichet, il proclame « Eux aussi ! font leur devoir », faisant le parallèle entre sa blessure et le soutien financier de la population, le front de l'avant et le front de l'arrière unis dans le même effort de guerre.

Adler, surnommé le peintre des humbles, montre ici une société essentiellement paysanne et



Affiche de Jules Adler pour le 1^{er} emprunt de la Défense nationale, 1915
A. D. Aude, 1 M 1065/1

ouvrière. On le voit nettement dans l'attroupement des donateurs, habillés de blouses, chaussés de sabots, portant bérets et casquette, ainsi que dans la scène du haut de l'affiche. Dans cette évocation de l'avenir, un semeur au geste auguste marche vers le soleil levant, tandis que, dans le lointain, un laboureur trace des sillons nouveaux. Le monde industriel est lui aussi présent et les cheminées d'usines fument, indiquant une reprise de leur production.

Enfin il n'est pas anodin de trouver la mention de l'Union des Sociétés de Tir et des Sociétés de Gymnastique au bas de l'affiche. En effet, depuis la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine, tout est fait pour que se développent au sein de la population le civisme et le nationalisme. On met l'accent sur la fortification du corps et la militarisation des esprits ; patriotisme et sport sont intimement liés.



Affiche de Bernard Naudin pour le 2^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1916
A. D. Aude, 1 M 1065/5

Cette thématique de l'avenir radieux se retrouve également sur une affiche du deuxième emprunt, signée Bernard Naudin, qui présente, dans un décor à la romaine, entre deux faisceaux de piques soutenant le casque et le glaive du Poilu, une France rurale apaisée et prospère. Le soleil se lève sur les champs moissonnés et les meules dressées. Au premier plan, une chaumière entourée de verdure, au fond un paisible village. Les lauriers qui ornent les faisceaux sont là pour attester de la victoire et forment des bouquets avec les armes désormais inutilisées.

Souscrire pour le retour des pères

Dès le premier emprunt et l'affiche de Francisque Poulbot, l'accent est mis sur l'espérance du retour victorieux. L'illustration, teintée de mélancolie, montre dans des tons de bistre une famille qui regarde partir un père et un époux. Le soldat, en uniforme mais sans fusil, s'éloigne le bâton à la main, quittant sa terre et laissant près d'un calvaire, à peine esquissé, sa femme et leurs trois enfants dont le dernier est encore dans les langes. Il se retourne, nostalgique, faisant un signe de la main. Les enfants, thème cher à Poulbot, soutiennent le combattant. La petite fille agite un drapeau et son frère coiffé d'une casquette et tenant une épée préfigure la relève. Les rares touches colorées sont tricolores. Au bas de l'affiche le slogan prend la forme d'une demande pressante du soldat à sa femme : « N'oublie pas de souscrire... pour la Victoire et le retour ».

L'affiche du troisième emprunt, signée par Auguste Leroux en 1917, reprend le thème de l'attente du retour du père. Un poilu en uniforme embrasse sa fille qu'il serre dans ses bras. L'enfant, vêtue de sa blouse d'écolière et chargée de son cartable,



Affiche de Francisque Poulbot pour le 1^{er} emprunt de la Défense nationale, 1915
A. D. Aude, 1 M 1065/2



Affiche d'Auguste Leroux pour le 3^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1917
A. D. Aude, 1 M 1067/2

s'apprête à partir pour l'école. Dans le registre inférieur on voit une figure féminine très estompée. L'épouse s'efface devant la mère allaitante, toute entière consacrée à faire croître la France de demain. L'injonction est claire : « Souscrivez... pour la France qui combat ! Pour Celle qui chaque jour grandit ». L'avenir est là, dans cette fillette qui plonge son regard dans celui du spectateur pour l'inciter à faire son devoir.

Souscrire pour soutenir ceux qui tiennent

Certains illustrateurs choisissent de ne représenter que le combattant, le Poilu auquel il faut à tout prix apporter son soutien puisqu'il est le premier artisan de la victoire. La célèbre affiche d'Abel Faivre pour le deuxième emprunt montre un jeune soldat enthousiaste qui s'élance à l'assaut. Il a la tête tournée vers ses camarades les incitant à le suivre au cri de « On les aura ! » et sa main tendue montre tout autant le chemin que la victoire proche. Le réalisme de la figure du soldat va jusqu'à représenter la plaque de poignet apparue en 1915 pour doubler celle que les soldats portaient autour du cou. Ce second identifiant pouvait prendre un aspect plus « fantaisie » que la plaque de cou et ressembler parfois à un véritable bijou, ce qui semble le cas de ce jeune fantassin. A cette figure juvénile répond la maturité du soldat que Jean Droit fait figurer dans une affiche pour le 3^{ème} emprunt. Le peintre, né en 1884, est mobilisé dès 1914 dans le 226^{ème} régiment d'infanterie. Il se distingue par son courage, notamment à Verdun, et termine la guerre décoré de la croix de guerre avec palmes. Durant tout le conflit, il envoie du front croquis, dessins et affiches. Sur l'affiche, le soldat se tient debout dans la tranchée et, l'air déterminé et farouche, regarde l'aurore qui se lève. Il a sur la poitrine une croix de



Affiche d'Abel Faivre pour le 2^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1916
A. D. Aude, 1 M 1065/4



Affiche de Jean Droit pour le 3^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1917
A. D. Aude, 1 M 1067/1

guerre qui atteste de sa conduite exceptionnelle. L'étoile de bronze qui y figure témoigne d'une citation à l'ordre du régiment ou de la brigade. Autant que son courage, l'artiste veut camper la constance et la persévérance du soldat. Combattant de la première heure, l'homme du 226^{ème} a en effet sur le haut de son bras gauche des « chevrons de présence aux armées ». Créés en avril 1916, ces insignes cousus permettent de distinguer ceux qui sont au front depuis longtemps. La première année de présence au front donne droit à un chevron ; ensuite un nouvel insigne s'ajoute tous les six mois. En avril 1916, on accorde directement deux chevrons à ceux qui sont là depuis août 1914. Notre Poilu compte quatre chevrons en novembre 1917 : il se bat donc depuis la mobilisation. La croix de Lorraine cousue sur sa manche rappelle les territoires à reconquérir. Le texte présent dans le bas de l'affiche prend ici une place aussi importante que l'image et contribue à solenniser l'ensemble.

Souscrire pour sauver la mère Patrie de la barbarie

L'image de la Patrie apparaît dans une affiche du deuxième emprunt où elle prend les traits des grandes figures du roman national. On peut y reconnaître tout à la fois une évocation de la France gauloise ou franque et de la République. Marianne, drapée dans les trois couleurs, la poitrine cuirassée d'une armure dorée, est assise sur un trône, au pied de l'Arc de triomphe et l'on reconnaît derrière elle, en surplomb, La Marseillaise de François Rude, qui invite au combat. Elle reçoit les offrandes de la population, riches et pauvres unis dans l'amour de la Patrie. Un putto, assis à ses pieds et coiffé d'un casque, joue avec un glaive, prêt lui aussi à la défendre. A cette



Affiche d'Alcide Robaudi pour le 2^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1916
A. D. Aude, 1 M 1065/3



Affiche d'Albert Besnard pour le 3^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1917
A. D. Aude, 1 M 1067/4

figure enfantine masculine répond le personnage de la fillette qui, ne pouvant prendre les armes, vide sa tirelire en forme de cochon. La devise de l'affiche « En avant, Armée de l'Épargne, c'est pour la Patrie » est sans équivoque. Les civils ont, eux aussi, un combat à mener.

Les affiches du troisième emprunt lancé en novembre 1917 reprennent largement la symbolique de la mère Patrie que l'on protège ou qui triomphe de la barbarie. 1917 est l'année des crises, de l'offensive du Chemin des Dames, des mutineries. La population est découragée et lassée de cette guerre meurtrière et sans fin ; la cohésion nationale est menacée. Les discours contre l'emprunt se multiplient : ne pas souscrire, c'est faire que la guerre finisse plus vite. Les préfets ont ordre de réprimer ces propos ; ils organisent des comités départementaux et communaux chargés de mettre en place une propagande en faveur de l'emprunt. Georges Clemenceau, qui arrive alors au pouvoir, affirme vouloir « maintenir le moral du peuple français à travers une crise qui est la pire de toute son histoire ».

L'affiche d'Albert Besnard place au premier plan la mère Patrie qui serre dans la main droite un rameau d'olivier. L'enfant qu'elle porte sur son cœur tend le bras vers ce symbole de paix trop éloigné de lui. Un manteau richement orné et brodé d'épis de blé et de grappes de raisin les enveloppe tous les deux. A l'arrière-plan se tient une figure allégorique, une Victoire ailée. Drapée dans un vaste manteau rouge, elle brandit de la main droite un sabre tandis que de la gauche elle protège le visage de la Patrie. Son casque à l'antique se teinte d'un côté de bleu horizon et ressemble alors à s'y méprendre à celui des Poilus qui se battent au front.



Affiche de Delong pour le 3^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1917
A. D. Aude, 1 M 1067/3

Dans une autre affiche du troisième emprunt, signée Delong, la Patrie, symbolisée par Marianne, se dresse impériale sur le globe terrestre. Empruntant à l'iconographie antique nombre d'attributs, la République est coiffée d'un bonnet phrygien et s'appuie sur un faisceau de licteur, signe de sa souveraineté. Une forêt de drapeaux l'accompagne, représentant l'ensemble des combattants. A l'avant du cortège, une figure masculine vêtue à l'antique tient dans sa main droite une torche qui éclaire l'avenir, tandis que sa main gauche, serrant encore les chaînes rompues de son esclavage passé, s'appuie sur le dos d'un lion symbole de courage et de force.

Le barbare vaincu

L'affiche d'Abel Faivre pour le quatrième emprunt émis en octobre 1918, montre une vision de l'avenir que tout le pays attend et espère : l'Allemagne vaincue, le sabre brisé, abattue par l'armée en marche des puissances alliées symbolisées par leurs drapeaux.

Les étendards aux couleurs éclatantes chassent les nuages noirs qui ont assombri le ciel depuis le début du conflit.

Au total, les quatre emprunts ont fourni à l'État 55 milliards de francs. Les contributions financières de la population civile ont aidé à soutenir l'économie de guerre et renforcé, s'il en était besoin, le concept de guerre totale, au sens où elle mobilise toutes les ressources du pays. Dans les livres d'or qu'ils tiennent à la demande d'Albert Sarraut, certains instituteurs dressent la liste de ceux qui ont versé leur or à la Banque de France et témoignent ainsi de leur contribution à l'effort de guerre¹⁵⁸.



Affiche d'Abel Faivre pour le 4^{ème} emprunt de la Défense nationale, 1918
A. D. Aude, 1 M 1069

Economie de guerre

En octobre 1915, l'État décide la création dans chaque région d'un comité consultatif d'action économique chargé de rechercher « toutes les mesures d'intérêt général... de nature à développer l'activité agricole, industrielle et commerciale de la région »¹⁵⁹. Des sous-comités départementaux sont instaurés dans le même temps dans chaque chef-lieu du département. Il est indispensable en effet d'adapter les moyens de production à l'état de guerre : « La première des préoccupations doit être de fournir à la nation armée les moyens d'action qui lui sont nécessaires, de constituer et d'entretenir les approvisionnements de toute nature indispensables à la satisfaction de ses besoins ». Par ailleurs, « la mobilisation générale a incorporé dans l'armée toutes les forces vives de la nation enlevées ainsi à leurs travaux habituels. S'il est indispensable que ces forces soient avant tout

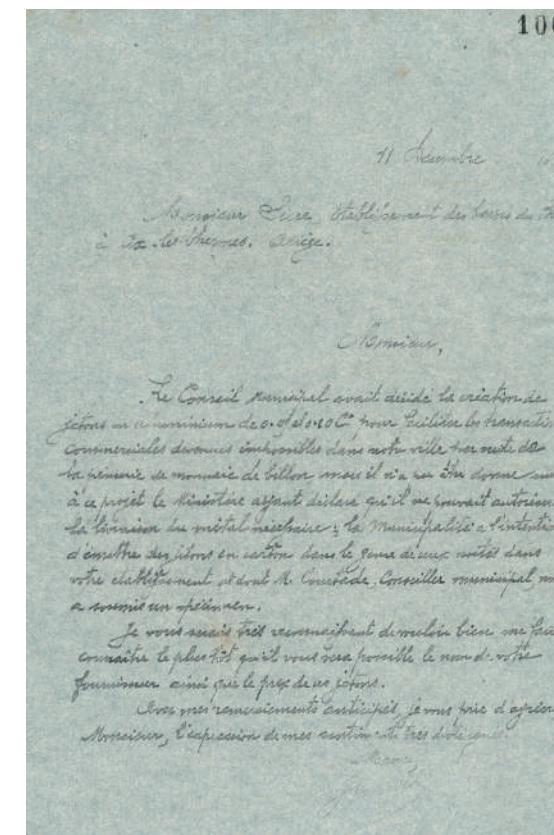
appliquées à la défense militaire, il n'est pas moins essentiel que celles qui se trouvent momentanément disponibles soient employées aux tâches qui intéressent la résistance du pays ». Les comités ont donc deux objectifs principaux : accroître les productions agricoles et industrielles ; pallier le manque de main-d'œuvre dû à la mobilisation. Ces structures sont divisées en trois sections : agricole, industrielle et commerciale.

Le sous-comité de l'Aude est créé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1915. Son premier rapport¹⁶⁰ en janvier 1916 dénonce avec vigueur la crise des transports qui paralyse toute l'économie du département : les produits nécessaires à l'agriculture et à la viticulture (engrais, fourrages pour nourrir les animaux de travail) n'arrivent pas et il est impossible d'expédier les récoltes ; « les principales industries de l'Aude, surtout la chapellerie et le triage des

chiffons, qui occupent à elles seules 1400 à 1500 personnes vont se trouver dans la nécessité d'arrêter tout travail ; les unes ne pouvant se procurer le charbon nécessaire à leur alimentation, les autres ne pouvant expédier les quantités considérables de marchandises qui s'accumulent dans les magasins faute de matériel de transport ». La section commerciale insiste : « Si l'administration ne prend pas immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer la reprise des transports par chemin de fer, une crise des plus graves est inévitable... C'est l'arrêt des transactions et la fermeture à bref terme des maisons de commerce ».

La vie quotidienne est bouleversée. A Payra-sur-l'Hers, l'instituteur note : « Le lendemain de la mobilisation, comme partout, on ne trouve plus de monnaie. L'or, l'argent se cachent, l'or surtout. Une voisine préfère me prêter que m'échanger. Transactions rares et momentanément pas commodes »¹⁶¹. Cette situation est certes temporaire, due aux inquiétudes nées de la guerre. Les échanges ne tardent pas à reprendre. Mais la guerre dure et les difficultés d'approvisionnement en matières premières posent de réels problèmes aux populations. En 1916, dans de nombreuses communes, la monnaie en billon fait cruellement défaut¹⁶². La municipalité de Carcassonne, « préoccupée de la gêne qu'éprouvent le commerce carcassonnais et le public par suite de la quantité de monnaie fiduciaire actuellement en circulation », imagine de remplacer cette monnaie par des jetons en métal et décide la création de « 200 000 jetons représentant une valeur nominale de 18 500 francs » (soit 60 000 jetons de 0,05 F ; 100 000 jetons de 0,10 F et 40 000 jetons de 0,25 F). Cette mesure devrait permettre de faire cesser des pratiques douteuses ou illicites : émission par les commerçants « de tickets qui n'ont cours que chez eux », collecte de la monnaie

de billon par des individus qui les cèdent aux commerçants, « moyennant une prime de 0,10 F par franc »¹⁶³. La municipalité est contrainte de revenir sur sa décision : ne trouvant pas d'aluminium pour satisfaire ses besoins, elle envisage de confectionner les jetons en carton¹⁶⁴.



Lettre du maire de Carcassonne demandant des informations en vue de l'émission de monnaie sous forme de jetons en carton, 11 décembre 1916
A. D. Aude, 4 E 69/D 362

L'agriculture

A la veille de la guerre, la France est un pays essentiellement rural et agricole¹⁶⁵. Les personnes employées dans l'agriculture représentent plus de 40 % de la population active, alors que l'Allemagne ne compte que 16 % d'agriculteurs à la même époque. La production agricole constitue alors un quart de la production intérieure brute et la France se suffit à elle-même. L'agriculture est la principale richesse du pays. Pourtant quand on se penche sur les données chiffrées on constate que les rendements sont inférieurs à ceux de nos voisins. L'agriculture française n'utilise pas assez de moyens de productions modernes d'origine industrielle (machines, engrais minéraux).

Récolte de grains à l'hectare en France et dans plusieurs pays voisins¹⁶⁶

	France	Allemagne	Belgique	Gde Bretagne
Récolte de grains en quintaux / hectare	14.81	20.50	25.09	-
Rendement des pommes de terre en 1909 par hectare	107.82	140.51	175.45	160.34

Sur les 631 000 hectares de superficie que l'Aude occupe, plus de la moitié sont cultivés à la veille de la Première Guerre mondiale. Dans la zone montagneuse, on récolte la pomme de terre, les céréales et les plantes potagères les plus communes. L'élevage du bétail, de la volaille et des abeilles complète les ressources d'une population laborieuse et économe. La plaine de Castelnaudary et le Razès sont toujours considérés comme les greniers à blé du pays. Au pied de la Montagne Noire et des Corbières,

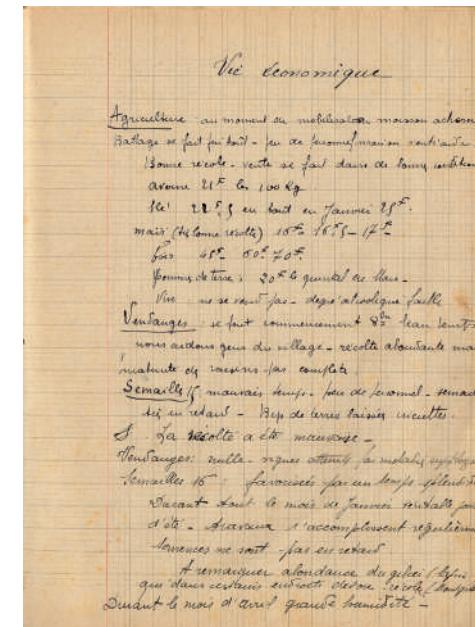
l'olivier donne une huile d'excellente qualité. Mais la culture la plus importante du département est celle de la vigne. On la plante partout où la nature du sol et le climat favorisent la production.

Pendant le conflit, l'agriculture souffre essentiellement du manque de main-d'œuvre. Dès la déclaration de guerre, le gouvernement essaie de se rendre compte des conséquences éventuelles de la mobilisation et, le 6 août, ordonne une enquête à laquelle il faut « répondre d'extrême urgence et avant le lundi 10 août »¹⁶⁷. Le questionnaire envoyé à chaque commune porte sur le matériel de battage (nombre, état de fonctionnement), la quantité de céréales restant à battre, leur nature, l'état d'avancement des travaux de récolte, un recensement des commerces alimentaires fermés.

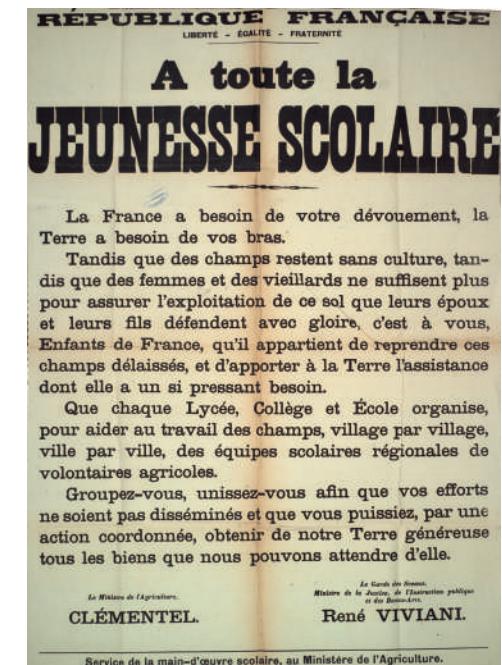
La commune est également interrogée sur ses ressources en main-d'œuvre éventuelle : nombre d'hommes de plus de 48 ans (ou réformés), garçons entre 15 et 20 ans, femmes ou jeunes filles de plus de 16 ans. Une enquête similaire¹⁶⁸ est lancée le 12 août 1914 afin de déterminer si les prochaines vendanges pourront être effectuées dans des conditions satisfaisantes : moyens matériels (attelages, produits anticryptogamiques) et humains. La mobilisation intervient en effet alors que toutes les récoltes ne

sont pas encore rentrées. Les Livres d'or tenus par les instituteurs, répondant aux directives d'Albert Sarraut, consacrent une rubrique à la vie économique de la commune et tous font état des difficultés rencontrées. Aux Martyrs, en 1914, « les travaux de la moisson du seigle étaient presque terminés au commencement d'août. Il restait à moissonner quelques champs de blé... et quelques champs d'avoine. Vu leur peu d'importance, ces travaux ont été exécutés assez facilement. Il n'en a pas été de même des foin. Faute de main-d'œuvre, certaines prairies n'ont

pu être fauchées. Quant au battage, il s'est effectué comme à l'ordinaire, sauf que le personnel masculin a été remplacé en partie par un personnel féminin »¹⁶⁹. Les femmes prennent l'habitude de remplacer les hommes dans les travaux des champs mais cela est loin de répondre aux besoins. A Cenne-Monestiés, « les terres sont cultivées dans l'ensemble. Cependant certains tènements restent en friche... pour des raisons différentes : propriétaire absent, main-d'œuvre trop chère, etc. »¹⁷⁰.



Livre d'or de l'instituteur de Villarzels-du-Razès
A. D. Aude, 4 E 417/1 S 1



Avis du ministère de l'Agriculture invitant
les jeunes à travailler la terre
A. D. Aude, 15 M 58

A la mi-juin 1917, le nombre d'agriculteurs mobilisés s'élève à 30 754 (sur un total de 41 343 Audois mobilisés), soit 28 320 en service armé et 2434 en service auxiliaire¹⁷¹. Les hommes sont sur le front et, conséquence naturelle de cette situation, on constate nettement la diminution des surfaces cultivées. La main-d'œuvre féminine et étrangère ne suffit pas à compenser les départs. Tout au long du conflit, les autorités s'efforcent de réduire les friches. C'est dans ce but que l'arrêté préfectoral¹⁷² du 2 février 1916 préconise la création d'urgence dans chaque commune d'un Comité d'Action Agricole qui sera chargé d'organiser le travail agricole et d'assurer la culture de toutes les terres.

Afin de faire face à la crise des céréales panifiables, le gouvernement, en 1917, encourage la culture des pommes de terre. Les services agricoles du département facilitent l'approvisionnement des semences : les demandes des cultivateurs sont centra-

lisées par les maires qui réceptionnent les envois faits par l'Etat (le regroupement des commandes permet de pallier le déficit en moyens de transport), veillent à leur bonne utilisation et ne font procéder au remboursement des semences qu'après la récolte¹⁷⁴.

La production viticole souffre également. Les rendements accusent une chute de plus de 30 % en moyenne par rapport à l'avant-guerre (38 hl/ha contre 59 hl/ha pour 1911-1914)¹⁷⁵. En revanche les superficies cultivées se maintiennent. 1915 est toutefois une année particulière. La récolte est alors catastrophique, en raison des ravages causés par le mildiou, favorisé par l'insuffisance des sulfatages (l'approvisionnement en produits phytosanitaires est rendu difficile par la guerre). En 1918, Albert Sarraut, député de l'Aude, se préoccupe de la question et intervient personnellement auprès du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement pour faire augmenter le contingent de soufre accordé au département¹⁷⁶.

Superficie cultivée ¹⁷³	1915	1916	1918
Blé, méteil, seigle, orge	40 033 ha	38 410 ha	35 700 ha
Avoine	21 595 ha	23 135 ha	18 300 ha
Maïs	11 140 ha	10 248 ha	7 800 ha
Vigne	120 869 ha	118 972 ha	118 983 ha

Cela te réglerait le problème du mildiou, Joseph !
Dessin humoristique de Pierre Dantoine
A. D. Aude, 1 Fi 311



La guerre donne un nouveau débouché aux producteurs de vin du Midi. Lorsque la guerre éclate, il n'est pas prévu de ration régulière de vin aux soldats. Dès 1914, les viticulteurs du Midi offrent 200 000 hectolitres à l'armée. Cette distribution généreuse aux soldats est due à une bonne récolte et à des coûts très bas. Dès 1915, l'armée attribue à chaque soldat un demi-litre de vin au lieu du quart prévu par le règlement militaire, à charge cependant pour lui de rembourser le quart de litre de vin supplémentaire sur sa solde. Cette allocation de vin au soldat contribue à la prospérité de la viticulture. Le 24 octobre 1915, le

	1913	1914	1915	1916
Production viticole ¹⁷⁸	5 529 578 hl	6 728 241 hl	2 590 0008 hl	4 865 380 hl

prix d'achat des vins réquisitionnés par l'armée est fixé à 50 F l'hectolitre, soit trois fois supérieur au prix indicatif de la campagne 1914. Les réquisitions passent de 3 millions d'hectolitres en 1915 à 7,6 millions en 1917¹⁷⁷. Globalement le temps de la guerre est celui du retour des bénéfices pour les viticulteurs. Les habitants de l'ouest et du nord de la France ont pris l'habitude de boire du vin et la consommation augmente dans le pays. Les revenus des viticulteurs progressent jusqu'en 1929, date de la seconde crise de mévente.

L'élevage semble avoir moins souffert du conflit. Le nombre des équidés a même tendance à croître dans le département : il faut dire que leur utilisation pour les travaux de la terre et de charroi est essentielle. Il en est de même du nombre des bovins qui suppléent le manque de chevaux pour les travaux

agricoles. Par ailleurs, la loi du 25 avril 1916, considérant qu'il convient d'assurer en priorité le ravitaillement des populations civiles, interdit l'utilisation de blé, de farine et de pain comme nourriture du bétail, ce qui restreint de ce fait les possibilités d'alimentation des porcins et des animaux de basse-cour.

Dans le même temps, le gouvernement, soucieux de procurer à la population toutes les ressources nécessaires à son alimentation, essaie de développer les cultures maraîchères et l'élevage des lapins et des volailles. Le 29 janvier 1917, le préfet de l'Aude



Les travaux des champs pendant la guerre
L'illustration, 21 août 1915

demande aux maires et aux instituteurs du département de « diriger tous les écoliers vers les travaux de jardinage et l'élevage des animaux de basse-cour »¹⁷⁹. « Les instituteurs disposant d'un jardin le mettront immédiatement en valeur. Dans les communes où il n'en existe point, les municipalités mettront à la disposition des écoles 50 ares environ de terre d'excellente nature, arrosable si possible ».

Élevage ¹⁸⁰	1915	1916	1918
Chevaux, mulets et ânes	22 890	22 727	27 012
Bovins	30 220	32 962	32 147
Ovins	233 886	185 916	152 693
Porcs	26 244	21 524	19 679
Chèvres	13 725	13 917	11 285

Les ressources naturelles du département sont également convoitées pour satisfaire aux besoins de la défense nationale et l'exploitation forestière ne déroge pas à la règle. Par arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 26 septembre 1918, il est décidé d'établir, avec l'aide des maires, un recensement des exploitations privées ou communales. Une commission consultative des exploitations forestières de guerre est mise en place, présidée par le préfet ou son délégué. Une fois cet inventaire en mains, les autorités sont susceptibles de répondre au mieux aux quantités et aux catégories de produits demandés¹⁸¹.

En octobre 1918, le directeur des services agricoles de l'Aude, dans son rapport au ministre de l'Agriculture, fait quelques recommandations pour assurer le retour de l'agriculture à la normale après la guerre. Il faut d'abord veiller à augmenter la main-d'œuvre agricole : faire des conditions favorables aux ouvriers français (et notamment ramener à la terre

ceux qui sont allés dans les usines de guerre où les salaires sont élevés) ; « améliorer les habitations et prêter aux petits cultivateurs ». Il convient également d'intensifier la production en développant le machinisme (accroître la quantité des tracteurs alors au nombre de 72 dans le département et celle des charrues à vapeur alors au nombre de 150) et en encourageant l'usage des engrais. Enfin il faut accroître le cheptel en réduisant, par des mesures réglementaires, les abattages de jeunes bovins et d'agneaux ; pour le reste, « dès que la main-d'œuvre féminine pourra ne plus se consacrer exclusivement aux travaux des champs, l'importance des porcins et des animaux de basse-cour s'accroîtra rapidement. Il ne nous paraît point nécessaire, pour cela, de mesures administratives ou législatives »¹⁸².

La main-d'œuvre agricole

Avec la mobilisation et le départ des hommes les plus valides sur le front, les bras manquent pour travailler la terre et rentrer les récoltes. Tout au long du conflit, les autorités publiques cherchent des solutions.

En août-septembre 1914, de nombreuses usines ferment à la suite de la mobilisation. Les ouvriers en chômage proposent, soit par le biais de leurs municipalités (Ivry-sur-Seine) soit par les services préfectoraux (Isère, Loire, Alpes-Maritimes) ou par des associations (Les Agriculteurs Réunis), d'assurer les vendanges dans l'Aude¹⁸³.

Tout naturellement, les femmes remplacent leurs maris et leurs pères aux champs mais c'est loin d'être suffisant. Par ailleurs, elles sont souvent peu qualifiées. L'enseignement agricole féminin n'est pas très développé. La France n'a pas vu la nécessité de s'engager dans cette voie, alors que d'autres

pays européens (Allemagne, Autriche, Angleterre, Danemark, Hollande) l'ont fait¹⁸⁴. La Belgique, très en avance dans ce domaine, possède de nombreuses fermes-écoles spécialisées dans la production laitière.

Pour faciliter les travaux agricoles (en période de semailles ou de récoltes), des permissions exceptionnelles d'une durée maximum de 15 jours sont accordées aux hommes des dépôts territoriaux ainsi qu'aux gardes des voies de communication de la zone de l'intérieur à la condition qu'ils exercent des professions agricoles¹⁸⁵. Les maires ont pour mission de surveiller les permissionnaires et leur emploi aux mieux des intérêts généraux. Lorsque les militaires demandent des permissions pour aider aux travaux agricoles sur leur propre exploitation, ils doivent impérativement fournir la preuve de leur statut de propriétaire exploitant et indiquer la superficie de leurs terres. Ces mesures ne suffisent pas à empêcher les fraudes : des certificats de complaisance sont souvent obtenus des municipalités et l'administration fait régulièrement faire des enquêtes approfondies¹⁸⁶. Par circulaire du 22 décembre 1915, le ministère de la Guerre institue les Commissions départementales de la main-d'œuvre agricole. L'importance de cette commission, composée initialement du préfet, d'un officier général et du directeur des Services agricoles, s'accroît rapidement. Elle est compétente en ce qui concerne les militaires, les prisonniers de guerre et les travailleurs coloniaux. Ses fonctions sont de recueillir les demandes de main-d'œuvre, de répartir les ressources à sa disposition et d'intervenir en cas d'abus¹⁸⁷. La commission est dissoute le 20 septembre 1919.

Mais les besoins en main-d'œuvre sont si importants qu'il faut également faire appel aux travailleurs étrangers, et en tout premier lieu aux travailleurs coloniaux. Des cahiers des charges sont établis fixant

les conditions à respecter pour obtenir la mise à disposition de ces ouvriers dans le domaine agricole. Ces cahiers des charges¹⁸⁸ sont différents suivant l'origine géographique de la main-d'œuvre. Alors que celui qui concerne les ouvriers militaires annamites est très sommaire (équipes de 20 hommes minimum pour 4 à 6 semaines, transport aux frais du ministère de la Guerre, salaire de 20 F par ouvrier et par semaine, fourniture par l'employeur du logement et de la nourriture), le cahier des charges relatif aux ouvriers d'Afrique du Nord est très détaillé : équipes de 25 hommes avec chef d'équipe, durée du travail identique à celui des ouvriers européens travaillant dans l'exploitation, salaire de 3 F par jour pour l'ouvrier et de 3 F 50 pour le chef d'équipe, fourniture du logement et de la nourriture par l'employeur avec indication précise des rations et interdiction de la viande et de la graisse de porc, soins médicaux pendant 4 jours à la charge de l'employeur et au-delà, à la charge du travailleur, sauf accident de travail pris en compte totalement par l'employeur. Si ces clauses ne sont pas respectées, le Service de l'Organisation des Travailleurs coloniaux, chargé de l'inspection, se réserve le droit de retirer les ouvriers. Les contrôles sont effectifs : ainsi, en avril et mai 1918, des équipes d'ouvriers tunisiens sont retirées du domaine de Cabriac (commune de Douzens) où les rations sont insuffisantes et de différentes exploitations à Sigean où les propriétaires se refusent à les nourrir.

Mais l'essentiel de la main-d'œuvre agricole est étranger. À côté des Espagnols, assurément les plus nombreux, on rencontre des ouvriers serbes. Après l'invasion de leur pays par les Austro-Allemands et les Bulgares à l'automne 1915, les Serbes s'exilent en masse (près d'un million de civils, soit le tiers de la population) en Suisse, en Italie, en Grèce, en Grande-

Bretagne et en France. Dans l'Aude, les Serbes sont mis à la disposition de la Commission départementale de la main-d'œuvre agricole : un cahier des charges règle leur emploi dans l'agriculture (salaire de 60 F par mois, fourniture par l'employeur du logement y compris l'éclairage, du blanchissage et de la nourriture)¹⁸⁹. En novembre 1918, 17 000 Serbes étaient réfugiés en France¹⁹⁰.

La population étrangère la plus importante sur le département est sans conteste la population espagnole. Au nombre de plus de 14 737 au premier semestre 1913, cette population passe à plus de 20 000 en 1918. Cette communauté est attirée par le travail (notamment agricole) et vient endiguer la pénurie de main-d'œuvre due à la mobilisation.

Inventaire au 10 janvier 1917 de la main-d'œuvre agricole utilisée dans le département de l'Aude¹⁹¹

Prisonniers de guerre	300
Internés civils	0
Réfugiés français et autres	1500
Travailleurs agricoles étrangers	Espagnols 18000
Travailleurs agricoles coloniaux	0
Equipes militaires	100

Besoins de main-d'œuvre agricole réduits au strict minimum, non compris les ressources actuelles indiquées dans l'inventaire.

	Nombre de travailleurs nécessaires suivant les saisons
D'avril à fin octobre	45000
De novembre à fin mars	25000

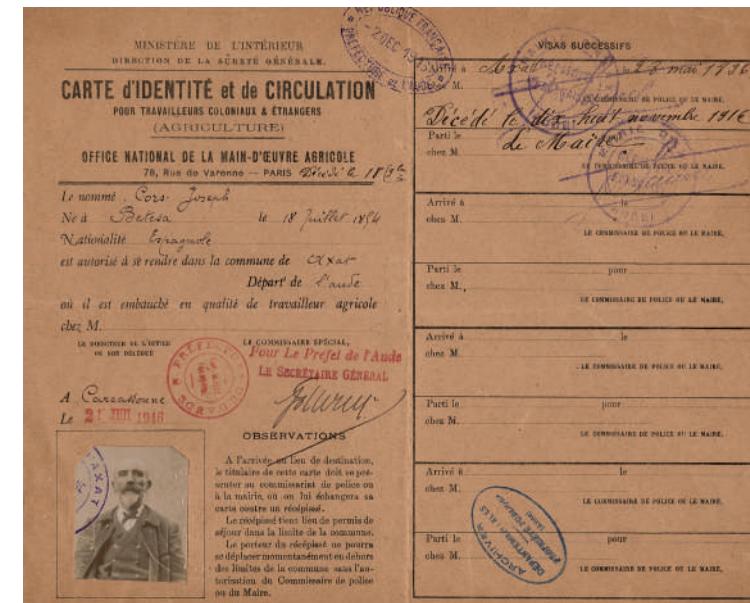
Catégorie de la main-d'œuvre préférée : Espagnols et prisonniers de guerre

Evolution du nombre des étrangers dans l'Aude¹⁹²

	1914 - 1 ^{er} semestre	1914 - 2 ^{ème} semestre	1915 - 1 ^{er} semestre	1915 - 2 ^{ème} semestre	1916 - 1 ^{er} semestre	1916 - 2 ^{ème} semestre	1917 - 1 ^{er} semestre	1917 - 2 ^{ème} semestre	1918 - 1 ^{er} semestre
Etrangers	18682	14378	16285	16852	20107	21194	25339	19815	20650
Dont Espagnols	17609	13381	15315	15780	19000	20116	24222	18751	19984

Les Espagnols sont particulièrement surveillés par les autorités. Si le gouvernement a choisi d'accueillir cette main-d'œuvre indispensable à l'économie, il veut en maîtriser l'entrée et en canaliser le flux. Dans sa circulaire aux maires datée du 14 juin 1915, le préfet indique que, pour faciliter l'entrée en France des travailleurs espagnols, ceux-ci n'ont plus besoin de passeport mais ils doivent être munis d'un certificat de bonne conduite, d'un certificat d'embauche d'un employeur français, visé par le maire de la commune concernée¹⁹³. En juillet 1916, le Comité d'action économique de la 16^{ème} Région (à laquelle appartient le département de l'Aude) s'inquiète de ce que « les ouvriers entrant en France munis d'une carte de l'Office national de la main-d'œuvre agricole ne se rendaient pas chez le patron qui les avait embauchés »¹⁹⁴. Le préfet demande aux autorités d'accroître le contrôle du séjour de ces étrangers. La mise en place en juin 1916 de la carte d'identité et de circulation pour travailleurs coloniaux et étrangers (avec photographie) permet de renforcer cette surveillance¹⁹⁵.

En août 1916, les travailleurs espagnols revendiquent pour obtenir un salaire journalier de 7 francs plus 4 litres de vin alors qu'en 1915 la journée était payée 4 francs 50 et qu'ils recevaient 3 litres de vin par jour. Le préfet fait part de ses inquiétudes au ministre de l'Intérieur le 2 septembre 1916 : « Les travailleurs espagnols qui se trouvent au nombre approximatif de vingt mille exercent un véritable chantage sur les propriétaires... Je vais me trouver lundi probablement en présence d'un mouvement de grève générale dans un grand nombre de communes du Narbonnais. Ce mouvement d'où peut résulter un véritable désastre pour les intérêts considérables qui se trouvent en jeu ne sauraient être enrayés que par l'application normale mais énergique des règlements



Carte d'identité et de circulation d'un travailleur agricole espagnol, 1916 A. D. Aude, 15 M 67

du ministère de l'Intérieur. Je vous demande de me laisser appliquer ces instructions ; vous pouvez être certain que j'y apporterai tous les tempéraments nécessaires »¹⁹⁶. Il se félicite toutefois que Ferroul lui ait apporté son soutien lorsqu'il a pris la mesure d'interdire la participation des ouvriers étrangers aux réunions publiques. Les ouvriers espagnols, artisans de ces revendications, font l'objet d'enquêtes particulières et le commissaire spécial de Narbonne réclame leur expulsion immédiate. La menace de grève générale est écartée : les ouvriers agricoles concluent des accords avec les propriétaires et transigent sur le prix de la journée¹⁹⁷.

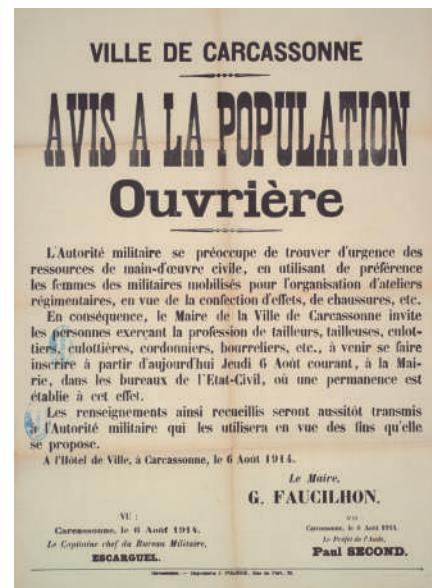
L'industrie

A la veille de la Première Guerre mondiale, la France est la quatrième puissance industrielle mondiale : la sidérurgie, la métallurgie, la chimie sont des domaines en réelle expansion ; la qualification des ouvriers français est reconnue. L'industrie automobile française est même la première d'Europe. Toutefois, la France accuse des retards considérables, notamment par rapport à l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. L'économie française a quelques faiblesses : les ressources naturelles en matières premières sont insuffisantes et obligent à faire appel aux importations ; ses débouchés se limitent trop souvent au marché intérieur ; les entreprises industrielles sont inégalement réparties sur le territoire français.

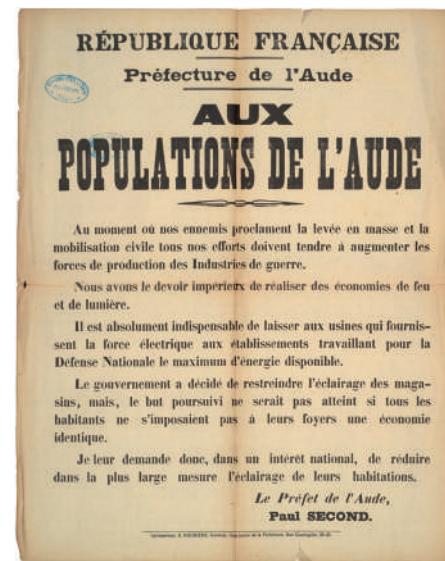
L'Aude n'est pas une région fortement industrialisée et, au début du XX^e siècle, sa population active est employée à 60 % dans l'agriculture, le reste se partageant entre l'industrie et le secteur « tertiaire ». Le principal secteur est l'industrie textile qui représente 40% de la population active industrielle. Cette activité (industrie drapière, filatures, industrie lainière) est en crise, crise qui n'a cessé de s'amplifier depuis le XIX^e siècle. La chapellerie tient une place importante dans l'industrie locale. L'ouverture de la haute vallée de l'Aude grâce à la construction du chemin de fer et la présence des premières centrales hydrauliques ont permis le développement de deux grands centres autour de Chalabre et d'Espérasa (en 1911, on ne compte pas moins de 16 entreprises à Espérasa).

Le 2 août 1914, la mobilisation et le départ pour le front laissent des établissements sans main-d'œuvre, paralysant les structures économiques traditionnelles. Par ailleurs, l'invasion allemande dans les premiers mois de la guerre prive la France des départements qui fournissaient jusque-là près des

trois quarts de la houille, 80 % de la fonte et plus de 60 % de l'acier. Le gouvernement doit faire face à la désorganisation et reconstituer les ressources pour fournir matériel et munitions à l'armée et assurer les conditions matérielles de la victoire. Comme dans le domaine agricole, les comités d'action économique recensent besoins et disponibilités. En mai 1915, le gouvernement s'adjoint un poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Artillerie, aux Munitions et à l'Équipement militaire puis crée, en décembre 1916, un ministère de l'Armement, occupé par Albert Thomas qui a pour rôle la planification des productions et de répartition des matières premières.



Avis du maire de Carcassonne, recherchant de la main-d'œuvre pour la confection d'habits pour les militaires (de préférence des femmes de militaires mobilisés), 6 août 1914
A. D. Aude, 4 E 69/D 401



Avis du préfet de l'Aude demandant aux populations de faire des économies de lumière pour laisser aux usines le maximum d'énergie disponible, [1914-1917]
A. D. Aude, 4 E 69/D 418

L'industrie textile fournit habillement et équipement militaires. Les télégrammes conservés dans les fonds des centraux téléphoniques de Carcassonne et de Narbonne témoignent des commandes que l'armée passe, dès le début du conflit, à différentes entreprises du département. Ainsi le 9 août 1914, le sous-intendant militaire écrit au maire de Montolieu : « Prière vous concerter avec messieurs Genesse et Armengaud et me faire connaître urgence par télégramme si leur usine peut commencer fabrication drap troupe... ». Le 12 août, la Maison Farenc et Amalric de Montolieu propose, quant à elle, de fournir 36 000 trouses à 40 centimes et 12 000 paires de jambières en cuir à un franc quarante la paire à la condition toutefois que l'on accorde un sursis à un

des employés¹⁹⁸. La manufacture de draps Bonnail à Sainte-Colombe-sur l'Hers est sollicitée en septembre 1914 pour la fabrication de « drap bleuté » pour la troupe : un sursis de 45 jours pour le personnel a été accordé ; l'approvisionnement en matières premières est facilité (indigo et laine)¹⁹⁹. Quant au maire de Limoux, le sous-intendant militaire lui demande, le 9 août 1914, si la maison Raynaud « peut réellement fournir par ses propres moyens les trois cents paires de brodequins promis à raison de cent par semaine... »²⁰⁰. Le 1^{er} septembre 1914, 920 paires de sandales sont expédiées par la maison Perxachs de Carcassonne au commandant du 2^{ème} Régiment de tirailleurs algériens cantonné à Juvisy-sur-Orge²⁰¹.



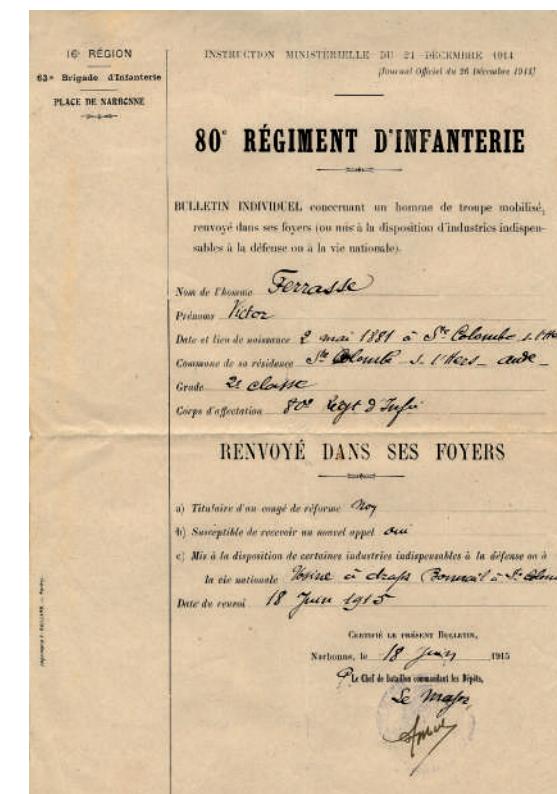
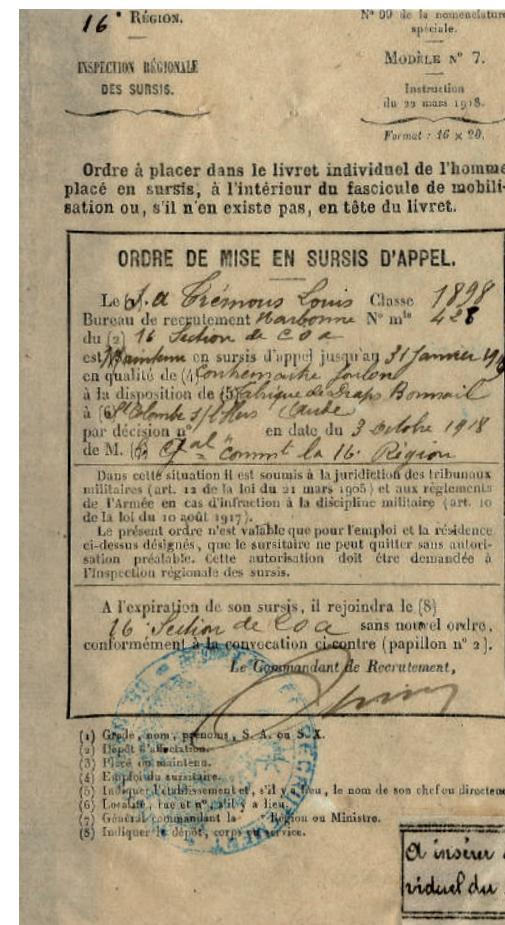
Lettre de la Société des chaux, ciments et matières céramiques de l'Aude, faisant part à l'inspecteur départemental du Travail de ses difficultés à faire fonctionner son usine par manque de personnel et de matières premières, 22 avril 1916
A. D. Aude, 2 R 10

En 1917, sont recensées²⁰², pour pouvoir organiser au mieux leur surveillance et les protéger d'éventuels attentats ennemis, dans l'Aude 33 entreprises travaillant pour la Défense nationale (cette liste est vraisemblablement incomplète car n'y figure pas par exemple la manufacture Bonnail) : 22 dans l'arrondissement de Carcassonne, 1 dans l'arrondissement de Castelnaudary, 6 dans l'arrondissement de Limoux et 4 dans l'arrondissement de Narbonne. A côté de l'entreprise Adroit de Carcassonne qui fabrique des caisses à munitions, on note surtout des constructeurs mécaniciens, des fondeurs. Plusieurs entreprises carcassonnaises se sont reconverties dans la production d'armement : la Maison Placard fils et C^{ie}, constructeurs mécaniciens, a peu à peu cessé sa fabrication de grosses charrues pour ouvrir une fonderie produisant 300 obus par jour ; l'entreprise Guyot, obligée de fermer en août 1914 à cause du départ de la majeure partie de son personnel, reprend ses activités en janvier 1915 pour livrer des obus de 75 et des gaines d'obus. Quant à l'usine chimique Desflasseux, installée au Pont Rouge à Carcassonne, qui fabriquait des produits à base de fer, de cuivre et d'arsenic destinés à combattre les maladies de la vigne, elle se reconvertisse dans la fabrication de pièces d'obus, de gaines relais et emboutis au rythme de 2000 unités par jour et ouvre une carrière de dolomie à Alet qui permet d'approvisionner toutes les aciéries de France (17 tonnes par jour en 1917) ; la même entreprise établit à Floure en 1917-1918 une fonderie utilisant la force hydraulique pour la fabrication de fonte nécessaire aux fabricants d'obus de la région²⁰³.

Le problème de la main-d'œuvre semble moins dramatique dans l'industrie qu'il ne l'est dans l'agriculture. C'est en tout cas ce que, le 2 février 1916, le directeur des services agricoles écrit au pré-

fet de l'Aude qui lui demande ses besoins en main-d'œuvre étrangère : « Il n'y a rien à faire au point de vue industriel, à peu près toutes les usines travaillant pour la guerre. Seuls les maréchaux-ferrants et les réparations de machines agricoles font défaut ; il en faudrait une centaine »²⁰⁴. Dans l'ensemble en effet les usines travaillant pour la Défense nationale bénéficient de sursis. C'est le cas de l'entreprise Bonnail de Sainte-Colombe-sur-l'Hers qui, produisant drap militaire et couvertures pour l'armée, fait renouveler de mois en mois les sursis de son personnel (du directeur chef de fabrication aux fileurs, tisserands soigneurs de cardes sans oublier les contremaîtres)²⁰⁵. Il faut dire que Jean Bonnail, propriétaire de l'entreprise, est bien placé pour obtenir satisfaction, étant député de l'Aude depuis 1912. La situation des entreprises industrielles privées, ne travaillant pas pour la Défense nationale, ne semble pas inquiéter l'inspecteur départemental du Travail qui, dans son rapport au préfet le 22 août 1916, écrit « Il n'existe à ma connaissance dans le département aucune usine dont la réouverture pour l'industrie privée ait été effectuée par des octrois de sursis. En général toutes les usines ont, après un chômage assez court, dû à la désorganisation causée par la mobilisation, repris le travail avec des vieux ouvriers, quelques ouvriers de fortune, des enfants et des femmes. Dans l'industrie de chapellerie notamment, l'activité industrielle se trouve parfois ralentie par le défaut de matières colorantes et même arrêtée. Sans cela, le travail serait très actif »²⁰⁶.

Ordre de mise en sursis d'appel et brassard de sursitaire de Louis Trémous, employé à la fabrique de draps Bonnail à Sainte-Colombe sur-l'Hers, 1918
A. D. Aude, 21 J/F 32



Bulletin individuel concernant Victor Terrasse, « renvoyé dans ses foyers » pour mise à disposition d'industries indispensables à la Défense, 18 juin 1915
A. D. Aude, 23 J/F 32

Les centrales hydrauliques de la Haute-valée de l'Aude font l'objet d'une surveillance active : on redoute les attentats et les circulaires ministérielles mettent régulièrement en garde les autorités préfectorales contre des agents allemands qui passeraient par l'Espagne pour venir saboter les entreprises françaises : « On signale de source sûre que des agents austro-allemands tenteraient de provoquer des incendies dans les usines et les dépôts à l'aide d'un mélange composé de sciure de bois, d'huile de lin et d'une substance dénommée « Gazol ». Ce mélange serait dissimulé dans des pains que ces agents auraient l'air d'oublier et l'explosion se produirait par combustion spontanée »²⁰⁷. Outre les brigades et postes de gendarmerie d'Axat, d'Espezel, de Quérigut, d'Escouloubre et de Formiguères, 155 hommes de troupe sont requis pour la surveillance des usines hydro-électriques de la Haute-valée (dont 135 affectés aux usines de Saint-Georges et de Gesse). De plus, « les usines et conduites forcées sont entourées d'une barrière en fil de fer électrifié. Les prises d'eau et le canal d'aménée

sont protégés par des grilles et des filets »²⁰⁸. En 1917, la surveillance est renforcée à Escouloubre, où l'usine hydro-électrique en construction emploie 100 prisonniers allemands sur 145 ouvriers : « La surveillance des prisonniers laisse beaucoup à désirer. En ce moment la neige empêche toute évasion mais au beau temps nous craignons beaucoup... Nous avons appris qu'un Boche avait demandé : combien de temps la neige resterait ? et le Boche a dit au chef de chantier ; plus de neige, plus de prisonniers »²⁰⁹. Le 24 mai 1917, de nouvelles inquiétudes se font jour : « ...Une petite chose est en train de se produire, les Boches se sont montés tous d'une canne et maintenant ils sont en train de les ferrer à l'aide des morceaux de burins réformés. Ces pointes sont assez longues et présentent des armes dangereuses pour plus tard... »²¹⁰.

Dans l'ensemble, l'industrie audoise, bien que peu développée, a participé à l'effort de guerre. Les usines sont parvenues à fonctionner régulièrement, certaines ont même augmenté leur rendement en sachant s'adapter à la demande toujours croissante.

Nourrir la population pendant la guerre

Le ravitaillement des troupes et de la population civile est une des préoccupations majeures du gouvernement dès la mobilisation.

Le ravitaillement des armées porte aussi bien sur l'alimentation que sur l'armement, les équipements, les animaux de charroi et le matériel. Une Commission d'évaluation des réquisitions est mise en place dans l'Aude dès le mois de septembre 1914. Elle est chargée d'estimer, en fonction des ressources du département, les réponses qui peuvent être don-

nées aux demandes de l'armée. Elle fixe également les prix des produits réquisitionnés. Ainsi le 15 mars 1915, le département de l'Aude est tenu de fournir tous les huit jours 1145 hectolitres d'eau-de-vie de vin aux stations magasins de Dunkerque, Sotteville, Le Mans et Nantes ; le prix est fixé à 62 francs l'hectolitre²¹¹. Un mois plus tard, le 12 avril 1915, la commission cherche à évaluer l'importance du cheptel ovin dans l'Aude et le directeur des services agricoles estime possible d'expédier 15 000 moutons et brebis par

mois sur le front, et ce pendant quatre mois, la commission propose de payer les moutons entre 110 et 130 francs²¹².



Le ravitaillement de l'armée, *L'Image de la guerre*, 6 décembre 1914
Collection particulière

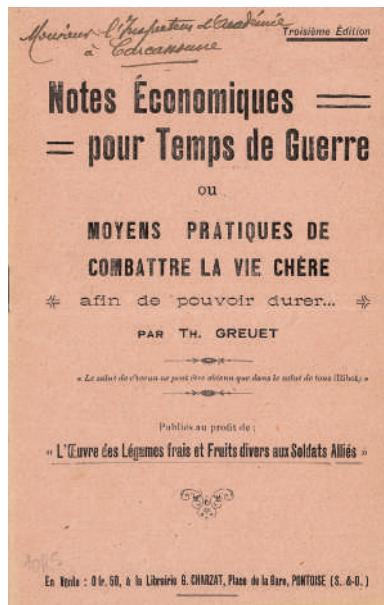
Ces réquisitions, qui pèsent lourdement sur les territoires, ne tardent pas à provoquer des pénuries de certains produits de première nécessité qui, de ce fait, font cruellement défaut aux populations civiles. Très tôt, mais surtout à partir de 1915, on voit se mettre en place en France un grand nombre d'organismes et services officiels chargés de réglementer l'approvisionnement. Dans le domaine civil, un Service du Ravitaillement est instauré auprès du ministère du Commerce (puis de celui des Transports publics) à partir de décembre 1916. En avril 1917, est créé le ministère du Ravitaillement général et des Transports maritime. En décembre, ravitaillements civil et militaire sont réunis au sein du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement. L'Etat se substitue au système de distribution libéral et parvient à maintenir un certain équilibre entre approvisionnement des troupes et alimentation des civils. Pour faire face aux spéculations

et aux fraudes, il réglemente le commerce et met en place par la loi du 20 avril 1916 la taxation des denrées et subsistances. Elle a trois objectifs : réprimer les spéculations illicites faussant les cours ; ramener à un taux normal les bénéfices exagérés ; remédier aux dissimulations de marchandises et aux insuffisances dans l'approvisionnement des communes²¹³.



Autrefois, le bouillon allait avec la marmite, Aujourd'hui, on reçoit plus de marmites que de bouillon !!

A. D. Aude, 28 Dv 11/174



A. D. Aude, 10 R 5

Dans chaque département un comité (commission départementale d'approvisionnement devenue en décembre 1915 comité départemental du ravitaillement), chargé de déterminer les besoins et les ressources du département et d'éviter toute spéculation, tient commune par commune les statistiques des stocks pour chaque denrée (viande, lait, céréales, sucre, vin, huile...) et calcule les contingents de vivres et de subsistances à fournir aux communautés en se basant sur une évaluation théorique des besoins²¹⁴. D'autres organismes sont mis peu à peu en place et réglementent la répartition des produits de première nécessité : l'office départemental des céréales (31 juillet 1917-9 mars 1922), la commission consultative des farines (27 octobre 1915-1917), le comité

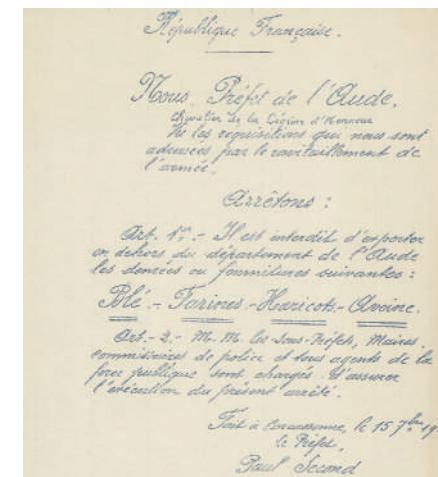
départemental de répartition des avoines (mars 1918-mai 1919), le comité départemental de répartition du sucre (20 octobre 1916-1923), l'office départemental des vivres (septembre 1918-1923), l'office départemental du charbon (2 décembre 1916-1921), etc.

Avant tout, il convient d'assurer aux populations civiles l'approvisionnement en farine et en pain, denrée essentielle dans l'alimentation de l'époque. La première décision prise par la commission pour l'alimentation de la population civile, réunie le 6 août 1914, est de convoquer les minotiers du département pour connaître leurs stocks de blé et de farine. Par arrêté en date du 15 septembre 1914, le préfet, considérant le risque de pénurie, interdit l'exportation hors du département du blé, des farines, des haricots et de l'avoine²¹⁵. Au 1^{er} mars 1916, les stocks de blé et de farines s'élèvent à 14 800 quintaux métriques dans l'Aude ; en évaluant à 500 grammes par jour les besoins par tête d'habitant, il faudrait, pour tenir jusqu'à la récolte 1916, 240 000 quintaux métriques pour nourrir la population civile et 10 200 quintaux métriques pour les militaires stationnés dans le département. Il convient donc de prévoir des importations. En février 1917, le constat du préfet n'est guère optimiste : « La situation de mon département du point de vue de son ravitaillement en farines devient tous les jours plus critique... Passé le 5 mars, près de la moitié des boulangers de mon département cesseront de fabriquer du pain. Cette situation entraîne une agitation des plus graves. Des désordres ont eu lieu hier à Coursan devant les boulangeries. La masse ouvrière établit une corrélation entre cet état de choses et la campagne des sous-marins allemands. L'émotion grandit tous les jours. On présage la famine et un découragement sérieux ne tardera pas à s'emparer des populations »²¹⁶.

Le renchérissement des denrées est un souci constant des populations. Les instituteurs, dans leur livre d'or, tiennent des tableaux des prix des denrées²¹⁷, voire même établissent des courbes très éloquentes²¹⁸. A Limousis, les constatations faites par l'institutrice sont éloquentes : le kilo de sucre est passé de 0,75 F en juillet 1914 à 1,10 F en mars 1915 ; pour la même période, le kilo de pain qui valait 0,375 F atteint 0,45 F²¹⁹. Le 18 octobre 1915, le préfet de l'Aude fait son rapport au ministre de l'Intérieur : « Dans mon département le prix de la vie a augmenté dans son ensemble de 60 à 65 %. Les légumes frais ont doublé de prix, les pommes de terre ont passé de 12 frs à 18 et 20 frs les 100 kilos. Les haricots de 60 à 90 frs. La viande a atteint les prix exorbitants hors de proportion avec le prix du poids vif. Si la loi du 19 juillet 1791 permet aux autorités de taxer le pain et la viande, aucun texte ne permet actuellement de le faire pour les autres denrées. Il me paraît que le seul remède à la crise est de nous donner les pouvoirs légaux nécessaires pour réglementer le prix de toutes les denrées nécessaires à la vie »²²⁰.

Alors que les boulangers s'insurgent contre la fixation des prix imposée par les autorités (jusqu'à faire grève et fermer leurs établissements en juillet 1915 à Leucate²²¹), les populations, quant à elles, réagissent à toutes les augmentations avec de plus en plus d'impatience au fur et à mesure que le conflit s'éternise. A Ornaisons, le 31 décembre 1916, les mères de famille du village adressent une pétition au préfet : « Alors que dans les villages et les villes voisines le prix du lait ne s'est élevé qu'à 0,60 franc le litre, à Ornaisons nous voyons la hausse s'accroître toujours. Nous payons depuis un mois 0,75 franc le litre et l'on parle encore d'une nouvelle augmentation... Nous supportons, Monsieur le Préfet, beaucoup de souffrances et

de malheurs mais nous en voyons un plus grand encore de ne pouvoir donner du lait à nos enfants et à nos malades »²²². La situation est aggravée par les fraudes et les abus commis par des commerçants malhonnêtes et des spéculateurs : tromperie sur le poids des denrées, vente au-dessus des prix fixés, marché noir, accaparement de denrées²²³. Le maire de Couiza prend le 20 juin 1916 un arrêté définissant en son article 3 les modalités de panification et de cuisson du pain dans la commune : on ne saurait admettre que les boulangers continuent à tromper leur clientèle sur le poids en lui vendant des pains manquant de cuisson, pratique non seulement frauduleuse mais nuisible à la santé²²⁴. « La mise en vente de pâte en voie de cuisson constitue le délit de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue puisque cette pâte en train de cuire n'est pas encore du pain... L'expérience a prouvé qu'il fallait peser la pâte à un kilogramme 200 grammes pour obtenir un pain de un kilogramme cuit à point ».



Arrêté du préfet, interdisant d'exporter blé et farines en dehors de l'Aude
A. D. Aude, 10 R 3

Pour mieux défendre leurs intérêts, il se constitue dans certaines localités des « associations civiles » qui ont « pour mission d'aider au ravitaillement ». C'est la cas à Sigean où se forme le 18 novembre 1917 la Société d'alimentation de la commune de Sigean. La durée de l'association est limitée : six mois après la date de clôture des hostilités. « L'association ne fera aucune opération commerciale, son rôle se bornant à faire l'avance gratuite des fonds nécessaires à la constitution d'un stock de farine » qui sera fourni « aux boulangers contre versement préalable de leur valeur »²²⁵.

Les ressources ne sont pas inépuisables et les autorités se voient contraintes d'imposer des restrictions sur l'approvisionnement des produits et d'instaurer un système de tickets ou carnets d'alimentation. Cette mesure n'intervient que tardivement et partiellement. En février 1917, est créée en France une carte de rationnement du sucre et du pain. En 1918, il est institué par décret du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement des jours sans viande²²⁶.

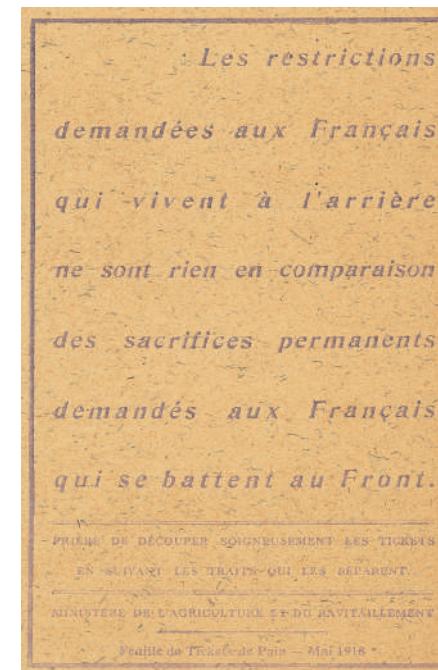
Les cartes individuelles d'alimentation²²⁷, d'abord instaurées à Paris et dans le département



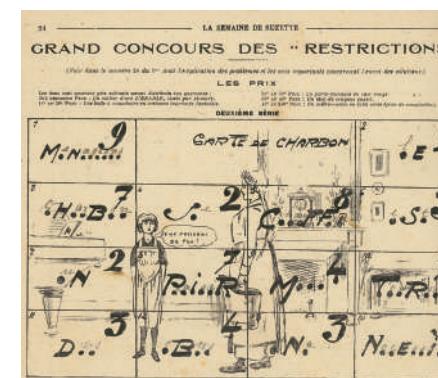
« Provisions – Profusion » par Henriot, L'illustration du 13 janvier 1917 A. D. Aude, 1306 Per 22

de la Seine, sont étendues à l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} avril 1918. Cette carte s'accompagne de la délivrance de tickets d'alimentation. La quantité des denrées auxquelles ils donnent droit varie selon l'âge et la situation familiale. La population est divisée en 5 catégories d'âges : enfants de moins de 3 ans (E), enfants de 3 à 13 ans (J), enfants et adultes de 13 à 60 ans (A), travailleurs de force (T), hommes et femmes âgés de plus de 60 ans (V). Ce système a perduré jusqu'en 1921. Au dos des tickets de pain, figure l'inscription : « les restrictions demandées aux Français qui vivent à l'arrière ne sont rien en comparaison des sacrifices permanents demandés aux Français qui se battent au Front »²²⁸. En mai 1918, le préfet de l'Aude rend compte de l'accueil fait aux cartes d'alimentation : « Les restrictions alimentaires ont été accueillies sans protestation et n'ont donné lieu à aucun trouble. La ration de pain allouée aux travailleurs est cependant jugée insuffisante par tous les consommateurs. On continue à se plaindre de la cherté de la vie »²²⁹. De fait, le rationnement, même s'il ne fut guère populaire, règle le problème de l'inégalité d'accès à la nourriture provoquée par la hausse des prix.

Chaque ticket quotidien de cette feuille correspond à 100 grammes de PAIN				Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué.			
31	100 grammes de MAI PAIN	30	100 grammes de MAI PAIN	29	100 grammes de MAI PAIN	28	100 grammes de MAI PAIN
Songez à aller chercher votre Feuille « Tickets » pour JUIN							
27	100 grammes de MAI PAIN	26	100 grammes de MAI PAIN	25	100 grammes de MAI PAIN		
24	100 grammes de MAI PAIN	23	100 grammes de MAI PAIN	22	100 grammes de MAI PAIN	21	100 grammes de MAI PAIN
20	100 grammes de MAI PAIN	19	100 grammes de MAI PAIN	18	100 grammes de MAI PAIN	17	100 grammes de MAI PAIN
16	100 grammes de MAI PAIN	15	100 grammes de MAI PAIN	14	100 grammes de MAI PAIN	13	100 grammes de MAI PAIN
12	100 grammes de MAI PAIN	11	100 grammes de MAI PAIN	10	100 grammes de MAI PAIN	9	100 grammes de MAI PAIN
8	100 grammes de MAI PAIN	7	100 grammes de MAI PAIN	6	100 grammes de MAI PAIN	5	100 grammes de MAI PAIN
4	100 grammes de MAI PAIN	3	100 grammes de MAI PAIN	2	100 grammes de MAI PAIN	1	100 grammes de MAI PAIN



Tickets d'alimentation pour le pain A.D. Aude, 10 R 21



Grand concours de restrictions à destination des enfants La Semaine de Suzette, n° 26 et n° 27 des 1^{er} et 8 août 1918 Collection particulière

L'activité touristique²³⁰

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'activité touristique s'est développée dans le département de l'Aude, et plus particulièrement dans la Cité de Carcassonne. 1898 fut une année importante : ce fut la date du premier embrasement de la Cité à l'occasion de la venue des Cadets de Gascogne, notabilités essentiellement méridionales, les plus éminentes de la littérature, de l'art et de la politique²³¹. En 1902 est créé le Syndicat d'Initiative de Carcassonne et de l'Aude. Il a pour objectifs d'« étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de la ville ou de la région et d'en poursuivre la réalisation. Il s'efforce d'attirer les visiteurs et de leur rendre le séjour facile et agréable en mettant gratuitement à

leur disposition tous les renseignements utiles »²³².

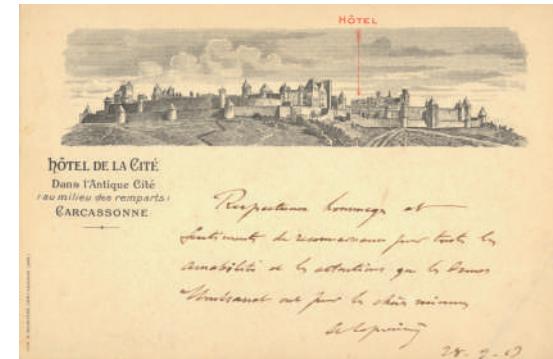
En 1913 on inaugure à Carcassonne le nouvel Hôtel de la Cité, construit en 1909 et fortement agrandi. Le 24 juin 1914 c'est l'Hôtel Terminus qui ouvre ses portes²³³.

En ce premier semestre 1914, la fréquentation touristique s'annonce bonne, et les statistiques présagent d'une année exceptionnelle. Malgré une situation internationale instable, les festivités d'été 1914 sont maintenues. Au mois d'août, la guerre stoppe de manière brutale cet élan et met un coup d'arrêt à l'activité du Syndicat d'Initiative car ses principaux dirigeants et son personnel sont mobilisés. Le conseil d'administration du 19 août 1914 décide la



La Cité de Carcassonne, affiche des Chemins de fer d'Orléans et du Midi et du Syndicat d'initiative de Carcassonne
A. D. Aude, 1 Fi 2007

L'Hôtel de la Cité, carte postale, 1913
A. D. Aude, 2 Fi 2378/5



Carte postale publicitaire pour l'Hôtel Terminus
A. D. Aude, 2 Fi 2378/6



fermeture des bureaux de renseignements, le versement du reliquat des fêtes d'aviation (705 F) aux hôpitaux militaires de la ville. L'activité du Syndicat d'Initiative est de ce fait très limitée durant cette période troublée. La comptabilité ne fait apparaître que des frais de loyer et de bureau. Le 25 février 1916 le conseil d'administration du Syndicat d'Initiative, réuni pour la première fois depuis 1914, décide de contribuer aux frais de publication d'une brochure éditée par le Touring-Club, tirée à 300 000 exemplaires et distribuée en Angleterre, *Welcome to France*. Sans atteindre l'activité d'avant-guerre, le Syndicat reprend vie. Des prospectus et des brochures, un diorama sur la Cité de Carcassonne sont réalisés. Des contacts sont pris avec d'autres syndicats d'initiative pour la valorisation de la Cité. Le conseil proteste vigoureusement contre l'installation à Campagneles-Bains d'un sanatorium pour tuberculeux, « établissement insalubre » qui compromet « l'avenir touristique de la région ». Il élabore également un nouveau règlement afin d'organiser les visites à la Cité²³⁴. En 1917 l'activité touristique reprend quelque peu. De nouveaux monuments, comme l'abbaye de Villelongue

à Saint-Martin-le-Vieil, sont ouverts au public. On prépare la reprise du tourisme en prévision de la fin de la guerre.

A partir de 1919 les campagnes publicitaires et l'activité du Syndicat d'Initiative reprennent. Une nouvelle affiche est imprimée, inspirée par le travail de Robida. Le 14 septembre 1919 la ville de Carcassonne organise une journée de commémoration en hommage aux Enfants de la ville morts pour la patrie au cours de la campagne 1914-1918. A cette occasion est présentée au théâtre de la Cité *La Fille de Roland* dont les bénéfices sont reversés à des communes du front, victimes des combats²³⁵. Le 17 juin 1921, Carcassonne est classée comme station de tourisme²³⁶. Le Syndicat d'Initiative fait œuvre de charité en organisant des représentations théâtrales lors de son festival, afin de venir en aide à des localités dont le patrimoine et les populations ont été touchés par les bombardements. En 1923 une représentation des *Burgraves* est donnée au théâtre antique de la Cité. Les bénéfices sont reversés au village de Coucy-le-Château situé dans le département de l'Aisne, détruit par les troupes allemandes en 1917.

Les Audoises dans la guerre

A la Belle Epoque, seules les femmes des milieux aisés et urbains semblent bénéficier d'un vent de liberté et entrer dans une certaine modernité (mode, culture, mondanités...). Dans les campagnes et le monde ouvrier, la situation est tout autre : les femmes travaillent dur sans toucher le même salaire que les hommes. En ce début de XX^e siècle, le mouvement féministe cherche à obtenir les mêmes droits pour les femmes que pour les hommes, mais avec le conflit, ces revendications – notamment suffragistes – sont mises de côté pour participer à l'effort de guerre. Ainsi, Jane Misme, rédactrice en chef du journal féministe *La Française*, écrit : « Tant que durera l'épreuve dont souffre notre pays, il ne sera permis à personne de défendre ses

droits : nous n'avons plus envers lui que des devoirs »²³⁷.

Dès l'entrée en guerre, le Président du Conseil invite les femmes – ainsi que les « vieillards » et les jeunes gens – à terminer les moissons à la place des hommes mobilisés : « Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille »²³⁸. Ce sont donc plus de 3 millions de femmes qui prennent la relève des travailleurs agricoles partis se battre, qui sont appelées à diriger les exploitations, rentrer les récoltes et veiller aux troupeaux. La rareté des chevaux de trait, réquisitionnés, ne facilite pas leur tâche. Les soldats dans leur correspondance s'inquiètent, depuis le front, du devenir de leurs exploitations et donnent des conseils à leurs épouses.



Femme allant travailler aux champs, 1914
A. D. Aude, 3 Fi 260

Main-d'œuvre disponible pour les battages en août 1914 dans l'arrondissement de Castelnaudary ²³⁹

Commune	Hommes (plus de 48 ans ou réformés)	Garçons (15-20 ans)	Femmes et jeunes filles (plus de 16 ans)
Baraigne	15	4	42
Bram	250	90	400
Cenne-Monestiés	50	25	160
Fanjeaux	146	53	142
Issel	62	14	110
Labécède-Lauragais	90	18	130
Laurabuc	55	12	110
Mas-Saintes-Puelles	150	50	380
Molandier	128	40	258
Pexiora	50	27	73
Saint-Papoul	182	26	184
Tréville	26	10	45
Villasavary	140	70	150
Villepinte	157	26	309

Au fur et à mesure que le conflit s'installe, les femmes investissent tous les secteurs de l'économie : les usines, les hôpitaux, les transports en commun, les écoles. Le ministère de la Guerre encourage dès 1915 les directeurs d'usine à embaucher la main-d'œuvre féminine pour remplacer les ouvriers mobilisés. Cela ne

va pas sans quelques réticences : certains patrons se montrent méfiants ; les syndicats craignent que cette main-d'œuvre ne se montre trop docile et ne desserve les droits des travailleurs ; quant à l'Eglise, elle n'est guère favorable à ce que la femme quitte le foyer pour un travail à l'extérieur.

Les femmes sont également sollicitées pour travailler dans les usines d'armement car les besoins de l'armée sont de plus en plus importants. Elles vont notamment œuvrer à fabriquer obus et munitions, d'où les surnoms d'« obusettes » et de « munitionettes ». Le travail n'est pas aisé, les cadences de plus en plus rapides et soutenues pour répondre à la demande du

front. Les accidents de travail et maladies professionnelles (produits chimiques) se multiplient. Mais ces ouvrières n'ont souvent pas le choix d'accepter ces emplois pénibles ; les restrictions alimentaires, l'entretien de la famille, l'absence d'un mari, la faiblesse des allocations... les poussent à l'usine.

Main-d'œuvre disponible ou à faire venir pour les vendanges de 1914 dans l'arrondissement de Narbonne ²⁴⁰

Commune	Hommes	Femmes et jeunes filles	Hommes à faire venir du dehors	Femmes à faire venir du dehors
Argeliers	236	373	98	122
Armissan	130	300	50	100
Boutenac	190	281	29	21
Canet	105	216	104	112
Ferrals	240	350	250	60
Fleury	210	400	120	130
Lapalme	136	180	20	27
Mailhac	80	140	36	37
Montredon	104	143	30	29
Névian	198	295	50	50
St-Jean-de-Barrou	67	102	58	105
Sallèles-d'Aude	200	450	74	57
Thézan	80	116	45	76
Treilles	82	112	44	43
Vinassan	120	138	60	0

Etat du personnel d'usines d'armement ou œuvrant pour le ministère de la Guerre, mai 1917

Entreprise	Localité	Hommes	Femmes	Enfants	Total	Production
Plancard fils et C ^{ie}	Carcassonne	193	89	15	297	Obus
Desflassieux	Alet	92	14	5	111	Dolomie
Desflassieux	Carcassonne	47	26	6	79	Gaines d'obus
Gaillard et C ^{ie}	Axat	116	9	2	133	Bois
Ader et C ^{ie}	Axat	63	49	10	122	Coton à nitrer
Rivière frères	Castelnaudary	39	23	0	62	Obus

L'industrie textile employait déjà un grand nombre d'ouvrières mais cette caractéristique s'accroît avec la guerre. Pour pouvoir répondre aux com-

mandes du ministère de la Guerre, la manufacture de draps de Sainte-Colombe-sur-l'Hers ne peut se satisfaire des seuls sursitaires et emploie davantage de femmes.

Etat, par quinzaines, du personnel employé à la manufacture Bonnail de Sainte-Colombe-sur-l'Hers²⁴¹ : répartition hommes (H)- femmes (F)

Quinzaine	Drouseurs	Fileurs	Rattacheurs	Pelotonneuses
04/05 - 16/05/1914	6H / 3F	3H	10H	6F
03/05 - 15/05/1915	6H / 2F	3H	9H	6F
01/05 - 15/05/1916	6H / 4F	3H	9H	6F
30/04 - 12/05/1917	6H / 6F	3H	7H / 3F	5F
29/04 - 11/05/1918	7H / 6F	3H	6H / 4F	5F

Les enseignantes du primaire ne sont pas assez nombreuses pour combler le départ au front des instituteurs. Les institutrices sont donc nommées de plus en plus jeunes et avec une moindre préparation. Faute de personnel municipal, il n'est pas rare que l'on demande aux institutrices de jouer les secrétaires de mairie ou de s'occuper des actions sociales.

Les administrations recrutent, au moins temporairement (« durant les hostilités ») du personnel féminin. Sont prioritaires les mères, sœurs, filles, épouses de soldats tués au combat, dont la situation financière est bien souvent précaire. Les veuves n'ont bien souvent pour vivre que leur maigre pension (800 F auxquels s'ajoutent 500 F par enfant mineur à charge). Les veuves de disparus (260 000 recensés en 1920) ne touchent même pas de pension. La Préfecture de l'Aude nomme en 1916, en application des circulaires prévoyant le remplacement des soldats du service auxiliaire employés dans les préfectures et sous-préfectures, un certain nombre de ces infortunées : ainsi en avril Madeleine Mouly, veuve, est nommée à titre temporaire au service des allocations militaires de la sous-préfecture de Narbonne ; en novembre, M.-E. Lignères, fille d'un officier de la Territoriale décédé, sollicite un emploi auprès du sous-préfet de Narbonne en ces termes : « je n'ai aucune ressource et suis à la charge de ma sœur employée des Postes qui est obligée de subvenir aux besoins de notre mère »²⁴².

La rigueur du travail mal payé – notamment en usine – les restrictions alimentaires et un conflit qui s'éternise provoquent des grèves, voire parfois des manifestations, surtout à partir du printemps 1917. Dans l'Aude, la situation est relativement calme : les grèves touchent pour l'essentiel les ouvriers agricoles et ces conflits sont de peu de durée. On doit toutefois

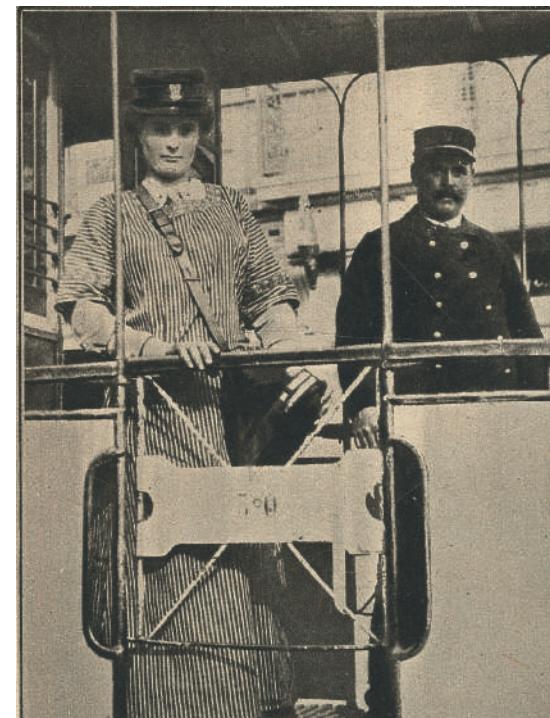
signaler que certaines grèves sont dues à la seule initiative des ouvrières. C'est le cas à Luc-sur-Orbieu où le 15 mai 1917, les ouvrières agricoles cessent le travail. « Au nombre de 30, elles réclament : 1) que le salaire de 2 F par jour et 1 hectolitre de vin par an soient portés à 2 F 50 et 1 litre de vin par jour ; 2) à l'époque du soufrage, 3 F et 1 litre de vin par jour ; pour le sulfatage, 4 F 50 et 2 litres de vin par jour... En signe de solidarité, les hommes ont suspendu le travail dans l'après-midi mais n'ont exposé aucune revendication ». L'accord avec les 25 patrons concernés intervient trois jours plus tard : les ouvrières obtiennent gain de cause mais les ouvriers qui n'avaient rien réclamé voient leur salaire journalier revalorisé de 3 F 50 à 4 F. Il n'est apparemment pas envisageable de réduire l'écart de salaire entre homme et femme²⁴³. Le 10 février 1916, les ouvrières de deux ateliers de bonneterie du Mas-Cabardès quittent le travail après le refus des patrons de leur payer la douzaine de bas 1 F (au lieu de 0 F 80). Si l'un des ateliers reprend assez vite (le 28 février), il n'en est pas de même du second qui ne peut véritablement fonctionner au complet qu'au mois de juin. La douzaine de bas est désormais payée 0 F 90. Le procès-verbal de gendarmerie note que, durant la grève, « ces 21 femmes restent chez elles et la plupart s'occupent à d'autres travaux ».

Le 13 novembre 1918, deux jours après l'armistice, Louis Loucheur, ministre de l'Armement, adresse un avis aux ouvrières des usines de l'Etat travaillant pour la Défense nationale : elles doivent laisser leur place aux soldats de retour du front et quitter le travail qu'elles ont occupé pendant les combats ; elles doivent le faire avant le 5 décembre, sinon elles perdront la maigre indemnité de départ qui leur est allouée (1 mois de salaire). C'est un « retour à la normale ». Cependant des progrès ont été faits. L'emploi

tertiaire s'est féminisé : banques, commerces, secrétariat, écoles, bureaux de poste, infirmières, assistantes sociales... et les enseignements dispensés aux jeunes femmes tendent à s'aligner sur ceux des jeunes gens dans l'entre-deux-guerres.

Mais on est encore loin d'une égalité professionnelle homme/femme. Le retour au foyer s'accompagne de discours natalistes qui enjoignent à la femme de reprendre la place qu'elle occupait avant-

guerre. Contrairement à certains voisins, comme la Grande-Bretagne (sous condition d'âge cependant), la Belgique (seulement pour les mères et veuves de soldats morts), l'Autriche ou l'Allemagne, la France n'en profite pas pour accorder le droit de vote aux femmes. Les propositions de loi formulées et votées par la Chambre sont systématiquement bloquées par les sénateurs, qui redoutent que les femmes, sous l'influence de l'Eglise, n'expriment un vote trop conservateur.

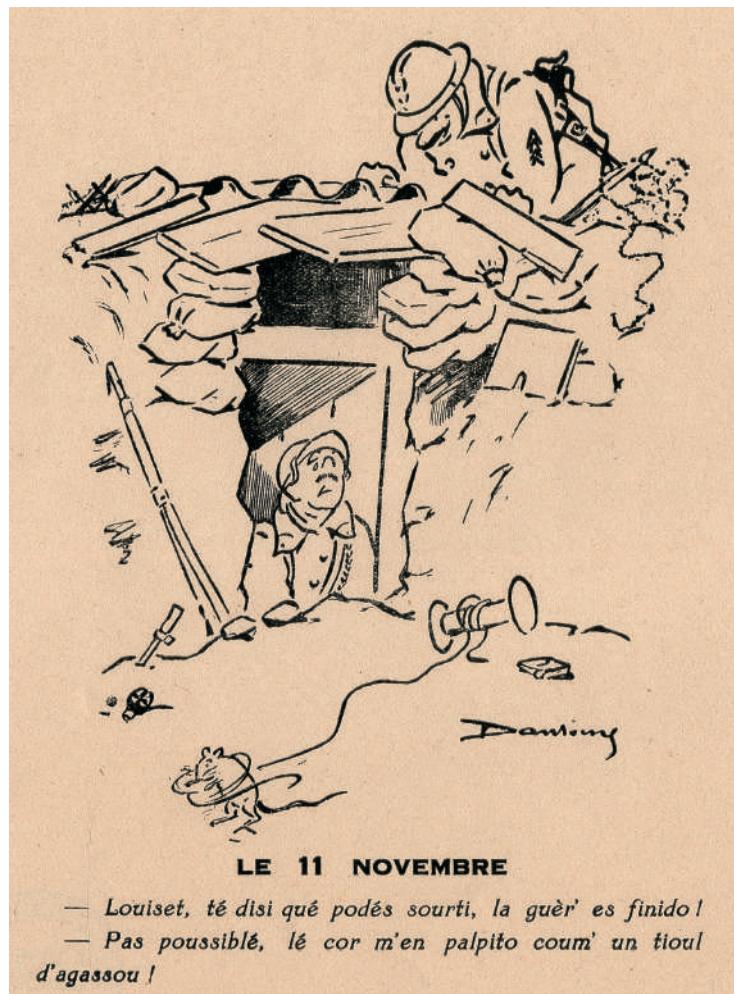


Femme chauffeur de tramways, *Lecture pour tous*, 15 janvier 1916
Collection particulière



Bécassine chauffeur de tramways, *La Semaine de Suzette*, 28 mars 1918
Collection particulière

LA FIN D'UNE GUERRE



- *Louiset, je te dis que tu peux sortir, la guerre est finie !*
 - *Pas possible, le coeur me bat comme un croupion de pie !*
 Dessin humoristique de Pierre Dantoine
 A. D. Aude, 1 Fi 345

La fin d'une guerre

Le 11 novembre 1918, la France victorieuse fête la fin de la guerre. Les municipalités audoises votent des adresses de félicitations au gouvernement et aux armées alliées et rendent hommage aux morts et aux blessés. Georges Clemenceau, qui quelques années auparavant apparaissait comme l'ennemi du Midi, est chaleureusement remercié. A Carcassonne, le Conseil municipal « adresse un témoignage d'inaltérable reconnaissance au gouvernement qui préside à nos destinées et particulièrement à son chef Georges Clemenceau, qui incarne l'amour de la Patrie, pour l'énergie, la ténacité et le patriotisme dont il a fait preuve en donnant à la France immortelle l'impulsion pour refouler le maudit ennemi, délivrer nos territoires et nous conduire à la victoire définitive pour la Justice et pour l'Humanité »²⁴⁵. Mais la victoire a un goût amer. Jamais un conflit n'avait occasionné autant de pertes tant humaines que matérielles. Les Français savent que leur pays est durablement affaibli et entendent bien que l'Allemagne s'acquitte de sa dette envers eux. Les dirigeants, conscients de ce sentiment, imposent aux vaincus des conditions très dures consignées dans le traité de Versailles. En plus des exigences territoriales, ils fixent des conditions financières qui se révèlent quasiment impossibles à tenir. Les « réparations » représentent une somme à payer égale à plus d'une année de revenu national allemand, hypothéquant ainsi la reconstruction de l'économie de ce pays. Ressenties par une grande majorité d'Allemands comme une injustice, les prétentions des alliés font naître un

ressentiment profond qui alimentera plus tard la montée du nationalisme et du nazisme.

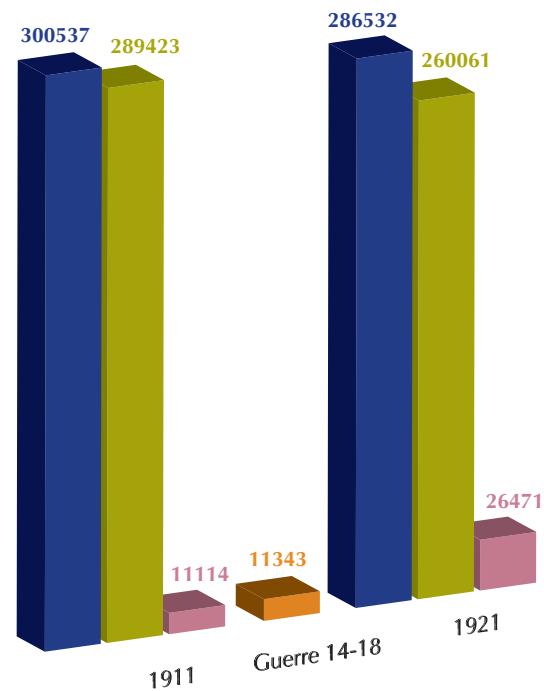
Le nombre des victimes françaises du conflit est de 1 400 000 représentant environ 3,5 % de la population totale d'avant guerre et 10 % de la population active. Le noir des crêpes de deuil et des robes des veuves (650 000 environ à la fin du conflit) rappelle à tout moment les drames vécus dans les familles. Mais le travail de deuil est souvent difficile. Les dépouilles des soldats tués au front sont restées sur place. La commission nationale des sépultures militaires et certaines associations d'anciens combattants plaident pour le maintien des corps dans les cimetières militaires au nom de l'égalité républicaine et de la fraternité d'armes. Ce n'est qu'en septembre 1920 que l'autorisation est donnée aux familles de faire rapatrier les dépouilles mortelles mais cela ne va pas sans difficultés. Et même si la loi du 31 juillet 1920 met le transfert à la charge de l'Etat, seulement 30 % des corps identifiés sont rapatriés²⁴⁶. Les familles des nombreux disparus ne peuvent, pour honorer leur mort, qu'espérer l'érection de monuments commémoratifs dans les villes et villages et sur les lieux des batailles.

L'effet de la guerre a des conséquences importantes sur la démographie audoise, non seulement en nombre d'habitants mais également en ce qui concerne les nouveaux apports de population. 44 000 Audois sont mobilisés de 1914 à 1918. Un quart d'entre eux ne sont jamais revenus dans leurs foyers. Les monuments aux morts du département égrènent

ainsi une interminable liste de 11 343 noms de soldats tués au combat. Ce qui, malgré quelques erreurs, doublons et omissions, donne une idée précise du coût démographique de la guerre pour la population audoise. L'Aude connaît en effet un pourcentage de morts supérieur à la moyenne nationale. En 1911²⁴⁷, 289 423 Français sont recensés dans le département, ils ne sont que 260 061 au recensement de 1921²⁴⁸. Cette perte de 29 362 s'explique par le nombre de décès dus à la guerre, par la baisse de la natalité et dans une moindre mesure par l'épidémie de grippe espagnole de 1918-1919. En réalité, ce sont surtout les campagnes qui ont supporté le poids démographique du conflit. Il est alors aisé de comprendre comment

une telle saignée a porté un coup fatal à l'équilibre démographique de zones déjà fragilisées par l'exode rural comme la Haute-vallée de l'Aude, les Corbières ou la Montagne Noire. Les pertes de la Première Guerre mondiale ont accéléré de façon irréversible la dépopulation des campagnes. La majorité des victimes masculines s'inscrivant d'ailleurs dans la tranche des 20-30 ans, il est facile d'imaginer les répercussions démographiques de ces pertes sur l'après-guerre, illustré par les fameuses « classes creuses ».

Le déficit démographique est en partie compensé par l'arrivée d'étrangers en grande majorité espagnols. En 1921, 15 357 étrangers supplémentaires par rapport à 1911 sont résidents dans le département. Aux conséquences démographiques s'ajoutent bien évidemment des conséquences sociales. A partir de 1920, le département compte 14 000 invalides, 7 902 veuves de guerre pensionnées et plusieurs milliers d'orphelins devenus Pupilles de la Nation à partir de l'adoption de la loi du 22 juillet 1917.



■ Population totale
■ Français
■ Etrangers
■ Morts à la guerre

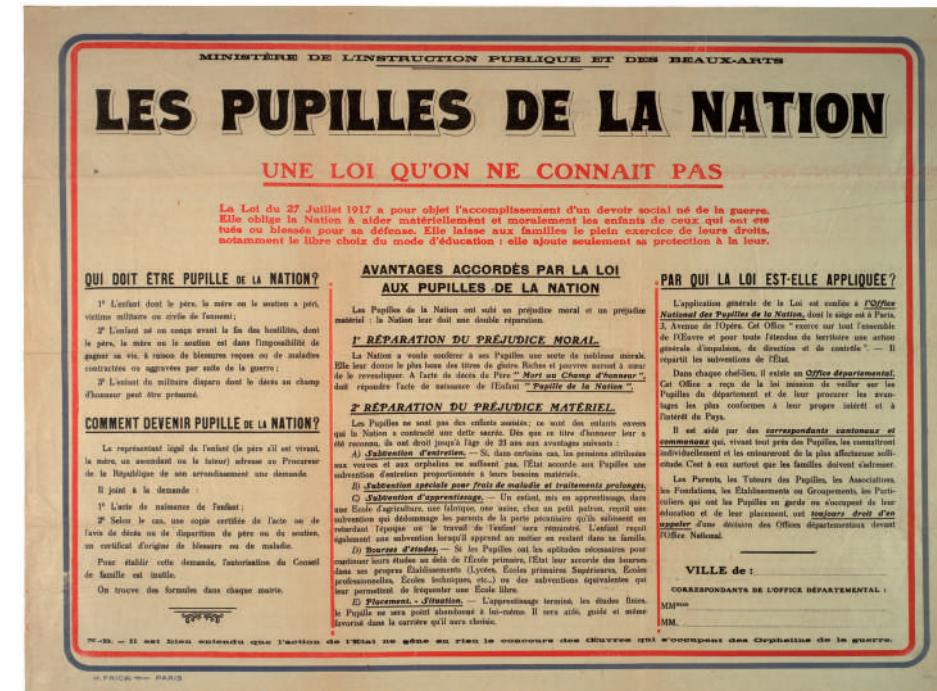
Démographie audoise 1911 - 1921

	1911	Guerre 14-18	1921
Population totale	300537		286532
Français	289423		260061
Etrangers	11114		26471
Morts à la guerre		11343	

Les pertes militaires, tous pays confondus, atteignent 9 à 10 millions²⁴⁹. La pandémie de grippe, apparue en 1918 et qui dure jusqu'en 1919, fit peut-être plus de victimes que la Première Guerre mondiale. En France, on estime qu'elle a tué 210 000 personnes. N'ayant d'espagnole que le nom, la grippe donne lieu à de nombreux récits fantaisistes, qui propagent notamment l'idée que le virus a été introduit par les Allemands. Dans l'Aude, le Conseil départemental d'hygiène se réunit le 15 octobre 1918 et constate que, suivant les rapports des médecins et des sous-préfets des arrondissements audois, ce sont 5 259 cas qui ont été recensés dont 196 cas mortels. Mais, est-il écrit, « les malades se soignent eux-mêmes

avec le simple concours de leur pharmacien, et, pour approcher de la réalité, on peut sans crainte doubler ce chiffre... Le département de l'Aude est, des départements de la région, celui qui a été le moins touché par l'épidémie... L'épidémie a été surtout grave dans l'Hérault, il y a eu de nombreux cas suivis de beaucoup de décès »²⁵⁰. Ces chiffres, constatés le 15 octobre 1918, sont ceux qui ont été relevés dans les rapports qui portent sur les mois précédents et qui donc ne prennent pas en compte les deux pics meurtriers de l'épidémie d'octobre 1918 et de février 1919.

Ce n'est que dans les années 1990 que l'Aude retrouve son niveau de population de 1911.



Information sur la loi du 27 juillet 1917 A. D. Aude, 1 Fi 693

NOTES, SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Notes



"Marne, Yser, Somme, Verdun-L'Aurore", affiche d'Henri Royer, 1918
A. D. Aude, 1 M 1069

- ¹ A. D. Aude, 4 M 499.
- ² François Cochet, « Les débuts de la Grande Guerre en France : "dictature" imposée du militaire ou retrait du politique ? », dans *Revue historique des armées*, n° 248, 2007, p. 60-70.
- ³ Fabienne Bock, « Parlement, pouvoir civil et pouvoir militaire (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 495-507.
- ⁴ Jean-Claude Farcy, « Les camps de concentration de la première guerre », dans *Cahiers de la Sécurité intérieure*, n°17, juillet 1994.
- ⁵ Livre d'or tenu par l'instituteur de Thézan-des-Corbières (A. D. Aude, 2 J 317, f°31 r°-v°).
- ⁶ Lettre du préfet de l'Aude au général Ferré, commandant la 16^{ème} région militaire en date du 12 août 1914 (A. D. Aude, 8 R 13).
- ⁷ Le 26 août 1914, les Allemands internés étaient 132 à Charlemagne et 277 à Bouttes-Gach (A. D. Aude, 8 R 16).
- ⁸ Rapport du commissaire de police de Carcassonne du 26 août 1914 (A. D. Aude, 8 R 16).
- ⁹ A. D. Aude, 8 R 13 et 14.
- ¹⁰ A. D. Aude, 8 R 12
- ¹¹ A. D. Aude, 8 R 13.
- ¹² A. D. Aude, 4 Z 228.
- ¹³ Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*. *Discours publics, humiliations privées*. Paris, Fayard, 2007, p. 287-295.
- ¹⁴ Circulaire du ministre de la Guerre aux généraux commandant les régions, en date du 22 septembre 1914 (A. D. Aude, 4 Z 781).
- ¹⁵ A. D. Aude, 8 R 30.
- ¹⁶ A. D. Aude, 4 Z 781.
- ¹⁷ A. D. Aude, 4 Z 781.
- ¹⁸ A. D. Aude, 8 R 31.
- ¹⁹ A. D. Aude, 8 R 33.
- ²⁰ A. D. Aude, 8 R 33.
- ²¹ Lettre du préfet de l'Aude au sous-préfet de Narbonne (A. D. Aude, 4 Z 781).
- ²² A. D. Aude, 4 Z 781.
- ²³ A. D. Aude, 8 R 26.
- ²⁴ A. D. Aude, 3 J 981.
- ²⁵ A. D. Aude, 8 R 26.
- ²⁶ Circulaire du préfet aux maires du département, 30 juin 1916 (A. D. Aude, 4 M 230).
- ²⁷ A. D. Aude, 4 M 230.
- ²⁸ Cf. Albert Sarraut, *L'Instruction publique et la guerre*. Paris, Henri Didier, 1916, p. 3.
- ²⁹ Année scolaire 1915-1916 (A. D. Aude, 1 T 311, p. 173-177).
- ³⁰ Voir ci-après l'état des sources, livres d'or de la guerre 1914-1918.
- ³¹ A. D. Aude, 1 M 514.
- ³² Lettre circulaire et mandement de l'évêque de Carcassonne, 5 août 1914 (*La Semaine religieuse du diocèse de Carcassonne*, 8 août 1914).
- ³³ A. D. Aude, 1 M 779.
- ³⁴ A. D. Aude, 1 M 773.
- ³⁵ Télégramme du 14 octobre 1914 (A. D. Aude, 1 M 773).
- ³⁶ A. D. Aude, 1 M 773.
- ³⁷ A. D. Aude, 1 M 773.
- ³⁸ A. D. Aude, 1 M 514.
- ³⁹ A. D. Aude, 2 J 929/1.
- ⁴⁰ A. D. Aude, 1 M 773.
- ⁴¹ A. D. Aude, 1 M 511.
- ⁴² A. D. Aude, 1 M 773.
- ⁴³ Rapport du préfet de l'Aude au ministre de l'Intérieur, 21 juin 1917 (A. D. Aude, 1 M 46).
- ⁴⁴ Rapport du préfet de l'Aude au ministre de l'Intérieur, 6 août 1917 (A. D. Aude, 1 M 46).
- ⁴⁵ Rapport du préfet de l'Aude au ministre de l'Intérieur, 21 juin 1917 (A. D. Aude, 1 M 46).
- ⁴⁶ Rapport du sous-préfet de Narbonne au préfet de l'Aude, 20 juin 1917 (A. D. Aude, 1 M 46).
- ⁴⁷ Rapport du commissaire spécial au sous-préfet de Narbonne, 4 mars 1917 (A. D. Aude, 4 Z 197).
- ⁴⁸ *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier*, 1914-1918. Paris, La Découverte/Poche, 2003, 568 p.
- ⁴⁹ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁵⁰ A. D. Aude, 2 J 317.
- ⁵¹ A. D. Aude, 4 E 417/1 S 1.
- ⁵² A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁵³ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁵⁴ A. D. Aude, 28 Dv 10.
- ⁵⁵ Joseph Delteil, *Les Poilus, épopée*. Paris, Grasset, 1926.
- ⁵⁶ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁵⁷ Rémy Cazals, Claude Marquié, René Piniès, *Années cruelles 1914-1918*. Villelongue-d'Aude, Atelier du Gué, 1983, p. 17.

- ⁵⁸ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁵⁹ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁶⁰ A. D. Aude, 28 Dv 10.
- ⁶¹ Jean-Jacques Becker, *Comment les Français sont entrés dans la guerre ?* Paris, Presses de la Fondation des Sciences politiques, 1977, p. 281.
- ⁶² Rémy Cazals, *La vie des Audois en 14-18*. Archives départementales de l'Aude, 1986, p. 7.
- ⁶³ A. D. Aude, 3 J 2541/1-2.
- ⁶⁴ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁶⁵ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁶⁶ *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*. Paris, La Découverte/Poche, 2003, 568 p.
- ⁶⁷ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁶⁸ Rémy Cazals, *La vie des Audois en 14-18*. Archives départementales de l'Aude, 1986, p. 10.
- ⁶⁹ A. D. Aude, 28 Dv 10.
- ⁷⁰ Rémy Cazals, Claude Marquié, René Piniès, *Années cruelles 1914-1918*. Villelongue-d'Aude, Atelier du Gué, 1983, p. 19.
- ⁷¹ A. D. Aude, 2 J 317.
- ⁷² Joseph Delteil, *Les Poilus, épopée*. Paris, Grasset, 1926, p. 46.
- ⁷³ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ⁷⁴ Circulaire du ministre de l'Intérieur aux maires, 1^{er} décembre 1914 (A. D. Aude, 8 R 3).
- ⁷⁵ A. D. Aude, 8 R 5.
- ⁷⁶ A. D. Aude, 8 R 4.
- ⁷⁷ A. D. Aude, 2 J 929/1.
- ⁷⁸ A. D. Aude, 8 R 11.
- ⁷⁹ A. D. Aude, 8 R 3.
- ⁸⁰ Philippe Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », dans *Histoire, économie et société*, 2004, 23^e année, n° 2, p. 247-259.
- ⁸¹ Enquêtes réalisées à diverses reprises (1914, 1915), demandant aux maires de donner la liste des réfugiés de leur commune actuellement sans travail et qui cherchent une occupation (A. D. Aude, 15 M 66).
- ⁸² Questionnaire à poser aux maires des différentes communes (A. D. Aude, 8 R 4).
- ⁸³ A. D. Aude, 8 R 6-7.
- ⁸⁴ A. D. Aude, 8 R 9.
- ⁸⁵ Lettre du préfet de l'Aude au préfet de police de Paris, 19 octobre 1916 (A. D. Aude, 8 R 8).
- ⁸⁶ A. D. Aude, 2 J 929/1.
- ⁸⁷ A. D. Aude, 8 R 4.
- ⁸⁸ *Recensement de la population. Résultats statistiques pour la France*, 1911 (A. D. Aude, 211 Per 11).
- ⁸⁹ Archives communales de Carcassonne déposées (A. D. Aude, 4 E 69/H 77-78).
- ⁹⁰ Jules Maurin, *Armée, Guerre, Société. Soldats languedociens (1889-1919)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- ⁹¹ *Historique du 127^e Régiment Territorial d'Infanterie*. Mulhouse, Imprimerie Herbelin, 1921.
- ⁹² A. D. Aude, 2 R 1.
- ⁹³ Voir <http://www.mounette.girl.free.fr>
- ⁹⁴ *La Dernière Heure*, 18 octobre 1914 (A. D. Aude, 555 Per 1) et 3 Fi 4423-4432.
- ⁹⁵ Marc Michel « Les troupes coloniales dans la guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 339-346.
- ⁹⁶ Rémy Cazals, *Les mots de 14-18*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 38-39.
- ⁹⁷ Anne Duménil, « Les combattants », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 333-334.
- ⁹⁸ A. D. Aude, 2 J 873.
- ⁹⁹ A. D. Aude, 20 Dv 5/17-18.
- ¹⁰⁰ A. D. Aude, 2 J 873.
- ¹⁰¹ A. D. Aude, 2 J 873.
- ¹⁰² Rémy Cazals, *Les mots de 14-18*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 72-73.
- ¹⁰³ A. D. Aude, 28 Dv 11/172.
- ¹⁰⁴ A. D. Aude, 3 J 1633.
- ¹⁰⁵ A. D. Aude, 4 Z 781.
- ¹⁰⁶ A. D. Aude, 2 Fi 6017-6020.
- ¹⁰⁷ Emmanuelle Cronier, « Permissions et permissionnaires », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 591-598.
- ¹⁰⁸ François Cochet, « Permissions », dans François Cochet et Rémy Porte dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Robert Laffont, 2008, p. 807-808.
- ¹⁰⁹ Rémy Cazals, Claude Marquié, René Piniès, *Années cruelles 1914-1918*. Villelongue-d'Aude, Atelier du Gué, 1983, p. 50-56.
- ¹¹⁰ Claude Morin, *La Grande Guerre des images. La propagande par la carte postale, 1914-1918*. Turquant, L'apart éditions, 2012, p. 132-133.
- ¹¹¹ Claude Morin, *La Grande Guerre des images. La propagande par la carte postale, 1914-1918*. Turquant, L'apart éditions, 2012, p. 255-256.
- ¹¹² Rémy Cazals, *Les mots de 14-18*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 90.
- ¹¹³ Eckart Birnstiel, Rémy Cazals éd., *Ennemis fraternels 1914-1915*. Hans Rodewald, Antoine Bieisse, Fernand Tailhades. *Carnets de guerre et de captivité*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, 191 p.
- ¹¹⁴ Eckart Birnstiel, Rémy Cazals éd., *Ennemis fraternels 1914-1915*. Hans Rodewald, Antoine Bieisse, Fernand Tailhades. *Carnets de guerre et de captivité*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, p. 150-151.
- ¹¹⁵ Rémy Cazals, Claude Marquié, René Piniès, *Années cruelles 1914-1918*. Villelongue-d'Aude, Atelier du Gué, 1983, p. 110-112.
- ¹¹⁶ Rémy Cazals, Claude Marquié, René Piniès, *Années cruelles 1914-1918*. Villelongue-d'Aude, Atelier du Gué, 1983, p. 111.
- ¹¹⁷ Réponse des autorités militaires à l'Agence internationale des prisonniers de guerre (Comité international de la Croix-Rouge), 6 décembre 1916 (A. D. Aude, 9 R 1).
- ¹¹⁸ *La Dépêche* des 22 mai, 30 mai, 7 juin, 8 juin, 12 juin, 20 octobre 1916 ; 4 avril 1917 (A. D. Aude, Q° 1617).
- ¹¹⁹ A. D. Aude, 9 R 1.
- ¹²⁰ Uta Hinz, « Prisonniers de guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 777-784.
- ¹²¹ A. D. Aude, 15 M 79.
- ¹²² A. D. Aude, 15 M 79.
- ¹²³ A. D. Aude, 15 M 80.
- ¹²⁴ Alain Larcen et Jean-Jacques Ferrandis, *Le Service de santé aux armées pendant la Première Guerre mondiale*. Paris, éditions LBM, 2008, 596 p.
- ¹²⁵ A. D. Aude, 8 R 38, télégramme du 14 septembre 1914.
- ¹²⁶ François Cochet et Rémy Porte dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Robert Laffont, 2008, p. 549-550.
- ¹²⁷ A. D. Aude, 4 Z 867.
- ¹²⁸ Livre d'or de l'instituteur de Coursan (A. D. Aude, 2 J 762).
- ¹²⁹ Livre d'or de l'instituteur de Caudebronde (A. D. Aude, 2 J 929/1).
- ¹³⁰ A. D. Aude, 2 R 15.
- ¹³¹ Général Jean Oulanier, « Les thermes, l'hôpital militaire et le cimetière militaire de Campagne-sur-Aude », dans *Mémoires de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne*, 5^e série, tome 1, 1982-1986, p. 350-353 et « Les thermes, l'hôpital militaire et le cimetière militaire de Campagne-sur-Aude », dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, t. LXXXVIII, 1988, p. 53-55.
- ¹³² A. D. Aude, 8 R 36.
- ¹³³ *L'Express du Midi*.
- ¹³⁴ A. D. Aude, 2 J 762.
- ¹³⁵ A. D. Aude, 78 Per 1.
- ¹³⁶ Rapport du commissaire spécial d'Hennebont (qui a « appris cette affaire » au cours d'un voyage à Trèbes) au préfet du Morbihan, daté du 10 juillet 1916, transmis au préfet de l'Aude (A. D. Aude, 1 M 773).
- ¹³⁷ A. D. Aude, 14 M49.
- ¹³⁸ A. D. Aude, 4 Z 867.
- ¹³⁹ Arrêté préfectoral du 29 avril 1915 (A. D. Aude, 1 M 949).
- ¹⁴⁰ *Journal officiel* des 2 et 3 juin 1916 (A. D. Aude, 2 K 572).
- ¹⁴¹ A. D. Aude, 1 M 1035.
- ¹⁴² Décret du 24 septembre 1916, *Journal officiel* du 24 septembre 1916 (A. D. Aude, 2 K 576).
- ¹⁴³ Liste des œuvres de guerre par département, 1918 (A. D. Aude, 1 M 1035).
- ¹⁴⁴ Pierre Purseigle, *Mobilisation, sacrifice et citoyenneté. Angleterre-France, 1914-1918*. Paris, Les Belles-Lettres, 2013.
- ¹⁴⁵ Livre d'or de l'instituteur de Caudebronde (A. D. Aude, 2 J 929/1).
- ¹⁴⁶ Livre d'or de l'instituteur des Martyrs (A. D. Aude, 3 J 1643).
- ¹⁴⁷ A. D. Aude, 1 M 1040.
- ¹⁴⁸ A. D. Aude, 1 M 1036.
- ¹⁴⁹ A. D. Aude, 1 M 1046.
- ¹⁵⁰ A. D. Aude, 1 M 1052.
- ¹⁵¹ A. D. Aude, 1 M 1048.
- ¹⁵² A. D. Aude, 1 M 1048.
- ¹⁵³ A. D. Aude, 1 M 1050.
- ¹⁵⁴ A. D. Aude, 1 M 1050.
- ¹⁵⁵ *L'illustration*, n° 3795, 27 novembre 1915, p. 558-559.
- ¹⁵⁶ *L'illustration*, n° 3795, 27 novembre 1915, p. 559.
- ¹⁵⁷ Olivier Filleule, « L'avenir en crise (1914-1918) », dans *Matériaux pour l'Histoire de notre temps*, 1990, n° 21-22, p. 46-50.
- ¹⁵⁸ Livre d'or de Caudebronde (A. D. Aude, 2 J 929/1).
- ¹⁵⁹ Instruction portant organisation et fonctionnement des Comités consultatifs d'action économique, 3 décembre 1915 (A. D. Aude, 2 R 10).
- ¹⁶⁰ A. D. Aude, 2 R 10.
- ¹⁶¹ Livre d'or de Payra-sur-l'Hers, 3 J 1643.

- ¹⁶² C'est le cas à Espéras où la municipalité décide le 29 août 1916 de remplacer la monnaie de billon qui fait défaut par des bons communaux (A. D. Aude, 8 M 48).
- ¹⁶³ Délibération du 25 octobre 1916 (A. D. Aude, 4 E 69/D 86.1).
- ¹⁶⁴ Lettre du maire de Carcassonne en date du 11 décembre 1916 (A. D. Aude, 4 E 69/D 362).
- ¹⁶⁵ Georges Duby dir., *Histoire de la France rurale*. Tome IV : *De 1914 à nos jours*. Paris, éd. du Seuil, 1976, p. 23-55.
- ¹⁶⁶ Georges Duby dir., *Histoire de la France rurale*. Tome IV : *De 1914 à nos jours*. Paris, éd. du Seuil, 1976, p. 23 et suiv.
- ¹⁶⁷ A. D. Aude, 15 M 55.
- ¹⁶⁸ A. D. Aude, 15 M 56.
- ¹⁶⁹ A. D. Aude, 3 J 1643.
- ¹⁷⁰ A. D. Aude, 28 Dv 10.
- ¹⁷¹ A. D. Aude, 15 M 60.
- ¹⁷² A. D. Aude, 3 K 93, p. 65-66.
- ¹⁷³ Statistique agricole annuelle, tableau récapitulatif départemental (A. D. Aude, 6 M 894).
- ¹⁷⁴ A. D. Aude, 1 R 26.
- ¹⁷⁵ Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxéra aux crises de mévente*. Toulouse, Presses Universitaires de Toulouse-Le Mirail, 1975, 567 p.
- ¹⁷⁶ A. D. Aude, 7 M 178.
- ¹⁷⁷ Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxéra aux crises de mévente*. Toulouse, Presses Universitaires de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 192-193.
- ¹⁷⁸ *Journal de la Société centrale d'agriculture de l'Aude*, janvier 1914 et septembre-décembre 1917.
- ¹⁷⁹ A. D. Aude, 15 M 58.
- ¹⁸⁰ Statistique agricole annuelle, tableau récapitulatif départemental (A. D. Aude, 6 M 894).
- ¹⁸¹ A. D. Aude, 7 M 853.
- ¹⁸² A. D. Aude, 7 M 14.
- ¹⁸³ A. D. Aude, 15 M 57.
- ¹⁸⁴ *L'illustration*, n°3893, 13 octobre 1917, p. 379-381.
- ¹⁸⁵ Instruction du ministre de l'Agriculture aux préfets, 24 octobre 1914 ; circulaire du 30 janvier 1915 (A. D. Aude, 15 M 58).
- ¹⁸⁶ A. D. Aude, 15 M 58.
- ¹⁸⁷ A. D. Aude, 15 M 57.
- ¹⁸⁸ A. D. Aude, 15 M 68.
- ¹⁸⁹ A. D. Aude, 15 M 68.
- ¹⁹⁰ Philippe Nivet, « Réfugiés », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 807.
- ¹⁹¹ Tableau dressé par le préfet de l'Aude le 24 janvier 1917 (A. D. Aude, 15 M 57).
- ¹⁹² A. D. Aude, 4 M 357.
- ¹⁹³ A. D. Aude, 15 M 69.
- ¹⁹⁴ A. D. Aude, 2 R 10.
- ¹⁹⁵ A. D. Aude, 15 M 67.
- ¹⁹⁶ A. D. Aude, 1 M 19.
- ¹⁹⁷ A. D. Aude, 15 M 142.
- ¹⁹⁸ A. D. Aude, 8 R 36.
- ¹⁹⁹ A. D. Aude, 8 R 38.
- ²⁰⁰ A. D. Aude, 8 R 36.
- ²⁰¹ A. D. Aude, 8 R 38.
- ²⁰² A. D. Aude, 8 R 34.
- ²⁰³ Claude Marquié, *Les industries carcassonnaises vers 1900*. Carcassonne, Collège LeViguié, 54 p. et A. D. Aude, 8 R 34.
- ²⁰⁴ A. D. Aude, 2 R 10.
- ²⁰⁵ A. D. Aude, 21 J/D 375 et F 32.
- ²⁰⁶ A. D. Aude, 2 R 10.
- ²⁰⁷ Note adressée au préfet de l'Aude (A. D. Aude, 8 R 34).
- ²⁰⁸ A. D. Aude, 8 R 34.
- ²⁰⁹ Rapport du 2 mars 1917 (A. D. Aude, 8 R 34).
- ²¹⁰ A. D. Aude, 8 R 34.
- ²¹¹ A. D. Aude, 10 R 2.
- ²¹² A. D. Aude, 10 R 2.
- ²¹³ A. D. Aude, 10 R 4.
- ²¹⁴ François Cochet et Rémy Porte dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Robert Laffont, 2008, p. 869.
- ²¹⁵ A. D. Aude, 10 R 3.
- ²¹⁶ A. D. Aude, 10 R 7.
- ²¹⁷ Livre d'or de l'instituteur de Coursan (A. D. Aude, 2 J 762).
- ²¹⁸ Livre d'or de l'instituteur de Caudebronde (A. D. Aude, 2 J 929/1).
- ²¹⁹ Livre d'or de l'institutrice de Limousis (A. D. Aude, 3 J 1643).
- ²²⁰ Cité par Gilbert Gaudin, *La Grande Guerre à Narbonne et dans les Corbières*. Nîmes, C. Lacour, 2009, p. 30.
- ²²¹ A. D. Aude, 5 M 148.
- ²²² A. D. Aude, 10 R 5.
- ²²³ A. D. Aude, 10 R 5.
- ²²⁴ A. D. Aude, 6 M 718.
- ²²⁵ Statuts (A. D. Aude, 4 M 290).
- ²²⁶ A. D. Aude, 10 R 23.
- ²²⁷ A. D. Aude, 10 R 21.
- ²²⁸ A. D. Aude, 10 R 21.
- ²²⁹ A. D. Aude, 1 M 46.
- ²³⁰ Alfred Raucoules, *Le syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude*. Carcassonne, Office municipal du Tourisme, s. d., 2 vol., 157 et 186 p. (A. D. Aude, C° 660 et 888).

- ²³¹ Jean-Pierre Piniès, « La Cité de Carcassonne ou le Moyen Age retrouvé » dans *Medioevo reale, medioevo immaginario. Confronti e percorsi culturali tra regioni d'Europa*. Atti del Convegno, Torino, 26 et 27 maggio 2000, p. 123-124 (A. D. Aude, D° 3167).
- ²³² *Syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude – Notice*. Carcassonne, imprimerie G. Labau, 1902 (A. D. Aude, Q° 3028).
- ²³³ *Syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude – Notice*. Carcassonne, imprimerie G. Labau, 1902, p. 140.
- ²³⁴ Livre d'or du Château comtal du 28 septembre 1914 au 3 avril 1916 (A. D. Aude, 4 T119).
- ²³⁵ Lettre du maire de Carcassonne en date du 12 août 1919 demandant au préfet l'autorisation de faire procéder à l'embrasement de la Cité à l'occasion de la représentation de *La Fille de Roland* le 14 septembre 1919 (A. D. Aude, 4 T 184).
- ²³⁶ A. D. Aude, 4 E 69/R78.
- ²³⁷ Chantal Antier, *Les femmes dans la Grande Guerre*. Paris, éditions Soteca, 2011, p. 9.

- ²³⁸ Chantal Antier, 14-18. *La vie au quotidien. Les coulisses de la guerre en images*. Paris, Le Cherche Midi, 2008, p. 113.
- ²³⁹ A. D. Aude, 15 M 55.
- ²⁴⁰ A. D. Aude, 15 M 56.
- ²⁴¹ A. D. Aude, 21 J/F8.
- ²⁴² A. D. Aude, 4 Z 154.
- ²⁴³ A. D. Aude, 15 M 148.
- ²⁴⁴ A. D. Aude, 15 M 148.
- ²⁴⁵ A. D. Aude, 1 M 500.
- ²⁴⁶ Rémy Cazals, *Les mots de 14-18*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, p. 74-76
- ²⁴⁷ A. D. Aude, 6 M 347.
- ²⁴⁸ A. D. Aude, 6 M 370.
- ²⁴⁹ Jay Winter, « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, p. 1075-1085.
- ²⁵⁰ A. D. Aude, 5 M 32.



Signature du traité de Versailles,
28 juin 1919
Collection particulière

État des sources



Affiche de Hansi pour le 4^e emprunt de la Défense nationale, octobre 1918
A. D. Aude, 1 M 1069

Sources manuscrites

Ces dernières années, les Archives départementales de l'Aude ont consacré diverses publications à l'histoire du premier conflit mondial. Ces ouvrages font référence aux différents types de sources auxquels les historiens peuvent avoir recours. Aussi, ne ferons-nous ici qu'un relevé sommaire des pistes à suivre, renvoyant pour plus de détails aux travaux déjà publiés.

En dehors des fonds conservés aux Archives nationales et dans les services du ministère de la Défense, l'essentiel des documents relatifs à la Première Guerre mondiale est regroupé dans la série R des Archives départementales (voir : « Archives de 14-18 », dans *Traces de 14-18. Actes du colloque de Carcassonne, 24-27 avril 1996*. Carcassonne, Les Audois, 1997, p. 11-20).

Fonds principaux à consulter aux Archives départementales de l'Aude

Dans l'Aude, les documents de la série R concernant la Première Guerre mondiale représentent environ 40 mètres linéaires. L'ensemble s'articule autour de trois thèmes principaux : le recrutement et l'organisation de l'armée (registres matricules, statistiques militaires, hôpitaux, prisonniers, etc.), les conséquences du conflit (réfugiés, surveillance du territoire, contrôle de l'information, victimes de guerre et anciens combattants), les organismes temporaires du temps de guerre (essentiellement approvisionnement et restrictions).

Pour se faire une idée de ce que fut la vie dans l'Aude durant la période de guerre, il est indispensable de recourir au dépouillement systématique de nombreuses autres séries, dont nous donnons ici les principales :

- série M (Administration générale et économie) : rapports des préfets sur la situation du département, activité des partis politiques, police et sûreté générale, économie, main-d'œuvre, œuvres de guerre, etc. ;
- série Z (Sous-préfectures) : documents de même nature qu'en série M, établis à l'échelon de la sous-préfecture ;
- série U (Justice) : jugements d'adoption des pupilles de la Nation ;
- série J (Entrées par voie extraordinaire) : outre les documents familiaux isolés conservés dans la sous-série 3 J, il convient de citer le fonds de la maison Bonnail, manufacture de draps à Sainte-Colombe-sur-l'Hers qui produit du drap militaire (21 J) ; le fonds de la famille Goize de Quillan, Numa Goize étant président de la Commission de réception du ravitaillement de Quillan (64 J) ; le fonds du domaine agricole de la Madeleine à Montredon, commune de Carcassonne (83 J) ; le fonds du domaine des Escoussols, commune de Cuxac-Cabardès (103 J) ; le fonds des établissements Andraud d'Arzens, machines agricoles, viticoles et industrielles, ateliers de constructions et réparations avec correspondance familiale durant la guerre 1914-1918 (117 J) ;

- série Fi (Documents iconographiques entrés par voie extraordinaire) : outre les cartes postales et documents iconographiques isolés conservés dans les sous-séries 1 Fi à 4 Fi, il convient de mentionner le fonds Léon Hudelle, photographies de guerre (23 Fi) ; le fonds Pierre Dantoine, dessins et caricatures (24 Fi) et le fonds Christiane Pelouse, cartes postales envoyées durant le 1^{er} conflit mondial (28 Fi) ;
- série Dv (Documents privés ayant fait l'objet d'une numérisation) : voir notamment la collection Michel Mallabiau, album de photographies de guerre (18 Dv) ; petits fonds privés ayant trait à la guerre, correspondance, photographies, papiers de famille, mémoires de guerre, cahiers d'instituteur (28 Dv) ; fonds de Madame Barthès, correspondance de guerre (49 Dv) ; fonds Paul Metge, correspondance de guerre (66 Dv) ; fonds Jean Amigues, aéronautique, aéroport Blériot à Buc (105 Dv).

Archives communales

Les fonds des Archives communales (déposés aux Archives départementales de l'Aude dans la sous-série 4 E ou conservés dans les mairies) fournissent également des renseignements appréciables sur la période de guerre. A voir en particulier les registres de délibérations (l'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une campagne de numérisation exhaustive et est consultable aux Archives départementales de l'Aude), les registres d'arrêtés et de correspondance, la série H (affaires militaires).

Écrits du for privé et livres d'or des instituteurs

Par ailleurs, il nous paraît intéressant de signaler au chercheur certains types de documents plus difficiles à repérer du fait de leur nature particulière ou de leur origine privée :

- papiers de famille, correspondance, journaux et mémoires ;

Voir en particulier l'état des sources (manuscrites et imprimées) dressé dans *La Grande Guerre, 1914-1918. Blessures et cicatrices. Photographies de Jean Richardot. Exposition présentée aux Archives départementales de l'Aude. Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2006, p. 8-9.*

- livres d'or de la guerre 1914-1918, tenus par les instituteurs dans les communes à la suite de la circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique, en date du 18 septembre 1914.

A ce jour, sont conservés, à notre connaissance, dans le département de l'Aude 18 « livres d'or », rédigés conformément aux instructions d'Albert Sarraut qui recommandait aux instituteurs de « tenir note de tous les événements auxquels ils assistent » :

Airoux (A. D. Aude, 3 J 1643), Caudebronde (A. D. Aude, 2 J 929/1-2), Cenne-Monestiés (28 Dv 10) ; Conques-sur-Orbiel (A. D. Aude, 1 Mi 135), Coursan (A. D. Aude, 3 J 1643), Homps (A. D. Aude, 3 J 2541/1-2), Labastide-en-Val (A. D. Aude, 3 J 1643), Les Martyrs (A. D. Aude, 3 J 1643), Limousis (A. D. Aude, 3 J 1643), Loupia (A. D. Aude, 3 J 1643), Mas-Saintes-Puelles (A. D. Aude, 28 Dv 7) ; Ouveillan (A. D. Aude, 3 J 1643), Payra-sur-l'Hers (A. D. Aude, 3 J 1643), Pomas (A. D. Aude, 3 J 1643), Thézan-des-Corbières (A. D. Aude, 2 J 317), Villarzel-du Razès (A. D. Aude, 4 E 417/1S1), Villegly (A. D. Aude, 3 J 1643), Villemoustaussou (A. D. Aude, 3 J 1643).

Sources imprimées

La principale source imprimée à la disposition des chercheurs est sans aucun doute la presse (outre, bien sûr, les éditions des écrits du for privé mentionnées ci-dessus). Les Archives départementales de l'Aude conservent d'importantes collections de presse locale et nationale. Signalons notamment : *L'Aude à Paris*, 1914-1918 ; *La Croix de l'Aude*, 1914-1917 ; *Le Courrier de l'Aude*, 1914-1917 ; *La Dépêche*, 1914-1918 ; *La Dernière Heure*, 1914-1917 ; *L'Express du Midi*, 1914-1915 ; *L'Illustration*, 1914-1918 ; *L'Image de la guerre*, 1914-1915, *Le Temps*, 1914-1918.

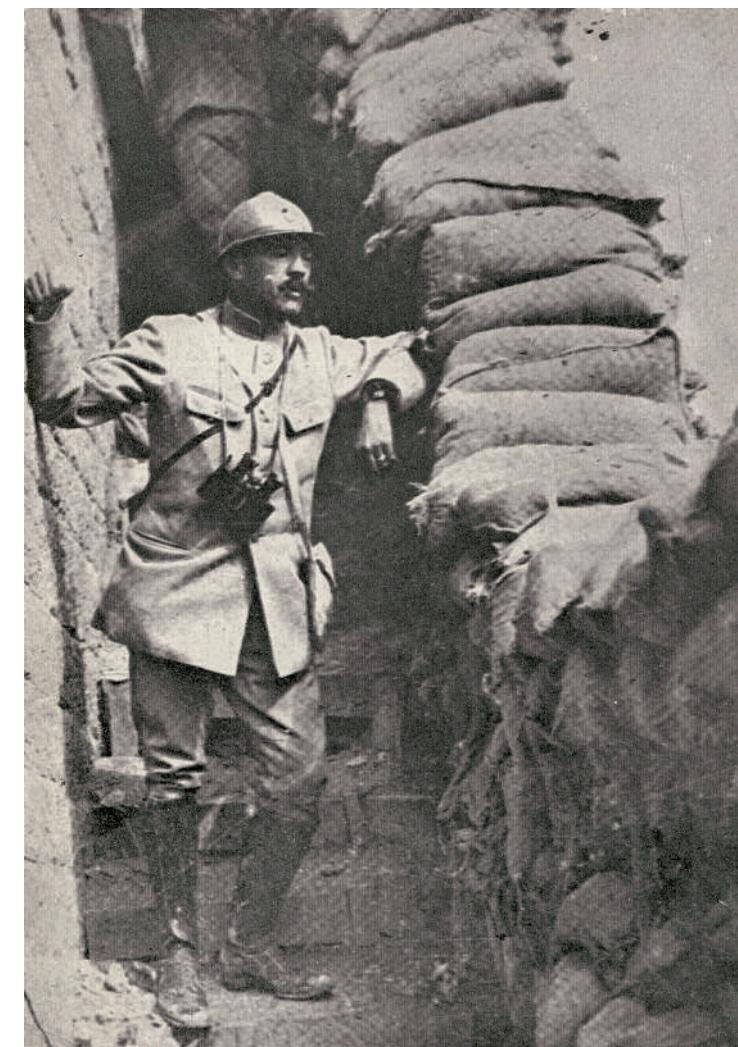
Par ailleurs, les documents conservés dans les séries M, R et Z ayant trait au contrôle de la presse et à la censure permettent d'avoir communication de journaux ou publications censurés et saisis.

Voir également :

- Durand (Jean) et Khanzadian (Z.), *Atlas de géographie économique du département de l'Aude...* Paris, impr. artistique arménienne, 1928.

Comprend la « liste générale des enfants de l'Aude morts pour la patrie », 1914-1918.

- Sarraut (Albert), *L'Instruction publique et la guerre.* Paris, Henri Didier, 1916, 266 p.



Le Lieutenant Albert SARRAUT
au Bois Le Prêtre 1915-1916

« Ancien Combattant, c'est un titre dont je déclare très simplement et très cravement que je suis très fier... C'est même le titre dont je suis le plus fier. » (A. Sarraut, 16 mai 1938)

Le lieutenant Albert Sarraut, 1915-1916
A. D. Aude, 12 J 449

Orientations bibliographiques



Affiche de Charles Fouqueray pour la Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales, 1917
A. D. Aude, 1 M 1055

Nous ne saurions donner ici une bibliographie exhaustive sur la Première Guerre mondiale. Les ouvrages, les sites internet consacrés à l'histoire de ce conflit et à ses répercussions se sont multipliés ces dernières années et l'ouvrage de Nicolas Offenstadt fait heureusement le point historiographique sur la question. Nous avons donc été amenés à faire une sélection, privilégiant à l'échelon national les ouvrages les plus récents et donnant en revanche un panorama plus large des travaux de recherche réalisés sur le département.

Historiographie

- Offenstadt (Nicolas), *14-18 aujourd'hui. La Grande Guerre dans la France contemporaine*. Paris, Odile Jacob, 2010, 205 p.

Généralités

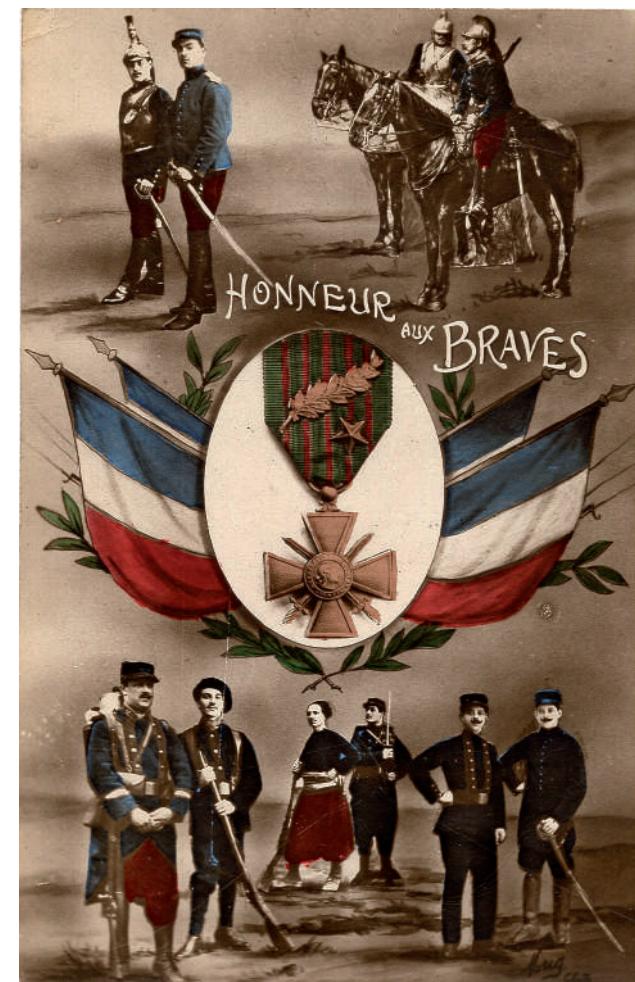
- Antier (Chantal), *Les femmes dans la Grande Guerre*. Paris, éditions Soteca, 2011, 188 p. (Coll. « Vivre dans la guerre »)
- Antier (Chantal), 14-18. *La vie au quotidien. Les coulisses de la guerre en images*. Paris, Le Cherche Midi, 2008, 141 p.
- Audoin-Rouzeau (Stéphane) et Becker (Jean-Jacques) dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Bayard, 2004, 1343 p.
- Barjot (Dominique) dir., *Deux guerres totales 1914-1918, 1939-1945. La mobilisation de la nation*. Paris, Economica, 2012, 496 p.
- Beaupré (Nicolas), *Les Grandes Guerres 1914-1945*. Paris, Belin, 2012, 1143 p. (Collection Histoire de France, dirigée par Joël Cornette).
- Becker (Jean-Jacques), *Les Français dans la Grande Guerre*. Paris, Robert Laffont, 1980, 319 p.
- Bryant (Mark), *La Première Guerre mondiale en caricatures*. Paris, Hugo et C^{ie}, 2010, 160 p.
- Cazals (Rémy), *Les mots de 14-18*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, 123 p.
- Cazals (Rémy) et Rousseau (Frédéric), 14-18, *le cri d'une génération*. Toulouse, Privat, 2001, 160 p.
- Cochet (François) et Porte (Rémy) dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*. Paris, Robert Laffont, 2008, 1120 p.
- Grandhomme (Jean-Noël), *La Première Guerre mondiale en France*. Rennes, éditions Ouest-France, 2011, 128 p.
- Mann (Carol), *Femmes dans la guerre. 1914-1945*. Paris, Pygmalion, 2010, 381 p.
- Morin (Claude), *La Grande Guerre des images. La propagande par la carte postale, 1914-1918*. Turquant, L'àpart éditions, 2012, 287 p.
- *Paroles de paix en temps de guerre*. Toulouse, éditions Privat et Les Audois, 2006, 336 p. (Collection « Regards sur l'histoire »).
- Pignot (Manon), *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*. Paris, Seuil, 2012, 444 p.

- *Prisonniers (Les) de guerre dans l'Histoire. Conflits entre peuples et cultures*. Toulouse, éditions Privat et Les Audois, 2003, 322 p. (Collection « Regards sur l'histoire »).
- Rousseau (Frédéric), *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*. Paris, éditions du Seuil, 1999, 415 p.
- *Traces de 14-18. Actes du colloque de Carcassonne (24-27 avril 1996)*. Carcassonne, Les Audois, 1997, 244 p.

Aude, Languedoc-Roussillon

- Aitanti (Adrien), « Les préfets et la vie politique dans l'Aude sous la Troisième République », dans *Deux siècles d'histoire préfectorale dans l'Aude, 1800-2000*. Carcassonne, Préfecture de l'Aude, 2000, p. 61-102.
- Archives départementales de l'Aude, *La Grande Guerre, 1914-1918. Blessures et cicatrices. Photographies de Jean Richardot. Exposition présentée aux Archives départementales de l'Aude*. Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2006, 128 p.
- Archives départementales de l'Aude, *La Grande Guerre, 1914-1918. Photographies du capitaine Hudelle, présentées par Rémy Cazals*. Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2006, 128 p.
- Baconnier (Gérard), Minet (André) et Soler (Louis), *La plume au fusil. Les Poilus du Midi à travers leur correspondance*. Toulouse, Privat, 1985, 379 p.
- Capella (Georges de), « La vie au Mas pendant la guerre 1914-1918. » dans *Bulletin de l'Association d'histoire et d'archéologie du Mas-Saintes-Puelles*, n° 4, septembre 1994, n. p. (A. D. Aude, 762 Per 1).
- Cazals (Rémy), *La vie des Audois en 14-18*. Archives départementales de l'Aude, 1986, n. p. (A. D. Aude, 97 Per 164).
- Delon (Guilhem), *1914-1918, de l'arrière au front : l'arrondissement de Limoux dans la tourmente. Adaptation des mentalités de l'arrondissement audois à la Grande Guerre*. Université de Toulouse-Le Mirail, mémoire de maîtrise d'histoire, 1997, 340 p. (A. D. Aude, 2 J 909).
- Escudier (Jean-Louis), *Une petite commune rurale et la guerre de 1914-1918 : Montségret (Aude)*. Montségret, 1993, 32 p. dact. (A. D. Aude, 2 J 856).
- Gaudin (Gilbert), *La Grande Guerre à Narbonne et dans les Corbières*. Nîmes, C. Lacour, 2009, 167 p.
- Haddad (Galit), *1914-1919, ceux qui protestaient*. Paris, Les Belles Lettres, 2012, 436 p.
- Martinole (Henri), « La Grande Guerre à La Redorte. » dans *Histoire et généalogie en Minervois*, n° 70, décembre 2007, p. 7-10 (A. D. Aude, 179 Per 7).
- Maurin (Jules), *Armée, Guerre, Société. Soldats languedociens (1889-1919)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 751 p.
- Michel (Jean), « Les formations sanitaires de l'Aude pendant la guerre de 1914-1918, vues à travers la marcophilie » dans *Mémoires de l'Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 6^{ème} série, tome 1, volume 52, 2006-2007, p. 31-40.
- Perramond (Mélanie), *La vie quotidienne dans l'Aude pendant la Grande Guerre. Etude des Livres d'or d'instituteurs*. Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, mémoire de Master 1 d'histoire, 2009, 165 p. dact. (A. D. Aude, 2 J 1390).

- Perramond (Mélanie), *Echos de la Grande Guerre dans le département de l'Aude. Etude des Livres d'or des instituteurs*. Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, mémoire de Master 2 d'histoire, 2010, 291 p. dact. (A. D. Aude, 2 J 1490).
- Portet (Paul), « L'ambulance. L'hôpital militaire n° 16. » dans *Bulletin de la Société d'études historiques de Trèbes*, n° 8, 1996-1997, p. 43-60. (A. D. ; Aude, 178 Per 1).
- Taillefer-Rouanet (Bernadette), « La Grande Guerre vue à travers les archives municipales de Rieux-Minervois. » dans *Histoire et généalogie en Minervois*, n° 57, septembre 2004, p. 23-29 (A. D. Aude, 179 Per 6).
- Valdeyron (Jean), « Des Turcs au service de l'agriculture audoise. » dans *Mémoires de l'Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne*, 5^{ème} série, tome 5, 1993-1994, p. 205-210.



A. D. Aude, 28 Dv 15/40



A. D. Aude, 28 Dv 15/60

Remerciements

Cette exposition n'aurait pu voir le jour sans le concours de nombreuses institutions et personnes privées qui ont accepté de nous prêter objets et documents, qui nous ont permis de les numériser et de les reproduire. Que toutes soient ici chaleureusement remerciées.

Et tout particulièrement : Archives municipales de Narbonne ; Association Guingoï de Bédarieux (M. Rémi Galtier) ; Musée des Beaux-arts de Carcassonne ; Musée du Vieux Toulouse (Association des Toulousains de Toulouse) ; Monsieur Jean Blanc ; Madame Marie-Thérèse de Cazanove ; Colonel Gérard Collin ; Mme et M. Escalier ; Mme Josiane Guiraud ; M. Alain Martin, président du Comité du Souvenir français d'Azille) ; Mme Christiane Pelouse ; Mmes Andrée et Marie-Laure Piolet ; Mme et M. Francis Teisseire.

Rédaction du catalogue

Yannis Bautreit, assistant de conservation principal du patrimoine
Jean Blanc, attaché de conservation du patrimoine
Sylvie Caucanas, conservateur général du patrimoine
Françoise Fassina, assistant de conservation principal du patrimoine
Véronique Marcaillou, adjoint administratif
Geneviève Rauzy, attachée de conservation du patrimoine
Claude-Marie Robion, chargé d'études documentaires
Mireille Sauer, assistant de conservation principal du patrimoine
Marc Trille, attaché principal

Crédits photographiques

Alain Estieu et Alexandre Fernandez (Archives départementales de l'Aude)

Table des matières

Conception de l'exposition

Françoise Fassina, assistant de conservation principal du patrimoine
Véronique Marcaillou, adjoint administratif
Geneviève Rauzy, attachée de conservation du patrimoine
Mireille Sauer, assistant de conservation principal du patrimoine

Montage de l'exposition

Alain Carsenac et Claude Gau (Archives départementales de l'Aude)

Relecture et correction du catalogue

Marie-Paule Gimenez (Archives départementales de l'Aude)

Logistique

Patrice Bernard, Thérèse Del Vals et Marie-Paule Gimenez (Archives départementales de l'Aude)

Conception graphique

Minelseb (Carcassonne)

Impression

Imprimerie De Bourg (Narbonne)

Avant-propos	3
Introduction	5
Repères chronologiques	7
Gouverner, surveiller, communiquer	11
L'Union sacrée	13
Restrictions de circulation et surveillance des étrangers	15
Communication, censure et propagande	20
L'école militante	28
L'Eglise et l'Etat : vers des relations apaisées	31
La crise de 1917	35
L'ombre de la guerre	39
Entrer en guerre	41
Les réfugiés	46
Les combattants	50
Un lien privilégié avec le front : la correspondance	56
Le retour à l'arrière : permissions et permissionnaires	61
Prisonniers de guerre	65
Hôpitaux et ambulances	70
Les œuvres de guerre	78
Faire front à l'arrière	85
Financer la guerre	87
Economie de guerre	94
Nourrir la population pendant la guerre	108
L'activité touristique	114
Les Audoises dans la guerre	116
La fin d'une guerre	123
Notes, sources et bibliographie	129
Remerciements	145
Table des matières	147

Photographie de la première page de couverture :
Affiche de Francisque Poulbot pour le 1^{er} emprunt de la Défense nationale, 1915
A. D. Aude, 1 M 1065/2

Photographie de la quatrième page de couverture :
Détail de l'affiche de Hansi pour le 4^e emprunt de la Défense nationale, octobre 1918
A. D. Aude, 1 M 1069